

VOL. 31 N° 1 FÉVRIER 2015



LeVeternarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC



PAGE 7
**PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES
ACQUIS POUR TSA**

PAGE 14
**BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU
DU SYNDIC**

PAGE 20
**L'UTILISATION DU TITRE DE DOCTEUR
ET SES CONDITIONS**

PAGE 22
**PROGRAMME DE FORMATION
CONTINUE : DE LA NOUVEAUTÉ EN 2015!**

PAGE 27
**GUIDE DE SOUTIEN
TENUE DE DOSSIERS**



LA CHANCE N'EST PAS
UN PROTOCOLE VÉTÉRINAIRE HOMOLOGUÉ

REPROGRAMME

Les protocoles multiplient le travail.
Vous avez besoin d'outils efficaces. C'est pourquoi Vétoquinol
est la solution de qualité à vos besoins professionnels
en reproduction bovine. Nous vous offrons des outils efficaces
car la reproduction ne devrait jamais être un coup de chance.
Vétoquinol Reprogramme. Travaillons tous ensemble.



FERTILINE (GnRH) | FOLLTROPIN®-V (FSH) | estroPLAN® (PGF)
LUTROPIN®-V (LH) | PREGNECOL® 6000 (PMSG)

Vétoquinol
Signe de Passion

www.vetoquinol.ca

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Patricia Noël
patricia.noel@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dr Joël Bergeron, Dre Brigitte Boucher,
Dre Suzanne Breton, Mme Lysanne Brunet,
Dre Angela Drainville, Dre Odette Girard,
Dre Johanne Hamel, Mme Patricia Noël,
Mme Suzie Prince, Dre Daphnée Veilleux-
Lemieux, M. Guy Sabourin, Dre Sonia Voyer.

Photo de la page couverture :
Dre Dre Émilie L. Couture, « Une bouffée d'air frais! », participante au concours photo 2014, catégorie « L'animal dans toute sa splendeur ».

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 mars 2015

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 10 Présentation des administrateurs de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- 13 Gestion de la rage au Québec
- 13 L'Ordre soutient le projet de modification du Code civil du Québec visant à changer le statut de l'animal
- 14 Bilan semestriel des activités du Bureau du syndic
- 20 L'utilisation du titre de docteur et ses conditions
- 22 Programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens
- 23 Programme régulier de formation continue : de la nouveauté en 2015!
- 25 Rappel : utilisation de produits chez les animaux qui sont en vente libre pour les humains

26 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

26 AVIS DE DÉCÈS

27 GUIDE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT LA TENUE DE DOSSIERS

CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

- 43 La tenue de dossiers : l'inspection professionnelle vous dit comment, l'assurance responsabilité professionnelle vous explique pourquoi

CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

- 46 Le leader et le développement de son équipe
- 49 La gestion disciplinaire d'une attitude négative au travail

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 50 La diarrhée épidémique porcine se propage
- 51 Dr Émile Bouchard est élu président de l'Association mondiale de Buatrie
- 51 Le programme de collecte de pesticides agricoles et de médicaments vétérinaires d'AgriRÉCUP connaît un franc succès
- 52 L'Ontario resserre la réglementation des parcs animaliers
- 52 Jeunes Explorateurs d'un jour accueillent un jeune sur votre lieu de travail!
- 53 Chiots Nordiques : une année 2014 bien remplie!
- 53 Un nouveau centre de soins de 700 000 \$ à l'Ecomuseum

PORTRAIT DE MEMBRE

- 54 Dr Jean Gauvin : président de l'Association canadienne des médecins vétérinaires

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 55 L'ACMV lance une campagne de promotion de la profession vétérinaire sur le Web

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- 56 Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés
- 57 Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

58 NOUVELLES PARUTIONS

59 REMERCIEMENTS

60 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

62 PETITES ANNONCES

Conciliation Passion-Travail

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Il y a toutes sortes de conciliations qui nous entourent et souvent nous préoccupent. Depuis plusieurs années, on parle beaucoup de conciliation travail-famille. De ce besoin de chercher, et idéalement, de trouver un équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie personnelle. Voilà tout un défi. J'ai aussi l'impression qu'il s'agit davantage d'une quête — en constante évolution — que d'un objectif bien défini. La notion d'équilibre n'est certainement pas banale. En effet, elle implique que l'un des éléments ne peut, ni ne doit, pas prendre toute la place, sinon on n'y est pas du tout.

Ainsi, autant devons-nous trouver le temps pour notre épanouissement personnel qu'il m'apparaît impossible de ne pas profiter de ce que nous offre l'accomplissement professionnel qui, vous serez d'accord avec moi, contribue également, et de façon significative, à notre bien-être personnel. Encore plus manifeste pour les médecins vétérinaires, à mon avis, lorsque nous considérons l'essence même de ce qui a conduit la majorité de nous vers cette profession : notre passion pour les animaux et, par le fait même, pour ceux qui les accompagnent!

Dès notre entrée à l'école vétérinaire, ici ou ailleurs, il devient évident que nous partageons cette passion pour les animaux avec nos consœurs et nos confrères de classe, avec nos professeurs et, plus tard, avec nos collègues, notamment les TSA, et ce, que notre travail nous amène en recherche, en pratique privée, en enseignement, en santé publique ou dans tout autre domaine que nous offre la profession.

Vu sous cet angle, il n'y a rien à concilier me direz-vous. En fait comme dans toute chose, une passion est d'abord motivante et peut

même parfois être brûlante. Elle nous porte et nous donne une énergie qui nous transporte. Dans notre travail, elle nous amène à nous dépasser et à continuellement viser à donner le meilleur de nous-mêmes. Cette passion se nourrit également au contact des gens qui nous entourent. Pensons, entre autres, à nos collègues, mais aussi aux clients avec qui nous partageons cette passion pour leurs animaux, et ce, que ce soit le producteur/éleveur qui a mis sur pied une entreprise dont il est fier — et même souvent une lignée génétique issue d'un travail acharné — ou le propriétaire d'un animal de compagnie.

Nous le savons et nous le vivons, les tâches sont de plus en plus complexes, les attentes sont grandes et les clients sont exigeants. C'est tentant de vouloir continuer à en faire davantage. Cela semble parfois naturel pour les clients, pour les organismes ou même, pour les patrons de vouloir nous en demander plus, de profiter de cette passion en nous réclamant des heures supplémentaires ou des rabais sur les services et les soins prodigués. Normal, on aime les animaux!

Également, dans cette relation professionnelle privilégiée que nous développons avec nos collègues, ou nos clients, nous sommes conduits à partager notre savoir, nos compétences et notre expérience. Je réalise qu'au fil du temps et dans certains secteurs d'activité en particulier, en partageant notre passion, nous avons enseigné plusieurs tâches à nos clients, parfois des actes qui devraient être

réservés aux professionnels. Des actes qui peuvent être devenus des acquis, mais qui n'en demeurent pas moins du ressort de la médecine vétérinaire. Normal, on veut la satisfaction de notre clientèle!

Cette passion qui nous a guidés vers la profession peut donc être source de conflits intérieurs et extérieurs. Certes, elle est à l'origine de ce qui nous énergise, nous motive, mais elle peut devenir un facteur d'épuisement. Épuisement du professionnel, mais aussi épuisement de notre intégrité comme profession. Le respect et le maintien de cette intégrité vont bien au-delà d'une volonté de protectionnisme — qui pourrait être perçue ou invoquée par certains —, ils relèvent, d'abord et avant tout, du mandat de protection du public qui nous incombe. Il faut nous assurer que les actes vétérinaires soient réservés et bien supervisés par les professionnels possédant les compétences nécessaires.

De cette façon, la conciliation dans le partage de notre passion et le partage de notre travail devient une source de satisfaction. L'équilibre permet d'entretenir notre passion et facilite ultimement notre travail. Je souhaite que, tous, vous puissiez vous reconnaître dans ce dicton que j'aime bien et qui dit à peu près ceci :

« Fais ce que tu aimes et tu n'auras jamais l'impression de travailler! ». ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca



UN PROGRAMME FINANCIER POUR VOTRE VIE APRÈS LE TRAVAIL



La Banque Nationale a un programme financier¹ adapté aux **médecins vétérinaires** qui donne accès à des privilèges sur un ensemble de produits et de services tels que :

- › Le compte bancaire² en \$ CA ou en \$ US;
- › La carte de crédit *World MasterCard*^{MD} Banque Nationale³;
- › Les solutions de financement comme la marge de crédit³ et le Tout-En-Un^{MD1, 3};
- › Les solutions de placement et de courtage offertes par nos filiales;
- › Les solutions pour votre entreprise.



Fièvre partenaire de

bnc.ca/professionnelsante
Adhésion en succursale



1. Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui détiennent une carte *World MasterCard* de la Banque Nationale et qui sont citoyens du Canada ou résidents permanents canadiens. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée. 2. Compte bancaire avec privilège de chèques. 3. Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. ^{MD} MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé : Banque Nationale du Canada. ^{MD1} Tout-En-Un Banque Nationale est une marque déposée de la Banque Nationale.

Plan stratégique 2011-2015 : le dernier droit s'amorce

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre



Cher membre,

L'année 2015 s'annonce une année importante pour le personnel de l'Ordre, car elle marque la fin de la planification stratégique 2011-2015. Nous aurons la chance de tracer le bilan de cette période riche en développements à la fin de l'exercice mais, d'ici ce moment, toute l'équipe s'affaire à mettre la touche finale à plusieurs projets, dont :

- le développement du nouveau site Internet : fin du développement prévu au printemps 2015;
- la mise au point du nouveau logiciel de gestion des membres : fin du développement prévu au printemps 2015;
- le changement de logiciel comptable : fin du développement prévu au printemps 2015;
- le développement du programme de reconnaissance des acquis : un premier volet est complété depuis janvier 2015 et le second le sera à l'été 2015;
- la production d'une vidéo promotionnelle de la profession : présentation prévue au congrès 2015;
- un dépliant promotionnel pour les étudiants : distribution prévue en février 2015;
- un dépliant promotionnel présentant les spécialités vétérinaires au Québec : distribution prévue en mars 2015;
- la reconnaissance de la dentisterie et de la cardiologie comme spécialités au Québec.

Le sondage réalisé auprès des membres de l'Ordre en 2010 nous avait permis de relever clairement des pistes d'amélioration, car le constat dressé était sans équivoque : selon vous, l'Ordre était une organisation bureaucratique et non innovante qui offrait un excellent service à la clientèle. Nous avons alors décidé de répondre à vos attentes. Le défi était de taille, car les ressources de l'Ordre sont limitées. Nous avons relevé le défi, et le virage s'est opéré à bride abattue au cours des quatre dernières années. Les administrateurs, les membres des comités et le personnel de l'Ordre ont uni leurs

efforts, et nous avons multiplié les foyers d'innovation, d'amélioration et d'excellence. Nous avons comparé nos activités et services aux meilleurs dans l'industrie puis avons dressé un plan d'action ambitieux et enrichi plusieurs activités et services de l'Ordre, dont :

- enrichissement de la revue *Le Veterinarius*;
- création d'un comité *Le Veterinarius+* et production de trois encarts scientifiques par année;
- enrichissement du congrès et transformation : création du Congrès vétérinaire québécois et atteinte de niveaux de satisfaction et de participation records;
- augmentation du niveau de reddition de comptes et des activités de communication du Bureau du syndic;
- investissements en surveillance de la pratique illégale (de 83 000 \$ à 120 000 \$ par année);
- conception d'un programme d'inspection professionnelle dans le secteur public;
- développement d'outils de formation et de développement professionnel pour les membres (ateliers sur l'erreur médicale, la tenue de dossiers, la communication avec le client, la gestion des ressources humaines);



- création et animation d'ateliers de formation pour les étudiants de la Faculté;
- redressement des finances de l'Ordre et création d'une réserve;
- modification de la gouvernance de l'Ordre et adoption de plusieurs politiques et outils de gestion;
- simplification et optimisation des opérations courantes;
- création d'un programme de reconnaissance des acquis et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger;
- encadrement de l'exercice en société et rédaction de guides et de politiques.

Nous avons géré les ressources matérielles et financières avec une rigueur extrême. Nous pouvons maintenant bénéficier de la marge de manœuvre requise pour financer les projets de développement qui nous sont chers, dont le nouveau site Internet et le logiciel de gestion des membres. Les deux projets sont en cours, et l'équipe y consacrera beaucoup de temps au cours du prochain trimestre. Ces projets sont importants, car ils changeront drastiquement notre relation avec le public et nos opérations. Nous pourrions assumer pleinement et efficacement notre rôle de référence.

La mise en ligne est prévue à la fin du printemps ou au début de l'été. Dès lors, le public, les membres de l'Ordre, les partenaires et les médias bénéficieront de nouveaux services et ressources.

À titre de membre, vous aurez accès à de nombreux services (bibliothèque de références professionnelles, outils de gestion, forum de discussion, formulaires en ligne, webinaires, etc.) et pourrez consulter votre dossier de membre en ligne et y apporter les changements requis (lieu d'exercice, coordonnées, mise à jour du dossier de formation continue, etc.). Vous serez également invité à remplir une fiche personnelle contenant votre photo, votre formation, vos coordonnées professionnelles. Votre établissement vétérinaire profitera aussi d'une fiche qui présentera une photo des lieux, ses coordonnées, ses heures d'ouverture, les services offerts. Le public pourra ainsi facilement trouver un médecin vétérinaire ou un établissement vétérinaire.

La nouvelle phase de développement qui s'amorce et qui se terminera à la fin de l'exercice est emballante, car les membres et le public bénéficieront de nouveaux outils.

Nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions et de vos attentes — le nouveau portail de la profession doit répondre à vos besoins. Soyez bâtisseur d'avenir pour la profession et transmettez-nous vos suggestions.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EN TECHNIQUES DE SANTÉ ANIMALE : LE PROGRAMME EST LANCÉ ET OFFERT DEPUIS JANVIER 2015!

Comme il reçoit un grand nombre de demandes de médecins vétérinaires formés à l'étranger souhaitant pratiquer le métier de technicien en santé animale (TSA) ou désirant exercer la profession de médecin vétérinaire, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a mis en place deux passerelles afin de favoriser l'accès des personnes migrantes. La première passerelle permet aux candidats de faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences à l'égard du métier de technicien en santé animale. L'Ordre s'est adjoint des partenaires pour réaliser ce projet, soit le Cégep de Saint-Hyacinthe, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce programme gouvernemental sera en place, au cours des prochains mois, dans les huit cégeps du Québec offrant le cours de Techniques de santé animale. Pour le moment, seul celui de Saint-Hyacinthe est prêt à recevoir des candidats.

**Une première
AU PAYS!**

Le projet de reconnaissance des acquis pour les techniciens en santé animale permet à un médecin vétérinaire formé à l'étranger ou à une personne ayant exercé le métier de technicien en santé animale de démontrer ses acquis et ses compétences, et de les faire reconnaître. Ce programme donne accès au DEC en Techniques de santé animale d'un établissement scolaire autorisé et reconnu au Québec.

Le candidat est invité à dresser un profil et un bilan de ses compétences. Un comité d'experts analyse la candidature et évalue si le candidat maîtrise toutes les compétences visées. Dans la négative, il recevra un bilan identifiant les compétences manquantes et les formations d'appoint requises. Ainsi, chaque candidature est évaluée individuellement et le bilan est déposé dans le dossier du candidat, qui pourra parfaire ses compétences au besoin. Si les compétences attendues sont maîtrisées, ce dernier pourra obtenir un diplôme d'études collégiales en Techniques de santé animale.



LES PRINCIPES DIRECTEURS QUI GUIDENT L'ORDRE ET SES PARTENAIRES DANS CE DOSSIER SONT :

- assurer en tout temps la protection du public;
- assurer en tout temps la protection de la santé et la sécurité des animaux;
- maintenir la qualité des services et les hauts standards de pratique au Québec;
- diminuer les obstacles à l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- faciliter et accélérer la reconnaissance des qualifications professionnelles des professionnels formés à l'étranger.

La première séance d'information et d'accueil du programme s'est tenue le jeudi 8 janvier 2015 au Cégep de Saint-Hyacinthe. Le groupe était composé de médecins vétérinaires formés à l'étranger et de personnes ayant exercé le métier de TSA sans en détenir le diplôme (bénéficiaire de la clause grand-père).

Dès lors, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec n'inscrira plus des personnes dans le registre des personnes bénéficiant de la clause grand-père prévue à l'article 4 du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*. La personne qui a travaillé en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire avant l'entrée en vigueur du règlement sera invitée à démontrer ses compétences au groupe d'experts du service de reconnaissance des acquis d'un des huit cégeps offrant le cours de techniques de santé animale et pourra obtenir la reconnaissance de ses compétences de même qu'un diplôme. Elle pourra alors poser les actes autorisés prévus au règlement.

Les coûts associés au processus sont de 30 \$ pour les frais d'ouverture de dossier, 30 \$ pour les frais d'analyse de dossier et les frais de scolarité pour la formation manquante seront de 2 \$ / heure de cours, soit un coût variant entre 90 \$ et 210 \$ par cours, et ce, jusqu'à concurrence de 600 \$ au total.

Pour connaître les préalables au programme, les étapes du processus ou toute autre information, veuillez contacter Mme Anick Choquette au 450 773-6800 ou 514 875-4445, poste 2279 (rac@cegepsth.qc.ca).

SONDAGE SUR LA REVUE *LE VETERINARIUS*

Ces derniers jours, vous avez reçu par courrier électronique un sondage nous permettant de connaître votre niveau de satisfaction à l'égard de la revue *Le Veterinarius* et de l'encart scientifique *Le Veterinarius+*. Ce sondage est de toute première importance pour l'Ordre, et nous vous prions de le compléter afin que nous puissions connaître vos attentes et vos besoins et ainsi faire évoluer la revue et l'encart. Forts des résultats obtenus, nous conviendrons des changements à apporter au format, au contenu et au mode de livraison de l'information. Les dix minutes que vous prendrez à répondre aux 22 questions sont d'une grande valeur pour la profession. À la suite du sondage réalisé en 2010, nous avons fait évoluer la revue au cours des quatre dernières années. Voici de retour l'occasion d'évaluer votre niveau de satisfaction et de retenir les axes de développement prioritaires pour les trois prochaines années. Votre apport est essentiel.

Prenez part aux changements et projets en cours et faites-nous connaître vos attentes et besoins. C'est ainsi que l'Ordre demeurera bien vivant, dynamique et novateur. ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca



Premiers de classe. Nos vaccins sont inégalés.



IMRAB®
est le chef de file
du marché des
vaccins antirabiques
au Canada¹.

PUREVAX® Rabies
est le premier
et le seul vaccin
antirabique sans
adjuvant pour chats.

RECOMBITEK® 4 LEPTO
est le premier et le
seul vaccin contre la
leptospirose canine sans
adjuvant qui procure
une durée d'immunité
éprouvée de
15 mois contre
*Leptospira grippityphosa*².

RECOMBITEK Lyme
est le premier et le
seul vaccin contre la
maladie de Lyme qui
contient l'OspA dans
une préparation sans
adjuvant et qui offre
une durée d'immunité
éprouvée de 1 an³.

PUREVAX FeLV
est le premier
et le seul vaccin
recombinant sans
adjuvant contre la
leucémie féline.

ONCEPT®
est le premier et le
seul vaccin à ADN
contre le cancer
canin qui contribue
à prolonger la survie
des chiens atteints de
mélanome oral⁴.



**Merial. Une tradition d'excellence
dans les vaccins pour animaux.
www.merial.ca**

¹ Impact Vet, données de l'année en cours, octobre 2012.

² Monographie du vaccin RECOMBITEK 4 LEPTO.

³ Monographie du vaccin RECOMBITEK Lyme.

⁴ Monographie du vaccin ONCEPT.

©IMRAB, PUREVAX, RECOMBITEK et ONCEPT sont des marques
déposées de Merial Limitée. ©2013 Merial Canada Inc. Tous droits réservés.
VACS-12-1561-JA(F) MERP-2196

Présentation des administrateurs de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est géré par un conseil d'administration composé de dix-huit personnes, soit un président, treize membres élus et quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Conformément à l'article 62 du *Code des professions*, le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Les administrateurs de l'Ordre assument donc d'importantes responsabilités et ont un rôle hautement stratégique. Ils doivent porter un jugement objectif sur la conduite des affaires de l'Ordre, surveiller les pratiques et les évaluer, créer de la valeur et veiller à la saine gestion et à la croissance de l'organisation.

Les administrateurs endossent avec loyauté, diligence, soin, rigueur et éthique leurs responsabilités. Ils effectuent une veille stratégique, voient à la réalisation du plan stratégique 2011-2015 et veillent à améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance de l'Ordre.

Administrateurs élus par les membres



Dr Joël Bergeron, m.v.

Copropriétaire, Hôpital vétérinaire des Seigneuries de Boucherville inc.
Président de l'Ordre
Élu à la présidence au printemps 2008 et réélu aux printemps 2011 et 2014



**Dr Jacques Dupuis, m.v.,
Ms, Dipl. ACVS**

Spécialiste en chirurgie
Centre vétérinaire Rive-Sud inc.
Administrateur, région de la Montérégie
Élu au printemps 2014
Président du comité des spécialistes



**Dr Hugues Lacoste, m.v.,
Ms, Dipl. ACVIM**

Spécialiste en oncologie
Centre vétérinaire DMV inc.
Administrateur, région de Montréal
Élu en 2014



Dr Patrick Cavanagh, m.v.

Copropriétaire, Clinique vétérinaire Rock Forest, Sherbrooke
Administrateur, région Mauricie-Centre-du-Québec et Estrie
Élu au printemps 2005 et réélu aux printemps 2008, 2011 et 2014
Membre du comité du congrès
Membre du comité du *Veterinarius* +



Dr Simon Verge, m.v.

Copropriétaire, Bureau vétérinaire de Richmond SENCRL
Administrateur, région Mauricie-Centre-du-Québec et Estrie
Élu au printemps 2008 et réélu aux printemps 2011 et 2014
Membre du comité de gouvernance
Président du groupe de travail sur la révision des normes d'exercice
Membre du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires



Dre Heïdie Pomerleau, m.v.

Copropriétaire, Hôpital Rivière-du-Loup inc.
Administratrice, région de l'Est
Élu au printemps 2013
Membre du groupe de travail sur la révision des normes d'exercice

**Dr Michel Gosselin, m.v.**

Copropriétaire, Hôpital vétérinaire de Montréal inc.
 Copropriétaire, Hôpital vétérinaire du Nord inc.
 Copropriétaire, Hôpital vétérinaire Michel Venne inc.
 Copropriétaire et président, Centre vétérinaire DMV inc., Montréal
 Administrateur, région de Montréal
 Élu au printemps 2008 et réélu aux printemps 2011 et 2014
 Membre du comité de gouvernance
 Membre du comité d'audit
 Membre du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires

**Dr Mario Giard, m.v.**

Copropriétaire, Hôpital vétérinaire Ste-Thérèse inc.
 Administrateur, région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
 Élu au printemps 2005 et réélu aux printemps 2008, 2011 et 2014
 Membre du comité exécutif
 Membre du comité d'arbitrage de comptes
 Membre du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires

**Dr André Trépanier, m.v.**

Copropriétaire, Services médico-vétérinaires St-Vallier (2010) inc.
 Copropriétaire, Clinique vétérinaire de Beaumont inc.
 Administrateur, région Chaudière-Appalaches
 Élu au printemps 2005 et réélu aux printemps 2008, 2011 et 2014
 Membre du comité du congrès
 Membre du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires

**Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.**

Spécialiste en pathologie, Laboratoire de L'Assomption, MAPAQ
 Administrateur, région Laval et Lanaudière
 Élu au printemps 1999 et réélu aux printemps 2002, 2005, 2008, 2011 et 2014
 Vice-président de l'Ordre
 Membre du comité exécutif
 Membre du comité de la rémunération

**Dr Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO**

Doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal
 Administrateur, région de la Montérégie
 Élu au printemps 2008 et réélu aux printemps 2011 et 2014

**Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM (Oncology)**

Spécialiste en oncologie, Centre vétérinaire Rive-Sud
 Administrateur, région de la Montérégie
 Élu au printemps 2011 et réélu au printemps 2014
 Membre du comité du *Veterinarius* +

**Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.**

Copropriétaire Hôpital vétérinaire de l'Ormière inc.
 Administratrice, région de Québec
 Élu au printemps 2013
 Membre du groupe de travail sur la révision des normes d'exercice

**Dre Émilie Pelletier, m.v.**

Médecin vétérinaire, Clinique vétérinaire St-André inc., Acton Vale
 Administratrice, région de la Montérégie
 Élu au printemps 2011 et réélue au printemps 2014
 Membre du comité exécutif
 Membre du comité sur la reconnaissance du mérite

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public au sein du conseil d'administration

M. Jean Lefebvre, consultant
en gestion dans le réseau collégial



M. Lefebvre siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2008. Il siège également au comité exécutif depuis avril 2011, au comité de la rémunération depuis 2011 et au comité de gouvernance depuis octobre 2011.

M. Jean-Paul Gagné, éditeur émérite,
Journal *Les Affaires*



M. Gagné siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011. Il préside le comité de gouvernance depuis octobre 2011 et siège au comité d'audit depuis janvier 2012.

M^e Daniel Gervais, notaire



M^e Gervais siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011. Il siège également au comité de révision depuis 2011, au comité d'audit depuis janvier 2012 et sur le groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires depuis 2013.

M. Guy Jauron, directeur général et secrétaire-
trésorier de la MRC de Memphrémagog



M. Jauron siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011.

Grâce à votre ordre,
vous pouvez économiser plus

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/omvq



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

L'Ordre soutient le projet de modification du Code civil du Québec visant à changer le statut de l'animal

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec appui le projet de loi qu'entend faire adopter le ministre Pierre Paradis visant à modifier le Code civil du Québec, afin que les animaux ne soient plus considérés comme des biens, mais comme des êtres sensibles ayant la capacité de souffrir et de ressentir des émotions.

L'Ordre a d'ailleurs été consulté durant le processus de préparation de ce projet de loi par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et a déjà formulé ses recommandations sur ses différentes composantes.

Le médecin vétérinaire est responsable de la santé et du bien-être des animaux et l'Ordre a adopté, le 17 juin 2014, une position officielle sur la nature sensible de l'animal qui est basée sur les connaissances et les données scientifiques qui guident les médecins vétérinaires dans leur exercice.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite que ce projet de loi mène à une responsabilisation générale et que l'ensemble des intervenants œuvrant auprès des animaux soit imputable de leurs actions, qu'ils soient médecins vétérinaires, éleveurs, producteurs, gestionnaires de fermes, agronomes ou technicien en santé animale. « Ce projet de loi fait porter une lourde responsabilité aux médecins vétérinaires qui veillent quotidiennement à la santé et au bien-être

des animaux au Québec, mais ceux-ci ne sont pas présents ni suffisamment consultés pour effectuer une surveillance des animaux dans tous les refuges ou dans toutes les fermes. Il est donc impératif que la loi prévoie un partage des obligations à l'égard du bien-être animal » mentionne le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre.

Malgré une évolution notable des lois et règlements du Québec au cours des dernières années, on découvre encore trop souvent des cas de négligence, de maltraitance et des pratiques non conformes à la réglementation en vigueur. Assurer la santé et le bien-être des animaux de même que la santé publique est prioritaire et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec invite le ministre à resserrer les contrôles, que ce soit au niveau de l'administration de substances aux animaux de consommation, de l'importation de médicaments pour les animaux sans contrôle médical, de la pratique d'actes médicaux par des gens non autorisés (chirurgie, diagnostic, prescription et traitements médicaux) ou de l'absence d'inspection des viandes dans les abattoirs de proximité. La révision des pratiques ainsi qu'une modification durable des comportements sont souhaitables.

Pour plus d'information sur le sujet, l'Ordre vous invite à prendre connaissance de sa position sur la nature sensible de l'animal en visitant son site Web au www.omvq.qc.ca dans la section « Publications ». ♦

Gestion de la rage au Québec

Les changements survenus depuis le 1^{er} avril 2014, à la suite du transfert de responsabilités aux provinces quant à la surveillance de certaines maladies à déclaration obligatoire dont la rage, ont entraîné une période de redressement, voire d'incertitude, pour les médecins vétérinaires de tous les secteurs de pratique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vous transmettait par courriel, le 13 janvier dernier, de la documentation, préparée par l'équipe du MAPAQ, sur la gestion de la rage au Québec. Ces documents ont pour but de vous soutenir dans la prise de décision pour les cas soupçonnés de rage. Des outils d'information à remettre aux propriétaires et aux producteurs d'animaux, en pareille situation, étaient également joints à cet envoi.

Si vous avez manqué ce courriel et que vous souhaitez récupérer ces documents, notez qu'ils sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre au www.omvq.qc.ca, dans la section réservée aux médecins vétérinaires sous l'onglet « **Dossiers importants** ».

Nous espérons que cette documentation vous sera utile dans la prise en charge des cas soupçonnés de rage ainsi que dans votre communication avec vos clients. ♦

Bilan semestriel des activités du Bureau du syndic

Par Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique

L'équipe du Bureau du syndic vous présente un résumé de ses activités après un semestre d'opérations soit pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2014. Pour consulter le bilan complet des activités du Bureau du syndic pour cette période, rendez-vous sur le site Web de l'Ordre au www.omvq.qc.ca dans la section réservée aux membres.

Le Bureau du syndic agit principalement à quatre niveaux :

- prévention et service à la clientèle;
- enquêtes disciplinaires et plaignant devant le conseil de discipline et le Tribunal des professions;

- conciliation des comptes d'honoraires des médecins vétérinaires;
- enquête en exercice illégal et usurpation du titre réservé de médecin vétérinaire et plaignant au nom de l'Ordre devant la Cour du Québec.

Vous trouverez, dans les deux tableaux suivants, les sujets sur lesquels portent principalement les appels reçus au Bureau du syndic. Ces thèmes ont inspiré les chroniques du syndic dans les publications de l'Ordre, mais aussi les ateliers offerts aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire dans le cadre des cours *Aspects éthiques et juridiques vétérinaires* et *Interactions difficiles entre le médecin vétérinaire et le client*.

Cahier de bord téléphonique du Bureau du syndic

Demandeur	Nombre d'appels	Nature des demandes	Principaux sujets
Public	650 (41 %)	1. Demande d'information sur les devoirs et les obligations du médecin vétérinaire 2. Demande d'explication sur la procédure pour porter plainte 3. Demande l'explication de ses droits comme client 4. Demande de suivi d'une demande d'enquête 5. Autre : (demande relayée à un autre service) 6. Signalement en pratique illégale	1. Responsabilité professionnelle : explications des différences entre ce processus et celui de l'enquête du syndic 2. Ordonnances, conditions et modalités de vente des médicaments et des aliments médicamenteux 3. Pratique illégale 4. Tarifs élevés, dépassements d'estimations et conciliations de compte d'honoraires 5. Conditions de délégation des actes vétérinaires 6. Tenue des dossiers et secret professionnel 7. Bien-être animal et maltraitance 8. Services d'urgences 9. Conflits d'intérêts 10. Droit de rétention
Membres	828 (52 %)	1. Demande d'information sur le Code de déontologie et sur les règlements 2. Demande d'un conseil pour savoir comment réagir face à une situation 3. Signalement d'une situation de pratique illégale 4. Demande pour obtenir la procédure pour porter plainte 5. Demande à propos de ses droits et de ses obligations face à une situation 6. Demande pour obtenir une opinion officielle du Bureau du syndic	1. Ordonnances de médicaments et d'aliments médicamenteux 2. Publicité des médecins vétérinaires 3. Conditions à la délégation des actes vétérinaires 4. Processus d'enquête en cours 5. Responsabilité professionnelle (explications des différences avec le processus d'enquête du Bureau du syndic) 6. Secret professionnel 7. Tenue de dossier et obligations relatives au dossier médical 8. Conditions et modalités de vente des médicaments 9. Pratique illégale et usurpation du titre de médecin vétérinaire 10. Conciliation de compte et recouvrement 11. Bien-être animal 12. Services d'urgence 13. Conflits d'intérêts
Organismes • institutions gouvernementales • compagnies pharmaceutiques • sociétés de protection des animaux • institutions d'enseignement • fédérations de producteurs • entreprises privées du domaine animal	118 (7 %)	1. Demande d'information sur le Code de déontologie et ses règlements 2. Demande de suivi d'une demande d'enquête 3. Signalement d'une situation de pratique illégale 4. Demande pour obtenir l'opinion officielle du Bureau du syndic 5. Demande d'explication sur la procédure pour porter plainte et sur le déroulement d'une enquête	1. Ordonnances des médecins vétérinaires : médicaments, aliments médicamenteux et préparations magistrales 2. Conditions et modalités de vente des médicaments 3. Délégation d'actes 4. Tenue des dossiers et secret professionnel 5. Situation de pratique illégale 6. Responsabilité professionnelle 7. Publicité des médecins vétérinaires 8. Conflits d'intérêts 9. Bien-être animal
TOTAL	1596 (100 %)		

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES SUR LA CONDUITE D'UN OU DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES :

Conformément à son mandat, le Bureau du syndic veille à faire respecter le *Code des professions* et la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements.

Tableau des activités d'enquêtes disciplinaires

Dossiers d'enquêtes disciplinaires sur un médecin vétérinaire	Public	Membres	Organismes	Total
Nombre de dossiers traités durant l'exercice:				334
Anciens dossiers ouverts avant le 1 ^{er} avril 2014 :	172	52	6	230
Nouveaux dossiers ouverts durant l'exercice :	59	28	3	90
Total :	231	80	9	320
Dossiers disciplinaires ouverts à la fin de l'exercice précédent :				
En processus pour le dépôt de six plaintes disciplinaires (expertise-rédaction-complément d'enquête) :	10	3	1	14
Durée des enquêtes en cours dans les 320 dossiers :				
0-3 mois (Durée de 0 à 90 jours)	30	14	2	46
3-5 mois (Durée de 91 à 150 jours)	11	3	1	15
5-7 mois (Durée de 151 à 210 jours)	24	13	0	37
Plus de 7 mois (Durée de 211 jours et plus)	166	50	6	222
Total :	231	80	9	320
Nombre de dossiers fermés :				
Anciens dossiers ouverts avant le 1 ^{er} avril 2014 :	30	10	1	41
Dossiers ouverts après le 1 ^{er} avril 2014 :	24	6	1	31
Total :	54	16	2	72
Conclusions d'enquête :				
Conciliation de compte : • trois ayant donné lieu à un règlement	3			
Reproches/recommandations dont : • trois transférées également au CIP • deux transférées également à la secrétaire de l'Ordre responsable de l'application de l'article 62.2 du Code des Professions	8			
Engagements transmis également au CIP	2			
Aucune infraction identifiée : • une qui ne relevait pas de la juridiction du Bureau du syndic • dix dont la plainte n'était pas fondée • une fermée dès la préenquête • trois pas matière à porter de plainte disciplinaire après enquête approfondie	15			
Dépôt d'une plainte disciplinaire : • 27 dossiers serviront à la rédaction de cinq nouvelles plaintes disciplinaires • sept dossiers ont été ajoutés aux quatorze de l'exercice précédent, en processus pour le dépôt de six plaintes disciplinaires à la fin de l'exercice précédent	34			
Avis de non-conformité : • neuf sur la publicité des médecins vétérinaires • un sur les actes délégués aux TSA	10			
Durée des enquêtes terminées durant la période visée par ce rapport :				
0-3 mois (Durée de 0 à 90 jours)	7	2	0	9
3-5 mois (Durée de 91 à 150 jours)	1	1	1	3
5-7 mois (Durée de 151 à 210 jours)	2	5	0	7
Plus de 7 mois (Durée de 211 jours et plus) : • 18 dossiers ont été fermés durant l'année de la réception de la demande d'enquête	42	9	2	53
Total des dossiers fermés :	52	17	3	72
Nombre de dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période :				262
Décisions du syndic soumises au comité de révision :				4
Demande d'accès à l'information :				0

Provenance des appels

Comme à l'habitude, la majorité des demandes d'enquête au Bureau du syndic a été déposée par un membre du public. Toutefois, le nombre de demandes d'enquête formulées par un membre contre un autre tend à augmenter significativement et les reproches concernent principalement le non-respect de la réglementation en matière de publicité. Rappelons que le fait de demander la tenue d'une enquête sur la conduite d'un collègue n'équivaut aucunement à une condamnation, bien au contraire. Il s'agit du geste responsable d'un professionnel consciencieux, qui veille à la protection du public en évitant de nuire à la réputation d'un collègue en s'abstenant de porter un jugement hâtif sur une situation sans avoir les moyens, ni le mandat de procéder aux vérifications nécessaires et d'imposer les éventuels correctifs, selon la situation.

Conclusions d'enquête

Depuis le début de l'exercice financier en cours, 72 dossiers ont connu un dénouement. Les dossiers sont traités selon une priorité établie en regard de la gravité des reproches formulés et des risques pour le public.

Jusqu'à maintenant, la syndique a conclu qu'il n'y avait pas matière à porter de plainte disciplinaire dans 30 dossiers, dont quinze où aucun acte dérogatoire n'a été identifié au terme de l'enquête. Huit dossiers ont donné lieu à des reproches et des recommandations dont trois ont été transférés au comité d'inspection professionnelle et deux autres à la secrétaire de l'Ordre, chargée de l'application de l'article 62.2 du Code des professions, qui traite de l'obligation d'un membre de signaler à l'Ordre qu'il fait l'objet d'une réclamation.

Deux dossiers ont été fermés à la suite de la **signature d'un engagement** par le médecin vétérinaire, engagements qui ont été transmis également au comité d'inspection professionnelle afin qu'il en tienne compte lors de la prochaine visite de ces membres.

De plus, depuis le début de cet exercice, la syndique a fermé dix dossiers par la transmission d'un avis de non-conformité à des médecins vétérinaires dont un portait sur la délégation inappropriée d'actes à des techniciens en santé animale et les neuf autres sur la **non-conformité de leurs publicités** parues sur différents médias tels que les journaux, la télévision, les pages jaunes, les médias sociaux, les sites Internet, les dépliants, les cartes professionnelles, les affiches et autres. La majorité des membres interpellés par le Bureau du syndic ont répondu immédiatement en apportant les modifications proposées. Le Bureau du syndic a été dans l'obligation d'intervenir à nouveau auprès de plusieurs membres au sujet de la publicité de leur établissement qui s'avérait non conforme, et ce, malgré les avis parus dans la revue de l'Ordre. Plusieurs se retrouvent même en situation de récidive.

AVIS DU SYNDIC

Le Bureau du syndic tient à prévenir les contrevenants que les prochains signalements en semblable matière ne pourront être traités avec la même ouverture. Le Bureau du syndic avise les membres qu'il entend faire respecter les termes du règlement sur la publicité des médecins vétérinaires et qu'il n'aura d'autre choix que de déposer une plainte disciplinaire contre les membres qui auront décidé d'ignorer les avis du Bureau du syndic en cette matière.

Révision de décision

Dans quatre dossiers, le plaignant a demandé la révision de la décision de la syndique de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline. Ces plaignants étaient tous des membres du public. Le comité de révision a procédé à la vérification de l'enquête menée par le Bureau du syndic dans ces dossiers. Dans tous les cas, la décision de la syndique de ne pas déposer de plainte disciplinaire à l'endroit des médecins vétérinaires visés par ces enquêtes a été maintenue.

Tableau des activités de la syndique devant le conseil de discipline et le Tribunal des professions

Instance - Dossier	Développements récents	Objet
Tribunal des professions N° cour : 500-07-000816-136 :	2014-09-18 : audition sur le fond de la requête pour permission d'en appeler d'une décision du conseil de discipline sur la plainte numéro 25-05-453	L'audition en appel d'une décision du conseil sur une requête de l'intimé pour faire déclarer la présente division du conseil de discipline présidée par Me Diane Larose, sans compétence pour entendre et décider de la sanction à imposer dans ce dossier;
	2014-09-19 : décision du Tribunal des professions	Le Tribunal des professions : • accueille l'appel; • infirme la décision du conseil de discipline rendue le 3 mai 2013; • déclare que le conseil de discipline présidé par Me Diane Larose n'a pas la compétence pour entendre la sanction et imposer celle-ci; • ordonne le retour du dossier à la secrétaire du conseil de discipline pour que la plainte soit instruite selon la loi.
	2014-10-16 : dépôt d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions pour ordonnance de sursis (834.1 et 846.6 Cpc)	En attente d'une date d'audition devant la Cour Supérieure du Québec (chambre civile).
Conseil de discipline N° dossiers : 25-10-461 25-10-462	18 au 20 décembre 2012 : audition sur la sanction sur deux plaintes disciplinaires déposées en juillet et en octobre 2010 à la suite du dépôt d'une requête en radiation provisoire que le conseil de discipline avait accordée le 2010-07-22	Rappelons que l'intimée, le 2012-04-30, avait été reconnue coupable des dix chefs d'infraction qui lui étaient reprochés dans ces deux plaintes; Trente-deux mois se sont écoulés depuis cette date;
		Toujours en attente de la décision sur la sanction;
		L'intimée demeure radiée durant cette période.

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES :

Durant cet exercice, le Bureau du syndic a procédé à une conciliation de compte d'honoraires dans quatre dossiers. Dans tous les cas, la procédure de conciliation a conduit à une entente à la satisfaction des parties. Par conséquent, personne n'a eu recours à l'arbitrage, depuis le début de l'exercice.

ENQUÊTE EN EXERCICE ILLÉGAL, USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE :

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments.

Dossiers d'enquêtes en pratique illégale :	Public	Membres	Organismes	Total
Nombre de dossiers traités durant l'exercice:				84
Anciens dossiers ouverts avant le 1 ^{er} avril 2014 :	9	37	2	48
Nouveaux : ouverts entre le 1 ^{er} avril 2014 et le 31 octobre 2014	7	26	1	34
Sous totaux :	16	63	3	82
Dossiers de poursuites pénales intentées à la fin de l'exercice précédent :				
Les auditions se poursuivent sur une plainte pénale déposée dans deux dossiers de pratique illégale.	0	2	0	2
Durée des enquêtes en pratique illégale en cours :				
0-3 mois (Durée de 0 à 90 jours)	7	10	0	17
3-5 mois (Durée de 91 à 150 jours)	0	12	1	13
5-7 mois (Durée de 151 à 210 jours)	1	11	1	13
Plus de 7 mois (Durée de 211 jours et plus)	10	26	3	39
Sous-totaux :	18	59	5	82
Nombre de dossiers fermés :				
Parmi les dossiers d'enquête en cours au 1 ^{er} avril 2014 :	5	25	1	31
Parmi les dossiers d'enquête ouverts durant la période du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2014 : • Dans 61 dossiers, l'enquête a duré moins d'une année	8	23	2	33
Sous-totaux :	13	48	3	64
Conclusions d'enquête en pratique illégale :	Pratique illégale	Usurpation de titre	Pratique illégale et usurpation de titre	
Aucune infraction identifiée	5	1	2	8
Plaintes pénales déposées au 31 octobre 2014	0	0	2	2
Décisions de demander au CA l'autorisation de : • Procéder à une perquisition et au dépôt d'une plainte pénale	0	0	1	1
Avis de non-conformité : dentisterie des animaux de compagnie	0	0	7	7
Avis de non-conformité pour pratique illégale	1	0	0	1
Avis de non-conformité pour pratique d'une forme de médecine complémentaire : • Homéopathie-naturopathie	0	0	1	1
Avis de non-conformité pour pratique illégale par un membre externe	1	0	0	1
Avis de non-conformité pour pratique illégale par un non-membre	0	0	1	1
Avis de non-conformité pour pratique illégale par un éleveur	0	1	1	2
Avis de non-conformité pour publicité trompeuse	0	2	0	2
Avis de non-conformité pour vente illégale de médicaments dans des animaleries	2	0	1	3
Preuve insuffisante	1	0	0	1
Durée des enquêtes en pratique illégale terminées au 31 octobre 2014 :				
0-3 mois (Durée de 0 à 90 jours)	1	3	0	4
3-5 mois (Durée de 91 à 150 jours)	0	2	1	3
5-7 mois (Durée de 151 à 210 jours)	1	7	1	9
Plus de 7 mois (Durée de 211 jours et plus)	4	10	0	14
Sous-total :	6	22	2	30

Tableau des poursuites judiciaires intentées pour pratique illégale de la profession

Tribunal	Dossier	Étape	Suivi
Cour du Québec, district de Laval	OMVQ c. JEAN Yves Pratique illégale de la dentisterie équine	Procès aura lieu à Laval, le 14 et le 15 avril ainsi que le 6 mai 2015.	En attente du procès
Cour du Québec, district de Terrebonne	OMVQ c. ROBERGE Ian Pratique illégale de la médecine vétérinaire	Audition le 17 décembre 2014 sur une entente de règlement sur reconnaissance de la culpabilité	En attente de l'audition
Cour du Québec, district de Saint-Hyacinthe	OMVQ c. DOUVILLE Desneiges Pratique illégale de la médecine vétérinaire et usurpation de titre	Audition le 25 février 2015 sur une entente de règlement avec reconnaissance de la culpabilité	En attente de l'audition

La plupart des signalements ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête en pratique illégale ont été faits par les membres qui, encore cette année, ont démontré qu'ils faisaient preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne l'exercice illégal de la profession.

Les informations transmises ont été prélevées, pour la plupart, d'une publicité circulant sur le Web dans les différents forums d'offres de biens et de services, par exemple Kijiji, ainsi que sur différents sites Internet et pages Facebook de commerces de services pour animaux comme des salons de toilettage, des animaleries et des élevages d'animaux de compagnie et d'oiseaux exotiques.

Le Bureau du syndic a transmis 18 avis de non-conformité durant l'exercice portant sur la dentisterie, l'exercice de l'homéopathie et de la naturopathie chez les animaux de compagnie, la vente illégale de médicaments dans les animaleries, la vaccination des animaux par des éleveurs sans supervision et des conseils donnés par deux médecins vétérinaires ne détenant pas de droit d'exercice de la médecine vétérinaire au Québec au moment des faits.

Le Bureau du syndic a obtenu l'autorisation de procéder à une perquisition chez un éducateur canin qui pratiquait des interventions de castration aux élastiques sous sédation profonde, des tailles d'oreilles, des points de suture et des avortements chez la chienne. La preuve recueillie durant l'enquête ainsi que lors de la perquisition justifie la

demande d'autorisation du Bureau du syndic au conseil d'administration de déposer des constats d'infraction contre le défendeur dans ce dossier. Ce dossier a été présenté au conseil d'administration en décembre 2014 et les constats d'infraction ont alors pu être signifiés au défendeur en janvier 2015.

Le conseil d'administration a autorisé le dépôt d'une plainte pénale contre une préposée au toilettage des animaux de compagnie qui offrait également au public le détartrage des dents sans anesthésie. Le 23 octobre dernier, la défenderesse a plaidé coupable et a été sanctionnée à des amendes totalisant 4 000 \$ plus les frais.

Dans un autre dossier, le conseil d'administration a également autorisé le dépôt d'une plainte pénale contre une éleveuse de chiens qui a exercé illégalement la médecine vétérinaire. La défenderesse a reçu des clients en consultation pour évaluer un problème de santé sur un animal, effectué un examen médical et prescrit des médicaments d'ordonnance. L'audition dans ce dossier devrait avoir lieu à Saint-Hyacinthe, en février 2015.

Le Bureau du syndic est conscient des délais parfois longs pour compléter les enquêtes en cours. Ceux-ci s'expliquent, en bonne partie, par la complexité des faits, le nombre souvent élevé d'intervenants à interroger dans un même dossier et la nécessité de recourir à l'opinion d'un expert lorsqu'il est question des règles de l'art. ♦





Nous mettons autant de soins pour votre entreprise que vous en mettez pour les animaux.

Des conseils spécialisés en matière de services bancaires pour votre cabinet.

Pour profiter du forfait bancaire de la TD destiné aux vétérinaires, la première étape consiste à rencontrer un spécialiste des Services bancaires aux entreprises. Il pourra vous offrir les conseils spécialisés qu'il vous faut en matière de services bancaires pour établir votre assise financière. Et comme nous sommes ouverts plus tôt, plus tard et même le dimanche*, vous pouvez obtenir des conseils quand vous en avez besoin, au moment qui vous convient. Parce qu'un cabinet en santé mérite les soins des experts.

Visitez tdcanadatrust.com/veterinaires
ou composez le 1-888-679-4808



Des services
bancaires
confortables.



*Les heures d'ouverture peuvent varier d'une succursale à une autre. 400 succursales sont ouvertes le dimanche. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.



L'utilisation du titre de docteur et ses conditions

Par Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours des deux prochaines semaines, vous recevrez votre formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016.

Il est important de rappeler les conditions qui régissent le port du titre de docteur et des initiales Dr et m.v.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES, MÉDECINS ET DENTISTES

Depuis que le Code des professions est en vigueur, seuls les médecins, médecins vétérinaires et dentistes dûment inscrits au tableau de leur ordre professionnel peuvent utiliser le titre de « docteur » ou une abréviation de ce titre sans aucune restriction.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE EN EXERCICE

Ainsi, un médecin vétérinaire en exercice, dûment inscrit au tableau de l'Ordre peut utiliser le titre Dr ou Docteur en avant de son nom, suivi du titre médecin vétérinaire ou les initiales m.v.

Afin de ne pas induire le public en erreur ou semer la confusion, il est important que le médecin vétérinaire n'utilise pas seulement le titre Dr ou Docteur en avant de son nom, car il pourrait alors être confondu

avec le médecin en santé humaine. Le titre de docteur en avant du nom doit toujours être suivi des initiales m.v. ou du titre médecin vétérinaire après le nom. Exemple : **Dre** Suzanne Rigaud, **m.v.**

L'utilisation des initiales DMV après le nom est tolérée par l'Ordre, toutefois cette pratique n'est pas encouragée, car elle fait référence au diplôme, soit au doctorat en médecine vétérinaire (DMV) et non au tableau de l'Ordre. Une personne qui détient un doctorat en médecine vétérinaire — sans être membre de l'Ordre — ne peut porter le titre ni exercer les actes exclusifs réservés aux médecins vétérinaires ou encore, laisser croire qu'elle est médecin vétérinaire.

Présence et représentation dans les médias sociaux

Considérant que l'utilisation des médias sociaux est maintenant une pratique courante, l'Ordre encourage les médecins vétérinaires à promouvoir leur titre et leur appartenance à l'Ordre dans les médias sociaux professionnels (forums en médecine vétérinaire, LinkedIn, etc.), comme le font bon nombre d'ordres professionnels au Québec. Cette pratique contribue au rayonnement et à la notoriété de la profession.

Article 32 du Code des professions

32. Nul ne peut de quelque façon prétendre être avocat, notaire, médecin, dentiste, pharmacien, optométriste, médecin vétérinaire, agronome, architecte, ingénieur, arpenteur-géomètre, ingénieur forestier, chimiste, comptable agréé, technologue en imagerie médicale ou technologue en radio-oncologie, denturologiste, opticien d'ordonnances, chiropraticien, audioprothésiste, podiatre, infirmière ou infirmier, acupuncteur, huissier de justice, sage-femme ou géologue ni utiliser l'un de ces titres ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est, ni exercer une activité professionnelle réservée aux membres d'un ordre professionnel, prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, s'il n'est titulaire d'un permis valide et approprié et s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre habilité à délivrer ce permis, sauf si la loi le permet.

Le membre est ainsi invité à s'inscrire en utilisant le titre Dr et les initiales m.v. après son nom. Il est important toutefois de rappeler que le membre qui utilise son titre sur les médias sociaux est responsable de s'assurer que les informations qui y sont publiées sont conformes à la réglementation à laquelle il est assujéti, notamment en ce qui a trait à la publicité des membres de l'Ordre.

MÉDECIN VÉTÉRAIRE RETRAITÉ

Le tableau des membres de l'Ordre inclut une catégorie de membres : médecin vétérinaire retraité. Ces membres peuvent utiliser le titre de Dr et leur nom devra être suivi du titre médecin vétérinaire retraité.

Ces membres de l'Ordre peuvent détenir des actions avec droit de vote dans les sociétés autorisées par l'Ordre. Ils sont inscrits au tableau de l'Ordre et leur nom figure au répertoire des membres. Ils bénéficient des mêmes privilèges que les membres (revue, assemblée générale annuelle, congrès, assurances, rabais).

Exemple : **Dr Michel Renaud, médecin vétérinaire retraité** ou **Dr Michel Renaud, m.v. retraité**

MEMBRE DU REGROUPEMENT DES MÉDECINS VÉTÉRAIRES RETRAITÉS (REVER)

Les membres du ReVeR ne sont pas membres de l'Ordre. Ils ne peuvent bénéficier des privilèges consentis aux membres et ne peuvent détenir des actions dans une société autorisée par l'Ordre. Les membres de ce regroupement ne doivent pas laisser supposer qu'ils sont médecins vétérinaires membres de l'Ordre ou encore, se trouver dans une situation qui puisse confondre le public en laissant croire à un droit d'exercer la profession. Ils ne peuvent, en aucun cas, utiliser le titre m.v. réservé aux membres de l'Ordre.

Par politesse et courtoisie, l'Ordre continuera à appeler ces personnes Docteur, mais ce titre en est un de courtoisie seulement.

MÉDECIN VÉTÉRAIRE FORMÉ À L'ÉTRANGER NON MEMBRE DE L'ORDRE

La personne qui a obtenu un diplôme en médecine vétérinaire à l'étranger, mais qui n'est pas membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ne peut pas porter le titre de Docteur ou les initiales réservées aux médecins vétérinaires (m.v.).

En vertu de l'article 32 du Code des professions, nul ne peut, s'il n'est pas inscrit au tableau des membres de l'Ordre, de quelque façon : prétendre être médecin vétérinaire, utiliser le titre ou une abréviation ou les initiales pouvant laisser croire qu'il l'est, exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre ou prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire.

PERSONNE NON MEMBRE DE L'ORDRE

De plus, une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, mais qui ne l'est plus, ne peut utiliser le titre de Dr et les initiales réservées aux médecins vétérinaires et son numéro de permis. Elle contreviendrait alors à l'article 32 du Code des professions et devrait faire face à des mesures et sanctions disciplinaires, car elle laisserait ainsi croire qu'elle est membre de l'Ordre.

OPTOMÉTRISTES, PHARMACIENS, CHIROPATICIENS, PODIATRES, PSYCHOLOGUES

L'obtention du doctorat est maintenant une condition de base pour l'obtention du permis d'exercice de certaines professions.

En vertu de l'article 58.1 du Code des professions, les optométristes, pharmaciens, chiropraticiens, podiatres et psychologues qui détiennent un **doctorat (3^e cycle) d'une université reconnue** et qui sont membres de leur ordre professionnel peuvent utiliser le titre de Docteur avant leur nom, mais suivi du titre réservé aux membres de la profession.

Exemple : Docteur Marc Soucy, **optométriste** ou Dre Chantal Vinard, **chiropraticienne**

DÉTENTEUR D'UN DOCTORAT (3E CYCLE UNIVERSITAIRE) DANS UNE DISCIPLINE

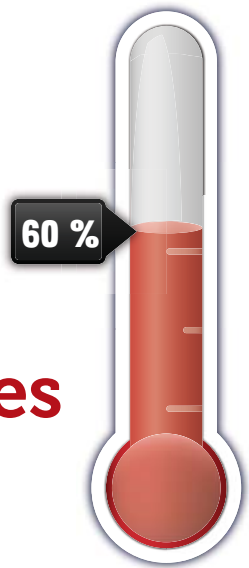
En vertu de l'article 58.1 du Code des professions, toute personne qui détient un doctorat dans une discipline (3^e cycle universitaire) peut indiquer **le titre de docteur, mais seulement après son nom** et conditionnellement à ce qu'il fasse suivre ce titre, ou cette abréviation, de la discipline dans laquelle il détient le doctorat.

Exemple : **Madame Claudine Tremblay, docteure en microbiologie** ♦

Programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens :

60% des membres sont conformes

Par Lysanne Brunet, coordonnatrice du Service de la formation continue



À quelques semaines de la date limite pour se conformer au programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens, il est heureux de constater qu'une grande proportion des membres de l'Ordre ont suivi et réussi le programme. Par leur implication, chacun d'entre eux collabore grandement au maintien de la santé publique au Québec. Néanmoins, l'Ordre doit poursuivre ses efforts auprès des membres non conformes pour atteindre son objectif : que tous les médecins vétérinaires aient suivi la formation d'ici le 31 mars 2015.

Formation continue obligatoire	Pourcentage de médecins vétérinaires conformes en janvier 2015
Tronc commun	61 %
Animaux de compagnie	71 %
Bovins	67 %
Équins	59 %
Santé publique et industrie animale	61 %

Les médecins vétérinaires, qui n'auront pas complété et réussi la formation en date du 1^{er} avril 2015, seront appelés à démontrer leur compétence à un inspecteur-conseil et un montant d'environ 600 \$ leur sera facturé pour cet exercice. N'attendez pas à la dernière minute et conformez-vous dès maintenant!

COMMENT SE CONFORMER?

Vous avez accès aux conférences du programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens directement en ligne. Pour y accéder, veuillez remplir le formulaire d'inscription aux webinaires, disponible sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca), et nous le faire parvenir en suivant les directives inscrites sur celui-ci. Nous vous transmettrons, par la suite, la procédure de visionnement. Des frais de 25 \$ par webinaire sont exigés. Suite au visionnement, vous serez invité à compléter un questionnaire. La réussite de ce test confirme l'acquisition des connaissances et l'acquittement de votre obligation.

Les médecins vétérinaires, qui n'auront pas complété et réussi la formation en date du 1^{er} avril 2015, seront appelés à démontrer leur compétence à un inspecteur-conseil et un montant d'environ 600 \$ leur sera facturé pour cet exercice.

FORMATION SPÉCIFIQUE DANS LES DOMAINES COMPTANT PEU DE MEMBRES

Actuellement, l'Ordre n'offre pas de tronc spécifique, pour le programme de formation continue obligatoire, aux médecins vétérinaires qui pratiquent principalement dans des domaines comptant peu de membres. Le conseil d'administration de l'Ordre a convenu que ces membres doivent suivre la formation spécifique suivante :

Secteur de pratique	Tronc spécifique du programme de formation continue obligatoire
Animaux de laboratoire	Tronc spécifique qui se rapproche le plus de la réalité de pratique du membre
Animaux exotiques	Tronc spécifique des animaux de compagnie
Zoo et faune	Tronc spécifique des grands animaux, équins ou animaux de compagnie selon les animaux que le membre traite le plus souvent
Transfert d'embryon	Tronc spécifique des grands animaux
Imagerie médicale	Exemption
Pathologistes	Exemption
Médecine alternative exclusive (ostéopathie, acupuncture)	Tronc spécifique selon le secteur d'activités (grands animaux, animaux de compagnie)

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 450 774-1427, poste 225, par télécopieur au 450 774-7635 ou par courriel à catherine.dugas@omvq.qc.ca.

Programme régulier de formation continue : de la nouveauté en 2015!

Par Lysanne Brunet, coordonnatrice du Service de la formation continue

GESTION DES COMPORTEMENTS INACCEPTABLES AU TRAVAIL



Entre les gants blancs et les gants de boxe

Par M. Mario Côté, B. Sc., DESG, CRHA

CONTENU DE L'ATELIER

- distinction entre les difficultés de comportement reliées à de la délinquance organisationnelle, à un trouble de personnalité ou un problème de santé mentale;
- quatorze profils de personnalités problématiques et des stratégies d'intervention pour chacun;
- devoirs et responsabilités du responsable de l'encadrement immédiat;
- divers outils pour une approche préventive;
- divers outils pour une approche corrective.

DATE : le vendredi 13 mars 2015

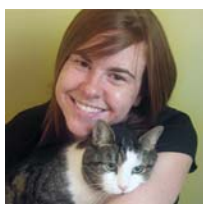
HEURE : 9 h à 16 h 30

LIEU : Hôtel Gouverneur
Place Dupuis, salle Sherbrooke
1415, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)

Tarif d'inscription : 173,95 \$ plus taxes incluant le cartable de notes de cours avec les différents outils de gestion, les pauses et le dîner. Veuillez noter que trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre dans la catégorie « gestion ».

Des ateliers pratiques seront organisés dans différents centres de référence pour vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences pratiques et techniques. Les places disponibles sont limitées; inscrivez-vous sans tarder!

CAS CLINIQUES DE COMPORTEMENT ANIMAL



Par Dre Isabelle Demontigny-Bédard, m.v.

CONTENU DE L'ATELIER

- deux cas de comportement;
- évaluation des réponses au questionnaire rempli par le client préalable-ment à la consultation;
- différenciation entre un comportement anormal ou normal, mais indésirable;
- évaluation du comportement de l'animal en salle de consultation;
- identification d'un plan de traitement (incluant possiblement de la médication) et proposition au client.

DATE : le vendredi 20 mars 2015

HEURE : 8 h 30 à 11 h 45

LIEU : Centre DMV (Lachine)
2300, 54^e Avenue,
Montréal (Lachine)

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé. Veuillez noter que trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

ATELIER PRATIQUE SUR L'ACUPUNCTURE VÉTÉRAIRE



Par Dre Héraline Haltrecht, m.v., CVA

CONTENU DE L'ATELIER

- bases de la médecine chinoise;
- bases neurophysiologiques de l'acupuncture;
- enseignement de quelques points d'acupuncture que vous pourrez utiliser tous les jours en pratique;
- identification des points d'acupression que vous pourrez partager avec vos clients, pour traitement à la maison.

DATE : le vendredi 24 avril 2015

HEURE : 8 h 30 à 11 h 45

LIEU : Centre DMV (Lachine)
2300, 54^e Avenue,
Montréal (Lachine)

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé. Veuillez noter que trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

IMAGERIE : INTRODUCTION À L'ÉCHOGRAPHIE ABDOMINALE



Par Dr Hugo Joly, m.v., Dipl. ACVR

CONTENU DE L'ATELIER

- information de base pour utilisation de la machine à échographies dans certaines situations particulières rencontrées en pratique générale;
- pratique de l'examen échographique en groupe de deux;
- explication plus en détails des divers paramètres de l'équipement.

DATE : le vendredi 29 mai 2015
HEURE : 13 h 30 à 16 h 45
LIEU : Centre DMV (Lachine)
2300, 54^e Avenue,
Montréal (Lachine)

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé.

Veuillez noter que trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

À noter : nous invitons les médecins vétérinaires à apporter leur propre échographe portable.

DENTISTERIE : ATELIER DE POSITIONNEMENT EN RADIOGRAPHIE DENTAIRE



Par Dr Jérôme D'Astous, m.v., Dipl. AVDC

CONTENU DE L'ATELIER

- techniques de positionnement pour les radiographies dentaires chez les chiens et les chats;
- enseignement amenant les participants à être en mesure de prendre des radiographies de bonne qualité de toute la dentition d'un chien et d'un chat.

DATE : le vendredi 12 juin 2015
HEURE : 13 h à 17 h
LIEU : Centre DMV (Lachine)
2300, 54^e Avenue,
Montréal (Lachine)

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé.

Veuillez noter que quatre heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

À noter : le cours sera basé sur l'utilisation d'un capteur numérique de taille 2, mais pourrait s'adapter à d'autres systèmes numériques ou à des films conventionnels

Description détaillée des différents ateliers et formulaires d'inscription disponibles sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca).

Vous avez des suggestions ou des commentaires sur le programme de formation continue? N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1427, poste 245 ou, par courriel, à lysanne.brunet@omvq.qc.ca. ♦

RAPPEL

Utilisation sur les animaux de produits qui sont en vente libre pour les humains

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Au cours des derniers mois, l'Ordre a été interpellé à plusieurs reprises au sujet de l'utilisation de certains produits qui nécessitent une prescription chez les animaux (Annexe IV du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments), mais qui n'en requièrent pas du côté humain (Annexe II ou III). Parmi ces produits, qui peuvent souvent être suggérés, se retrouvent notamment des onguents tels que le Baciguent® (bacitracine), le Polysporin® (polymyxine) en gouttes ophtalmiques ou encore, un antihistaminique comme le Benadryl® (diphenhydramine).

Des échanges ont également eu lieu avec l'Ordre des pharmaciens, afin de bien préciser l'application du règlement auprès des professionnels. Un article paraîtra d'ailleurs dans les publications de l'Ordre des pharmaciens à cet effet.

PRODUITS

Parmi ces produits, qui peuvent souvent être suggérés, se retrouvent notamment des onguents tels que le Baciguent® (bacitracine), le Polysporin® (polymyxine) en gouttes ophtalmiques ou encore, un antihistaminique comme le Benadryl® (diphenhydramine).

L'Ordre des médecins vétérinaires souhaite donc rappeler à ses membres que toute substance qui figure à l'Annexe IV du règlement requiert une prescription en bonne et due forme de la part d'un médecin vétérinaire. Il est essentiel d'en informer les clients et de leur remettre la prescription nécessaire s'ils ont à se rendre dans une pharmacie, même si le produit est en vente libre pour la clientèle humaine.

L'Ordre des médecins vétérinaires souhaite donc rappeler à ses membres que toute substance qui figure à l'Annexe IV du règlement requiert une prescription en bonne et due forme de la part d'un médecin vétérinaire. Il est essentiel d'en informer les clients et de leur remettre la prescription nécessaire s'ils ont à se rendre dans une pharmacie, même si le produit est en vente libre pour la clientèle humaine. Nous constatons que le défaut de remettre une telle prescription provoque de la frustration de la part des clients et de la confusion pour les pharmaciens qui souhaitent se conformer à la réglementation.

Afin de ne pas provoquer de déplacement inutile ou de retard dans l'amorce du traitement, une prescription peut être faite verbalement et directement à un pharmacien avec l'obligation de transmettre la version écrite dans un délai de 48 heures.

La collaboration interprofessionnelle est souvent requise afin de bien servir le public. Il faut que les règlements soient alors respectés et suivis par chaque professionnel. ♦

Changements au tableau de l'Ordre

Inscriptions et réinscriptions

3868 Jennifer Blanchard
4081 Émilie Gélinas-Lymburner
3548 Martine Gravelle
4048 Andrea Elisabeth Kelly
3634 Josiane Labonté
3379 Hélène P. Langlois
3191 Catherine Lapointe
4193 Dalia Meloche-Atmé
3655 Caroline Normand
3745 Mélissa Paradis
4021 Andréanne Parent
3575 Marie-Claude Roy
2980 Annie Thériault
3950 Maria Vanore

Renouvellements de permis temporaire

9368 Eduardo Almeida da Silveira
9409 Jeronimo Barbosa Marin
9361 Caroline Cluzel
9410 Vincent Defalque
9411 Shannon T. Ferrell
9303 François-Xavier Grand
9405 Pavlina Ruzickova

Octrois d'un certificat de spécialiste

4136 Allison Cobrin, médecine interne des animaux de compagnie
3451 Vincent Gauthier, urgéologie et soins intensifs

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie, etc.)

3599 Marjorie Besson
3971 Ariane Bornais
3972 Patricia Bouchard
3516 Marie-Pierre Bouthiette
3162 Annie Daignault
9369 Maud de Lagarde
3362 Julie Gadbois
3450 Stéphanie Gravel
9390 Lorraine Hiscox
3553 Maryvonne Lagacé
3284 Marie-Ève Lambert
3903 Judith Lapalme
3813 Kathleen Larouche
3381 Rosalie Lavallée-Bellavance
3914 Éliane Marquis
1257 Denis Nadeau
3927 Maude Perez
3760 Marie-Eve Tremblay

Octroi de permis régulier

4239 Abdelkader Mimouni



AVIS DE DÉCÈS

Robert Bourgeois, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1955

Pierre Granier, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1959

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



Photo : Dre Geneviève Roy

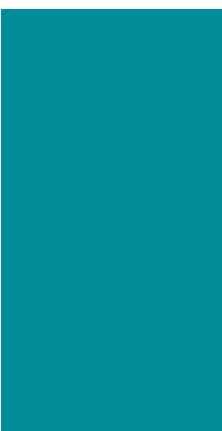
GUIDE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

LA TENUE DE DOSSIERS

Par Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre et Dre Angela Drainville, coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle



Photo : SVVF/Meldo



**Guide à détacher
et à conserver!**

Introduction

Soucieux de soutenir ses membres dans l'implantation des meilleures pratiques, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a préparé un guide complet sur la tenue de dossiers et vous l'offre dans la présente édition de la revue *Le Veterinarius*.

L'Ordre met donc à la disposition de tous ses membres, un outil de développement professionnel gratuit et complet. L'objectif poursuivi est de permettre à tous d'avoir facilement et rapidement accès à l'information de manière à mettre à jour ses méthodes et ses procédures.

La tenue de dossiers est un élément important de la pratique et l'Ordre soutiendra ses membres afin que chacun puisse se conformer aux normes et aux règlements en vigueur.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, les inspecteurs-conseils discuteront de cet aspect de votre pratique avec vous, vous accompagneront, vous conseilleront et s'assureront que votre tenue de dossiers répond aux attentes et aux exigences.

C'est donc dans une approche d'amélioration continue que s'inscrit ce guide sur la tenue de dossiers. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Bonne lecture!

Normes et règles pour la tenue de vos dossiers

La tenue de dossiers est un élément important de la pratique de tous les professionnels et c'est tout aussi vrai en médecine vétérinaire. À cet égard, les médecins vétérinaires ont été invités à modifier leur façon de faire au cours des dix dernières années.

Certains membres considèrent que la tenue de dossiers peut alourdir leur travail, mais il est clair que la tenue de dossiers permet de juger de la compétence d'un membre et est indissociable de la qualité de l'exercice.

Au sein du système professionnel québécois, les décisions disciplinaires en matière de tenue de dossiers sont nombreuses. Le Tribunal des professions et le conseil de discipline du Collège des médecins du Québec considèrent d'ailleurs que la mauvaise tenue de dossiers est une infraction grave. Cet élément de la pratique n'est pas accessoire, secondaire ou purement technique.

Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre évalue la tenue de dossiers du médecin vétérinaire, car cette analyse permet d'évaluer la qualité des services rendus par ce dernier et fait foi de sa compétence (étendue de l'anamnèse, qualité du diagnostic, qualité de la communication avec le client, choix thérapeutiques, etc.). En effet, lorsqu'il est constitué de façon à présenter fidèlement les problèmes de santé de l'animal et à permettre de bien comprendre la démarche clinique du médecin vétérinaire ainsi que la conduite proposée, le dossier devient ainsi le reflet de la compétence du professionnel.

UNE COMPÉTENCE À MAÎTRISER

La tenue de dossiers figure parmi les éléments du savoir sous-jacent à la maîtrise des compétences de base en médecine vétérinaire.

Malheureusement, certains médecins vétérinaires négligent cet aspect important de leur exercice et les lacunes au niveau de la tenue de dossiers figurent en tête de liste des recommandations formulées par les inspecteurs-conseils dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice.

Afin de soutenir les membres, le comité d'inspection professionnelle a publié un article dans la revue *Le Veterinarius*, en janvier 2013, puis un atelier pratique sur la tenue de dossiers a été présenté lors du Congrès vétérinaire québécois 2014. Le présent article s'inscrit dans la même foulée et vise à aider les médecins vétérinaires dans l'amélioration de leurs compétences et à les aider à mieux connaître et respecter la réglementation et les normes professionnelles régissant la profession.

L'utilité d'un dossier médical

Un dossier médical est un outil de communication avec le client. Il structure les interventions, assure la continuité et la qualité des services, prouve les services rendus et permet d'en évaluer la qualité.

Le dossier médical est un aide-mémoire

Un dossier complet constitue un aide-mémoire pour la prestation des services. Il aide le médecin vétérinaire à offrir des soins de qualité à son patient et à lui assurer un suivi efficace au fil du temps.

Une bonne tenue de dossiers aidera le membre à se souvenir avec plus d'exactitude des motifs de consultation, des données recueillies au départ auprès du client, des objectifs et du processus qui a été convenu. Elle permettra aussi d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Le dossier présente le portrait détaillé de l'état de santé du patient — qu'il s'agisse d'un individu ou d'un troupeau — et son évolution. Il répertorie aussi les soins prodigués par le ou les médecins vétérinaires étant intervenus auprès du patient.

Les renseignements consignés peuvent avoir de l'importance pour le client et pour l'équipe vétérinaire pendant plusieurs années.

Le dossier médical est un outil de communication

Le dossier médical est également un excellent moyen de communication avec le client. Il fait foi des services rendus et les autorisations données par le client doivent y être consignées. Le client a accès au dossier et peut en obtenir une copie sur demande.

Le dossier médical favorise également la communication entre les membres de l'équipe vétérinaire et joue un rôle clé dans la prestation de services de qualité. En effet, un dossier complet et bien tenu assure la continuité des soins si le professionnel n'est pas disponible et qu'un collègue doit prendre la relève. Il permet de faire le suivi du cas et de partager les informations et les données entre les membres de l'équipe, d'une intervention à l'autre. Le dossier médical constitue l'outil de communication de choix, car il permet de transmettre, après avoir obtenu le consentement du client, toute l'information pertinente aux personnes et aux instances concernées, soit les autres médecins vétérinaires qui participent aux soins, les établissements vétérinaires où sont référés certains clients ou tout autre organisme autorisé à en faire la demande (ordre professionnel, compagnie d'assurances, etc.).

Le dossier médical est un outil de protection juridique

Le dossier médical est utilisé comme élément de preuve en justice et les informations qui y sont consignées attestent du déroulement des faits.

Un dossier bien tenu répondra à l'obligation de rendre compte et fournira la preuve des services rendus. Un dossier qui documente avec exactitude la situation/le problème et les échanges avec le client permet de comprendre la situation et de gérer le cas. La qualité des notes au dossier est de grande importance lors des litiges, que ce soit en matière de responsabilité professionnelle ou lors du dépôt d'une plainte au Bureau du syndic. Les éléments qui en font partie doivent donc être pertinents et complets de manière à refléter les enjeux propres à l'état de santé du patient.

La jurisprudence est claire : les notes au dossier sont des preuves et ce qui n'a pas été inscrit n'a, en principe, pas été fait. Un dossier bien tenu et à jour protège donc le professionnel contre des poursuites civiles ou disciplinaires alors que peu de notes au dossier constituent souvent un atout pour un plaignant.

OUTIL DE PROTECTION JURIDIQUE

Le dossier médical étant le témoin fidèle des soins donnés au patient, il constitue un outil important de protection juridique pour le médecin vétérinaire.

Le dossier médical est un outil pour l'administration de l'établissement

Le dossier médical sert à attester les services rendus et leur nature auprès du client. Il est utile d'y justifier toute facturation d'un service au cas où surviendrait un litige.

Le dossier médical représente un document précieux pour l'enseignement, la recherche et la compilation de statistiques. Il rend compte des indicateurs cliniques suivis par le médecin vétérinaire.

Le Tribunal des professions du Québec considère d'ailleurs que la mauvaise tenue de dossiers est une infraction grave.

La jurisprudence est claire : les notes au dossier sont des preuves et ce qui n'a pas été inscrit n'a, en principe, pas été fait.

Le contenu de vos dossiers médicaux



Conformément à la réglementation en vigueur, vous devez consigner, dans chaque dossier, les éléments et renseignements suivants et dans l'ordre :

- la date d'ouverture du dossier;
- les noms, adresse et numéro de téléphone du client;
- pour chaque animal ou groupe d'animaux traités :
 - l'identification sommaire de l'animal ou du groupe d'animaux traités;
 - une description sommaire des motifs de la consultation, notamment l'anamnèse et, le cas échéant, le diagnostic provisoire et le diagnostic final;
 - les annotations, la correspondance, les rapports d'examens diagnostics et les autres documents relatifs aux services vétérinaires rendus;
 - une description des services vétérinaires rendus et la date.

Ce type de classement facilite la consultation et l'épuration du dossier médical. La chronologie devrait être respectée pour chacun des éléments.

L'identification sommaire de l'animal ou du groupe d'animaux traités doit aussi apparaître, par exemple, le nom, l'espèce, la race, le sexe, la date de naissance si connue ou l'âge de l'animal, ou du groupe d'animaux traités. De plus, chaque nouvelle page ajoutée au dossier doit être identifiée au nom du patient et du client ou au numéro de dossier qui leur est attribué.

Toutes les informations doivent être consignées, incluant l'anamnèse, le diagnostic différentiel ou provisoire et final, les notes d'évolution, les résultats de tests, les recommandations faites au client, les refus et autorisations formulés par le client, les ordonnances, etc.

De plus, si vous exécutez une ordonnance d'un autre médecin vétérinaire, vous devez constituer un dossier et y consigner une note faisant état de l'exécution de ladite ordonnance, la signer ou la parapher.

Enfin, les informations doivent être mises à jour régulièrement.

LE DOSSIER MÉDICAL DOIT ÊTRE :

- tenu systématiquement
- complet
- à jour
- daté
- lisible

L'information à consigner dans le dossier peut figurer sur plusieurs documents (note médicale, facture, formulaire, demande de tests de laboratoire, etc.).

Selon les tribunaux, ce qui n'est pas noté au dossier est présumé ne pas avoir été fait. La tenue de dossiers des professionnels doit donc être complète et à jour.

Les renseignements consignés au dossier devraient toutefois se limiter aux éléments pertinents obtenus lors de la cueillette de l'information, de l'investigation et du traitement du patient. Il ne faut, en aucun cas, se

servir du dossier médical pour commenter les problèmes administratifs ou les conflits entre collègues relatifs à un épisode de soins. Il ne faut pas non plus y inclure des commentaires ou des jugements personnels à propos du client (par exemple : « attention, client colérique ou désagréable »).

Le médecin vétérinaire doit faire preuve de jugement en ce qui concerne la formulation qu'il choisit pour documenter la situation et il doit rapporter avec impartialité et objectivité les faits. Le dossier fait une nette distinction entre les observations et les opinions du médecin vétérinaire et l'information que lui donne le client.

Le médecin vétérinaire doit employer un système permettant un classement ordonné et l'indexation des dossiers médicaux, que ce soit en utilisant un classement par ordre alphabétique du nom des clients, par l'attribution d'un numéro de dossier à chacun des clients ou toute autre méthode.

Les tribunaux ont condamné plusieurs professionnels pour l'absence de certaines informations dans le dossier, dont :

Professionnel	Chef d'accusation	Sanction
Travailleur social ¹	Ne pas avoir mis à jour ses dossiers, ne pas avoir inscrit le plan d'intervention et les recommandations faites au client dans le dossier.	Déclaré coupable sur trois chefs d'accusation reliés à la tenue de dossier. Amende de 600 \$ pour l'absence de mise à jour et réprimande sur les deux autres chefs.
Médecin ²	Ne pas avoir inscrit au dossier les observations requises : symptômes, signes, état général du patient, signes vitaux permettant un diagnostic et justifiant la médication prescrite.	Amende de 3 000 \$ et réprimandes
Médecin ³	Ne pas avoir consigné au dossier la présence de complications.	Radiation temporaire de deux mois
Ergothérapeute ⁴	Ne pas avoir décrit tous les services rendus, ne pas avoir consigné les notes sur l'évolution du client au dossier, ne pas avoir consigné les résultats de l'évaluation au dossier.	Radiation de trois mois et réprimandes
Audioprothésiste ⁵	Ne pas avoir inscrit : une description sommaire des motifs de la consultation, une description des services rendus et leur date, les recommandations faites au patient.	Amende de 600 \$
Denturologiste ⁶	N'a pas consigné dans les dossiers de ses clients : la date d'ouverture du dossier, une description sommaire des motifs de la consultation, le plan de traitement, les recommandations formulées, une description des services professionnels rendus et leur date, la signature du professionnel.	Déclare l'intimé coupable sur plus de 113 chefs d'accusation reliés à la tenue de dossiers. Réprimande sur ces chefs d'accusation.

LE NOMBRE DE DOSSIERS MÉDICAUX QUE VOUS DEVEZ TENIR

À titre de médecin vétérinaire, vous devez tenir, dans votre lieu de pratique, un dossier pour chacun de vos clients ou un dossier par animal.

Vous avez l'obligation de constituer et de maintenir un seul dossier médical par lieu d'exercice pour tout client qui vous consulte, qu'il s'adresse directement à vous ou qu'il soit dirigé par un tiers.

Bien évidemment, les médecins vétérinaires qui pratiquent en groupe peuvent constituer un seul dossier par client. Dans ce contexte, le dossier médical doit être accessible, en tout temps, à l'ensemble des médecins vétérinaires qui constituent le groupe.

LA PROPRIÉTÉ DU DOSSIER

Lorsqu'un médecin vétérinaire est membre d'une société ou employé d'une société, ou d'une personne physique ou morale, les dossiers tenus par cette société ou cet employeur concernant les services que rend ce médecin vétérinaire sont considérés comme les dossiers de ce médecin vétérinaire s'il peut y inscrire les éléments ou renseignements devant figurer dans un dossier (article 5 du *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires*). S'il ne peut le faire, il doit tenir ses propres dossiers.

La conservation de vos dossiers

Vous devez tenir chaque dossier à jour jusqu'au moment où vous cesserez de rendre des services professionnels pour le compte de votre client.

De plus, vous devez conserver chaque dossier pendant au moins cinq ans à compter de la date du dernier service rendu au client.

Ainsi, si un dossier est ouvert pour chaque animal traité, le médecin vétérinaire pourra détruire le dossier cinq ans après la date du dernier service rendu sur cet animal.

Lorsqu'un dossier est ouvert pour plus d'un animal à la fois, au nom du client ou de la ferme par exemple, le dernier animal traité sera le point de repère pour la conservation des dossiers (règle du cinq ans). Dans les grandes populations ou dans les bovins, le dossier est ouvert au nom de la ferme.

Vous devez conserver chaque dossier pendant au moins cinq ans à compter de la date du dernier service rendu au client.



Lorsqu'un médecin vétérinaire ne tient qu'un seul dossier pour tous les animaux qu'il traite et que chaque document contient de l'information relative à plusieurs animaux à la fois, il est impossible pour ce dernier de trier l'information par animal et donc, de détruire les documents datant de plus de cinq ans. Dans les cas où il s'agit d'un client de longue date, le dossier demeure ouvert et les informations antérieures doivent être conservées à moins de pouvoir les trier par animal de manière à pouvoir éliminer l'information 5 ans après la vente ou le décès de chaque animal.

DESTRUCTION DES DOCUMENTS APRÈS NUMÉRISATION

Puisque les dossiers des clients sont strictement confidentiels, il est important de se départir de tout dossier d'une façon qui le rend illisible. Dans le cas d'une tenue de dossiers « papier », l'utilisation d'une déchiqueteuse pour le papier et d'un ciseau pour couper l'identification des radiographies sont des moyens simples envisageables.

Dans le cas d'une tenue de dossiers informatisés, la méthode utilisée pour le formatage d'un disque dur doit assurer que les données ne soient pas récupérables, par exemple, à l'aide d'un logiciel de récupération de données. La façon la plus simple et la plus certaine d'effacer un disque dur, de façon irréversible, est d'utiliser un logiciel d'effacement de données.

De plus, il est important de rappeler que vous ne pouvez pas détruire le document d'autorisation original du client après l'avoir numérisé et joint au dossier informatisé de l'animal. Le fait de numériser l'information qui se trouve sur un document papier, comportant la signature du client, est considéré plutôt comme un transfert d'information d'un support à un autre. Pour pouvoir jeter l'original, vous devez être en mesure de démontrer que le procédé utilisé pour la numérisation du document ne permet aucune altération. Autrement, vous n'avez d'autres choix que de conserver le document original papier. Inversement, si ce document n'existait que dans sa forme numérique et que la signature du client avait été colligée selon un procédé de numérisation rendant la signature non altérable, il n'y aurait aucune obligation à imprimer une copie de ce document pour le verser au dossier physique.

LE LIEU DE CONSERVATION DE VOS DOSSIERS

Vous devez conserver vos dossiers dans un local ou un meuble auquel le public n'a pas librement accès.

Chaque dossier doit être conservé de façon à assurer la confidentialité et le support informatique utilisé doit également garantir la confidentialité des dossiers.

Il y a également eu jurisprudence en la matière, soit :

Professionnel	Chef d'accusation	Sanction
Médecin ⁷	Ne pas avoir protégé l'accès au dossier et ne pas avoir assuré la conservation des dossiers.	Réprimande et amende de 1 000 \$

Les inscriptions doivent être lisibles et complètes

Vous devez vous assurer que les inscriptions versées au dossier médical sont lisibles, suffisantes, complètes et objectives.

Si vous utilisez des signes et des abréviations dans vos dossiers, vous devez vous assurer que ces derniers sont connus du milieu. Il y a jurisprudence en la matière.

La lisibilité des notes revêt une grande importance puisqu'elle permet de réduire les risques d'erreurs. Tous les médecins vétérinaires doivent veiller à ce que leurs notes soient lisibles pour tout autre intervenant. La vitesse de rédaction est souvent la cause d'une lisibilité inadéquate.

Pour le médecin vétérinaire dont la calligraphie pose problème, la rédaction des notes en caractères d'imprimerie peut s'avérer utile. Un logiciel de reconnaissance vocale, généralement d'un prix abordable,

peut également être utilisé. Ce type d'outil nécessite cependant, au début du moins, des heures de correction, mais il peut donner des résultats intéressants. Naturellement, l'acquisition d'un logiciel de tenue de dossiers informatisés limite le besoin de rédiger des notes manuscrites.

Il y a jurisprudence en la matière, dont :

Professionnel	Chef d'accusation	Sanction
Médecin ⁸	Notes illisibles	Amende de 1 000 \$
Médecin ⁹	Notes illisibles	Amende de 1 000 \$
Médecin ¹⁰	Inscription au dossier des ordonnances incomplètes, imprécises et susceptibles de produire de la confusion et des erreurs.	Amende de 2 000 \$ et réprimande

Retards dans la tenue de dossiers

Les informations doivent être consignées au dossier au moment où les services sont rendus, donc au cours de la consultation et au fur et à mesure que les interventions sont effectuées par l'équipe vétérinaire ou peu de temps après.

Le délai de consignation doit être réduit au minimum. L'information doit être consignée lorsqu'elle est fraîche à l'esprit et que la mémoire est encore fidèle. La note aura toujours préséance sur la mémoire.

Si le médecin vétérinaire ne peut rédiger sa note le jour même, il devrait indiquer la date de rédaction en plus de la date de consultation.

L'information doit être consignée lorsqu'elle est fraîche à l'esprit et que la mémoire est encore fidèle. La note aura toujours préséance sur la mémoire.

Le Tribunal des professions a souligné qu'il est extrêmement important que les notes au dossier apparaissent sans délai dans le dossier du client. Tout retard d'inscription ou tout défaut d'inscription rend problématique le travail de l'équipe multidisciplinaire puisqu'elle doit se référer au dossier.

Les tribunaux sont d'avis qu'un lourd fardeau de travail ne justifie pas un retard important ou l'absence de notes au dossier. Il est difficilement explicable pour le Tribunal des professions que le professionnel ne prenne pas quelques minutes pour s'acquitter d'une tâche aussi essentielle que la tenue de dossiers.

Le conseil de discipline du Collège des médecins du Québec a d'ailleurs conclu que le motif invoqué par un membre pour justifier ses retards dans la tenue de ses dossiers, à savoir un trop grand nombre de patients, n'est pas acceptable et que tout membre a l'obligation de s'assurer que sa pratique respecte, en tout temps, les obligations réglementaires et déontologiques qui régissent la profession.

Il y a jurisprudence en la matière, dont :

Professionnel	Chef d'accusation	Sanction
Médecin	Problème constant de tenue inadéquate de dossiers : charge de travail importante ne le dispense pas de ses obligations.	Amende de 10 000 \$
Ergothérapeute	Retards dans la tenue de dossiers. La surcharge de travail et des contraintes difficiles ne peuvent justifier la rédaction de ses notes au dossier 21 mois plus tard.	Radiation de deux jours pour chacun des chefs d'accusation

Considération pour la tenue de dossiers informatiques

Lorsque la tenue de dossiers s'effectue sur support informatique, il faut vous assurer de :

- la sécurité informatique;
- la présence d'un plan de relève informatique;
- l'utilisation d'une signature numérique;
- la protection de l'accès aux données, notamment par l'utilisation d'une clé de sécurité et l'authentification des utilisateurs;
- l'utilisation d'un logiciel de gestion des documents conçu de façon à ce que les données inscrites ne puissent être ni effacées, ni remplacées, ni altérées;
- l'utilisation d'un logiciel permettant l'impression des données;
- la conservation dans un autre lieu d'une copie cryptée des données;
- la sauvegarde des données dans leur intégralité;
- la pérennité du support informatique;
- la conservation de l'historique du dossier.

À l'ère des nouvelles technologies, il est primordial de s'assurer que les nouveaux outils de communication, de tenue et de conservation de dossiers soient utilisés judicieusement sans rendre nos méthodes de travail à risque d'un point de vue réglementaire, mais aussi d'un point de vue général (bris mécanique, perte de données, violation de la confidentialité, etc.).

La signature numérique peut équivaloir à la signature manuscrite. Elle doit permettre d'identifier son auteur et être enregistrée après l'inscription des renseignements recueillis dans le dossier.

De plus, le médecin vétérinaire doit pouvoir transmettre, à la demande du client ou d'un tiers, une copie de l'ensemble ou de certains éléments de son dossier dans les 20 jours suivant la réception de la demande.

Si vous faites l'acquisition d'un logiciel de tenue de dossiers, assurez-vous que ce dernier est en français. Un ordinateur ou un logiciel est un outil de travail fourni aux membres du personnel à la discrétion de l'employeur, au même titre qu'un photocopieur, un appareil ou un équipement quelconque. Au Québec, dans une entreprise qui a 50 employés ou plus, l'employeur est tenu de mettre à la disposition de son personnel la version française de tout logiciel d'utilisation courante, que ce logiciel soit acheté dans le commerce ou qu'il s'agisse d'une application maison. La jurisprudence est abondante à cet égard. Les employés ont le droit de travailler en français et le public doit recevoir ses factures et les informations transmises par les professionnels en français. La Charte de la langue française reconnaît aux travailleurs et travailleuses le droit d'exercer leurs activités en français (article 4 de la Charte). Tous les employeurs du Québec sont tenus de respecter ce droit fondamental.

Conformément au Code de déontologie des médecins vétérinaires, le médecin vétérinaire doit pouvoir transmettre, à la demande du client ou d'un tiers, une copie de l'ensemble ou de certains éléments de son dossier dans les 20 jours suivant la réception de la demande.

TRANSMISSION D'UN DOSSIER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Vous devez transmettre le dossier de votre client à ce dernier s'il le demande. Vous pouvez lui remettre une copie ou encore lui transmettre par courrier électronique. La façon de transmettre une copie du dossier n'est pas restreinte, pourvu que cela fasse l'affaire du client et que la confidentialité des informations soit préservée. Le courriel devra être conservé, car il constitue la preuve de la transmission au client.

La modification du dossier

Lorsqu'un client retire un document du dossier, le médecin vétérinaire doit insérer, dans ce dossier, une note signée par ce client indiquant la nature du document et la date du retrait.

Le médecin vétérinaire doit signer ou parapher toute inscription ou tout rapport qu'il introduit dans un dossier de sa société ou de son employeur.

Les corrections et les ajouts au dossier médical doivent être faciles à distinguer des notes initiales. Un élément déjà consigné au dossier ne doit jamais être supprimé, modifié ou maculé, par exemple, par une rature qui masquerait complètement ce qui avait été préalablement noté. Le médecin vétérinaire doit plutôt, dans ce cas, rédiger une note complémentaire datée du jour où la correction a été faite.

Par ailleurs, la suppression, la modification et la correction de renseignements médicaux dans le dossier, à la demande du client, sont illégales et passibles de sanctions disciplinaires lorsque ces renseignements sont pertinents et importants pour le diagnostic ou le traitement d'un problème de santé, à moins qu'ils ne soient erronés. Dans ce dernier cas, le médecin vétérinaire doit rédiger une note complémentaire en apportant la correction.

Ces remarques sont aussi applicables aux dossiers médicaux électroniques. Une note au dossier électronique ne peut être corrigée a posteriori sans respecter les balises mentionnées.



Tenue des registres obligatoires

Les médecins vétérinaires doivent s'assurer de constituer et de maintenir, pour chaque domicile professionnel où ils exercent, un minimum de deux registres obligatoires, à moins qu'ils exercent des activités professionnelles ne nécessitant pas la constitution de registre, soit :

REGISTRE DES SUBSTANCES CONTRÔLÉES

Vous devez tenir un registre où sont inscrits les détails relatifs à l'achat et à l'utilisation des substances contrôlées ou de tout mélange médicamenteux contenant une ou plusieurs substances contrôlées qui sont régies en vertu de la réglementation fédérale.

Tous les documents se rattachant à l'achat et à l'utilisation de substances contrôlées, notamment les factures d'achat et les notes inscrites au registre, doivent être conservés pendant au moins cinq ans à compter de la date de la dernière inscription. Le médecin vétérinaire doit s'assurer que la méthode de destruction des registres assure la protection des renseignements confidentiels.

Pour en savoir plus, voir l'article paru dans la revue *Le Veterinarius*, édition octobre 2012, sur les substances contrôlées qui a été publié par le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. Des modèles de registres d'achat et d'utilisation y sont présentés.

REGISTRE ET RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX

L'exploitant d'un lieu de production de déchets biomédicaux doit tenir à jour un registre dans lequel il inscrit, chaque semaine, la nature et la quantité des déchets biomédicaux produits. Il doit, le 1^{er} avril de chaque année, préparer un rapport annuel conformément à la formule prescrite par le *Règlement sur les déchets biomédicaux*.

L'établissement qui désire traiter sur place, par désinfection ou incinération, les déchets biomédicaux qu'il génère, doit obtenir les certificats prévus et tenir un registre quotidien indiquant les informations suivantes :

- la nature des déchets biomédicaux traités ou entreposés;
- l'adresse du lieu de leur provenance;
- leur quantité;
- la durée de leur entreposage;
- le nom des personnes autorisées à avoir accès au lieu visé à l'article 17;
- les paramètres d'opération des équipements de désinfection;
- le nombre d'heures d'exploitation de chaque équipement de désinfection ou d'incinération et leurs anomalies de fonctionnement, le cas échéant.

Quiconque est tenu de produire les registres ou rapports prévus, doit les conserver pendant au moins trois ans à compter de la date de la dernière inscription.

La note médicale à chaque consultation

La note médicale constitue l'élément central du dossier. Elle témoigne de la démarche effectuée par le médecin vétérinaire à l'endroit du problème pour lequel le client le consulte pour son animal, incluant le processus décisionnel. Elle doit comprendre les éléments décrits dans cette section.

DATE ET HEURE

La date doit être inscrite pour chaque consultation et pour toute autre inscription au dossier. L'heure doit aussi être consignée lorsqu'il s'agit d'une consultation urgente ou lorsqu'un quelconque délai revêt une importance particulière.

Cette exigence est aussi valide pour une note complémentaire rédigée ultérieurement et portant sur une consultation particulière.

RAISONS DE LA CONSULTATION

La raison de la consultation doit être bien identifiée. Elle doit être inscrite au dossier de façon brève et précise.

L'ANAMNÈSE

L'anamnèse constitue très souvent l'étape la plus importante de l'évaluation du patient. Cette information contribue autant à la compréhension du problème que l'examen physique et les examens complémentaires.

Les éléments suivants doivent y être décrits, et ce, de façon détaillée :

- les signes cliniques et leur durée (historique du problème actuel);
- tous les éléments pertinents liés à la raison de la consultation, par exemple, la présence de vomissements et l'absence de selles depuis 48 heures;
- la présence d'antécédents médicaux (pose la question au producteur ou au propriétaire, consulte le dossier et consigne l'information accessible);
- tout autre élément pertinent (les interventions déjà tentées, la liste des médicaments, les allergies, etc.).

EXAMEN PHYSIQUE

L'examen physique effectué par le médecin vétérinaire doit être pertinent par rapport à l'histoire de la problématique actuelle. Encore une fois, tous les signes cliniques pertinents doivent être soigneusement consignés. Dépendamment de la raison de la consultation, du degré d'urgence de la situation et du niveau de stress de l'animal, le médecin vétérinaire doit utiliser son jugement professionnel pour prioriser les points à examiner dans un premier temps. En effet, dans une situation

d'urgence, il est jugé pertinent de commencer l'examen physique par la prise des signes cliniques vitaux suivants, si possible :

- pouls;
- fréquence respiratoire;
- couleur des muqueuses;
- temps de remplissage capillaire;
- hydratation;
- température*.

Si les signes cliniques vitaux indiquent que l'animal ne nécessite pas de soins immédiats, on peut procéder à l'examen physique complémentaire qui peut varier selon la situation. Par exemple, il n'est généralement pas approprié de procéder à l'examen de la bouche d'une vache en post-partum présentée avec de la fièvre, de l'enflure et de la rougeur au pis et du lait en eau.

L'utilisation d'un formulaire normalisé ou contenant des éléments à cocher pour l'anamnèse ou l'examen physique n'exempte pas le médecin vétérinaire de préciser les signes cliniques pertinents.

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic doit être présenté de la façon la plus précise possible. Il est toujours préférable d'utiliser, lorsqu'elles existent, les nomenclatures reconnues ou les classifications et les abréviations reconnues.

Par ailleurs, il faut éviter d'inscrire au dossier un diagnostic descriptif ou qui reprend la raison de consultation telle qu'elle a été formulée par le client. Si le problème demeure à un stade indifférencié, un diagnostic différentiel ou provisoire, proposant les diagnostics les plus probables, devrait être inscrit au dossier.

Plan diagnostique

Le plan diagnostique doit être détaillé. Il doit comprendre toutes les demandes d'examens complémentaires. Certains examens peuvent être regroupés selon des appellations reconnues dans les milieux de pratique (par exemple : « bilan hépatique » ou « bilan rénal » qui correspondent à des paramètres prédéterminés); les mentions telles que « bilan » ou « labos » ne sont pas suffisamment informatives. **Le médecin vétérinaire peut également conserver une copie du formulaire de demande d'examens complémentaires, ce qui permet d'éviter d'inscrire de nouveau au dossier médical les examens demandés.**

* Certains signes cliniques vitaux peuvent être volontairement et temporairement évités en situation d'urgence (par exemple : prendre la température d'un chat en dyspnée sévère peut aggraver l'état de l'animal).

Le plan diagnostique doit aussi inclure les consultations demandées ainsi que les références vers d'autres médecins vétérinaires. Pour certains examens (par exemple : imagerie médicale transmise à l'externe), le médecin vétérinaire doit s'assurer que les renseignements cliniques utiles à leur interprétation soient consignés sur les formulaires.

Une fois les résultats obtenus, ceux-ci doivent être consignés au dossier, de même qu'une note précisant leur interprétation par le médecin vétérinaire.

Le médecin vétérinaire peut également conserver une copie du formulaire de demande d'examens complémentaires, ce qui permet d'éviter d'inscrire de nouveau au dossier médical les examens demandés.

TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE ET NON PHARMACOLOGIQUE

Le traitement sous toutes ses formes doit être bien documenté au dossier. Dans le cas d'un traitement pharmacologique, la note au dossier doit préciser :

- le nom du médicament (générique et commercial);
- la forme pharmaceutique (capsule, comprimé, sirop, etc.);
- la teneur ou la concentration;
- la posologie (fréquence, voie d'administration et, le cas échéant, l'intervalle entre chaque dose);
- la quantité prescrite et la durée du traitement ainsi que le nombre de renouvellements autorisés;
- la période de retrait (lait et viande).

Lorsque des substances contrôlées sont prescrites, la dose totale devrait être inscrite au dossier ainsi que les fractionnements, le cas échéant. Il faut également justifier une telle prescription ou les changements de posologie, s'il y a lieu.

Les traitements non pharmacologiques (par exemple : exercice, diète thérapeutique) doivent être, eux aussi, notés au dossier, de même que tout renseignement important ou toute explication formulée au client.

COMMUNICATION AVEC LE CLIENT

Toute communication pertinente, qu'elle soit écrite, téléphonique ou électronique avec le client devrait être soigneusement notée au dossier, qu'elle ait lieu au domicile professionnel du médecin vétérinaire ou ailleurs. Cette communication peut faire référence à l'évaluation d'un risque, à la pertinence d'une investigation donnée, au choix d'un traitement, au suivi d'une intervention, etc. La note doit être datée afin d'être classée chronologiquement au dossier.

Le client devient alors responsable de suivre les directives du médecin vétérinaire et de demander une nouvelle évaluation à l'intérieur du délai identifié.

Il peut également être pertinent d'inscrire au dossier une note relatant une conversation avec d'autres médecins vétérinaires en relation avec l'état d'un animal et les soins requis ou donnés.

Il est particulièrement important de documenter le refus du client concernant certaines investigations, recommandations ou certains traitements.

Toute communication pertinente, qu'elle soit écrite, téléphonique ou électronique avec le client devrait être soigneusement notée au dossier.

SUIVI

Afin de protéger le médecin vétérinaire, il est conseillé de noter au dossier tous les éléments recommandés, soit :

- le délai fixé pour le prochain rendez-vous;
- les facteurs devant mener le client à consulter plus rapidement que prévu;
- le délai fixé pour les prochains examens complémentaires;
- tout autre élément pertinent.

LA SIGNATURE DU MÉDECIN VÉTÉRAIRE

Le médecin vétérinaire doit apposer sa signature au bas de toute inscription qu'il fait, ou la parapher. Également, un technicien en santé animale peut écrire et parapher au dossier lorsque la nature de l'inscription relève de sa responsabilité (données de TPR, entretien téléphonique avec un client, administration de fluide intraveineux à la suite d'une prescription émise par le médecin vétérinaire, etc.). Il peut aussi noter une inscription qui lui est dictée par le médecin vétérinaire. Toutefois, dans ce dernier cas, il est impératif que le médecin vétérinaire paraphrase cette inscription au dossier puisque celle-ci fait référence à un acte vétérinaire relevant directement de sa responsabilité professionnelle (pose de diagnostic, interprétation de résultats de laboratoire, recommandations au client, etc.).

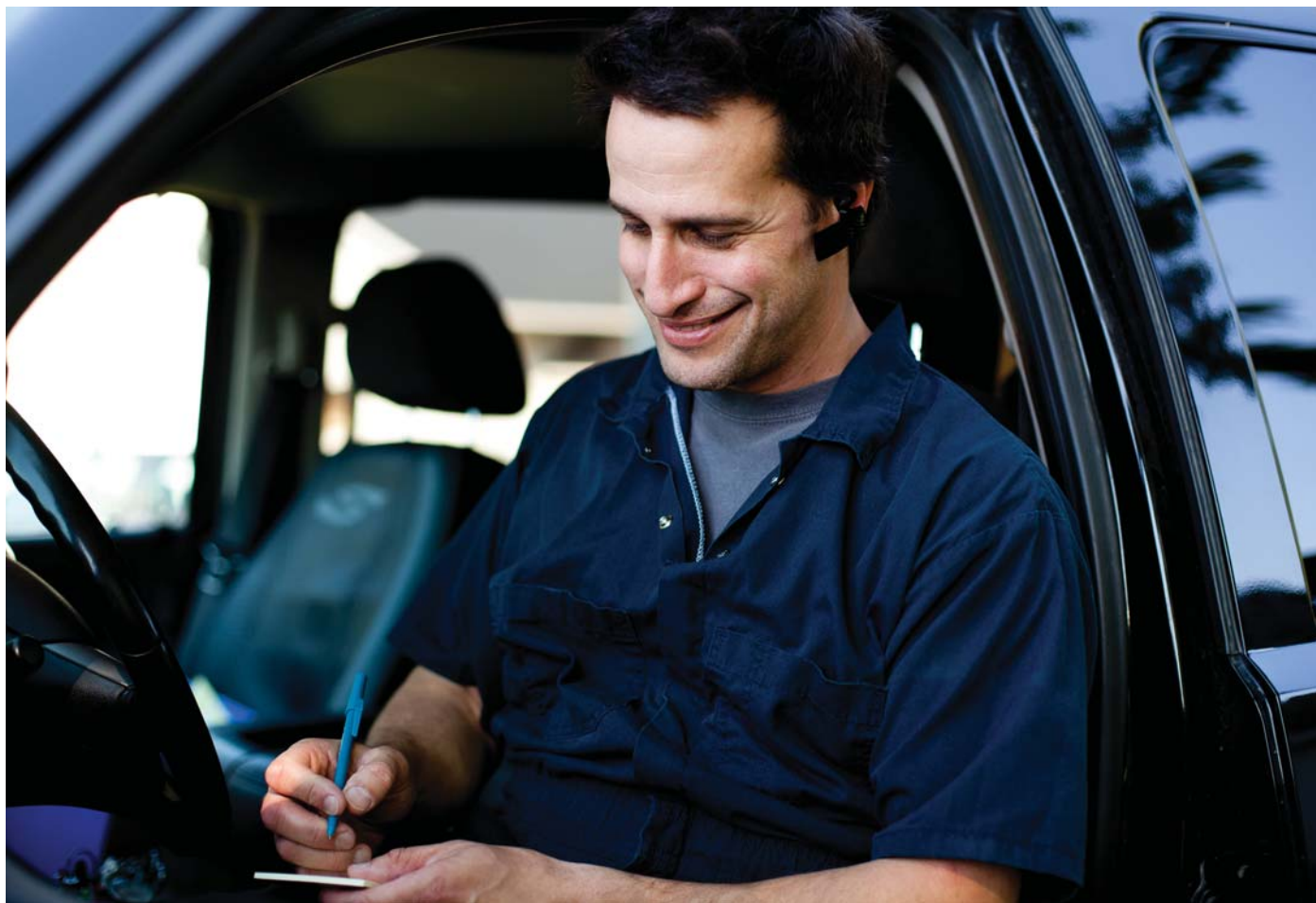


Photo : SVVF/Meldo

Les particularités de la tenue de dossiers selon différents types de consultation

CONSULTATION (MÉDECINE CURATIVE OU ANIMAL PRÉSENTÉ POUR UN PROBLÈME DE SANTÉ)

La rédaction de la note médicale relative à ce type de consultation peut représenter un défi de taille, notamment si la consultation est demandée sans réelle prise de rendez-vous au préalable (souvent le cas dans les grands animaux) ou même en urgence, ce qui oblige le médecin vétérinaire à travailler sous pression. Il dispose alors d'un court délai pour rencontrer le client avec son animal et il se peut même qu'il les rencontre pour la première fois. Il doit donc créer rapidement une bonne relation avec eux, tout en s'assurant d'établir un diagnostic et un plan de traitement adéquats. Les patients traités en urgence sont aussi plus susceptibles de présenter des complications. Dans de telles conditions, le médecin vétérinaire est particulièrement vulnérable à l'erreur ou à l'omission, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour le patient, le client et le médecin vétérinaire.

La note médicale doit être complète même lorsqu'elle est succincte. Afin de minimiser le temps de rédaction, le recours à un formulaire normalisé ou contenant des éléments à cocher peut s'avérer une option intéressante. La note doit toutefois être complète et adaptée à la situation clinique. Fait à noter, dans le cas d'un formulaire électronique normalisé, il est important d'éviter le mode d'inscription par défaut puisque celui-ci rend les médecins vétérinaires hautement à risque d'erreur (par exemple : on omet de modifier la donnée inscrite par défaut ou même de faire la prise d'une donnée).

Pour certaines conditions, l'attitude et le comportement de l'animal sont d'une grande importance et doivent être décrits le plus précisément possible. La note devrait aussi comprendre une description de l'état général du patient, ses paramètres fondamentaux (signes cliniques vitaux) ainsi que l'ensemble des signes cliniques pertinents.

Les diagnostics symptomatiques (par exemple : hémorragie, choc, ping à droite, etc.) ne sont pas suffisants car ils ne constituent pas un diagnostic différentiel. Ce dernier demeure indiqué si le diagnostic final ne peut être précisé à ce stade.

L'approche thérapeutique proposée lors d'une telle consultation, qu'elle implique la prise de médicaments ou non, doit être détaillée. De plus, l'information en lien avec le suivi du cas, qui revêt souvent un enjeu particulièrement important, doit être décrite de façon précise.

CONSULTATION IMPLIQUANT UNE HOSPITALISATION OU UN SUIVI À LONG TERME

La tenue de dossiers est particulièrement importante pour assurer la prise en charge d'un animal hospitalisé ou suivi à long terme. Elle comporte les éléments suivants :

Note médicale

Le médecin vétérinaire consigne et révise dans sa note médicale toute l'information relative à l'état de santé du patient soigné :

- la raison de chaque consultation;
- l'histoire de la maladie actuelle détaillée et témoignant de l'évolution des problèmes de santé du patient depuis la veille ou la dernière visite;
- les médicaments prescrits et les effets secondaires associés;
- les allergies ou intolérances médicamenteuses dont souffre le patient;
- une revue pertinente des systèmes, selon le problème présenté et l'âge du patient.

Le médecin vétérinaire doit à tout prix éviter de faire un examen stéréotypé, semblable pour tous les patients. Il doit plutôt orienter son examen physique en fonction de ce que révèle l'anamnèse. Or, le fait que des éléments pertinents ne figurent pas dans le dossier devrait toujours être justifié. Encore une fois, dans le cas d'un formulaire électronique normalisé, le mode d'inscription par défaut est à proscrire.

Dans le cas d'une hospitalisation, la fréquence du suivi de l'état de santé de l'animal peut varier dépendamment de la raison d'hospitalisation et de la gravité de l'état de santé de l'animal. Or, il est essentiel d'assurer que tout animal hospitalisé fasse l'objet d'un examen journalier. La tenue rigoureuse d'une feuille d'examen ou de traitement journalier est essentielle au bon suivi des patients hospitalisés.

Sommaire du dossier

Le médecin vétérinaire **peut** insérer dans le dossier un sommaire contenant un résumé à jour des informations utiles à une appréciation globale de l'état de santé de tout animal pris en charge ou qui est reçu en consultation régulièrement.

Même si la tâche de remplir le sommaire peut paraître, de prime abord, une charge de travail supplémentaire, cela peut permettre au praticien de gagner un temps précieux lors des consultations subséquentes.

Le sommaire permet de prendre connaissance rapidement des éléments importants qui figurent au dossier du client. Pour être utile et efficace, il devrait notamment contenir les éléments suivants :

- les diagnostics significatifs ou la liste des problèmes pertinents ainsi que la date où ils ont été établis;
- le poids ou l'état de chair de l'animal;
- les facteurs de risque;
- les investigations majeures subies, s'il y a lieu;
- toute autre information jugée pertinente.

Le sommaire peut être rempli non seulement à la première rencontre, mais également au cours des rencontres subséquentes dans le cadre de la prise en charge. Évidemment, pour qu'il demeure pertinent, il faut maintenir à jour les renseignements qu'il contient et dater chaque mise à jour à titre de repère.

Idéalement, le sommaire devrait être placé au verso de la couverture du dossier papier. De cette façon, le médecin vétérinaire peut avoir une vue d'ensemble de l'état du patient dès l'ouverture du dossier. Le fait d'utiliser une feuille de couleur distinctive peut également faciliter son repérage. Fait à noter, le sommaire ne saurait faire office de dossier. Conséquemment, si un client souhaite obtenir une copie de son dossier, la transmission du sommaire n'est pas suffisante et c'est l'ensemble du dossier qui doit être transmis.

LE SOMMAIRE APPORTE PLUSIEURS AVANTAGES

- **il résume, en un coup d'œil, l'état de santé global du patient et permet au médecin vétérinaire d'être plus efficace;**
- **il simplifie le travail des collègues qui auront éventuellement à voir ce patient;**
- **il permet d'éviter de rédiger à nouveau, dans les notes d'évolution, certains renseignements;**
- **il diminue les risques d'oubli dans le suivi;**
- **il simplifie grandement la rédaction d'un résumé de dossier ou d'une réponse à une demande d'information de la part des assureurs ou d'un tiers;**
- **il s'annexe facilement, au besoin, lors des demandes de consultation ou de transfert.**

INTERVENTIONS CHIRURGICALES SOUS SÉDATION-ANALGÉSIE, ANESTHÉSIE RÉGIONALE OU ANESTHÉSIE GÉNÉRALE

En ce qui concerne les interventions chirurgicales sous sédation-analgésie, anesthésie régionale ou anesthésie générale, le dossier médical doit inclure un document ou une note signée par le client attestant son consentement libre et éclairé quant aux risques inhérents à la chirurgie et à l'anesthésie de son animal.

Il est aussi essentiel de rédiger un protocole chirurgical/anesthésique pour les différentes interventions chirurgicales en précisant les renseignements listés ci-après. Le médecin vétérinaire appliquera le protocole établi et consignera au dossier les éléments particuliers.

- le diagnostic justifiant la chirurgie;
- la région désinfectée et le produit utilisé;
- le type d'anesthésie pratiquée (générale, locale, bloc) et de maintien par intubation ou intraveineux;
- les agents de sédation, d'induction et de maintien employés, la concentration et la quantité utilisée;
- une brève description de l'intervention : genre d'incision, matériel drainé ou excisé (quantité), sutures (nombre, type, fil utilisé);
- l'exploration dans le cas d'une plaie avec un corps étranger ou touchant les tendons, les capsules ou les articulations;
- l'envoi de spécimens en pathologie, s'il y a lieu;
- la feuille de suivi anesthésique détaillant l'état du patient (signes vitaux) durant la procédure;
- un commentaire sur la bonne tolérance à l'intervention, la contention employée ou sur les complications survenues;
- le type de pansement utilisé avec ou sans antibiotique;
- la médication prescrite;
- les effets secondaires ou les complications possibles à surveiller;
- le suivi recommandé et la médication prescrite au moment du congé;
- les coordonnées de la personne à qui s'adresser en cas de complications.

Dans le secteur des grands animaux, le protocole complet est souvent standardisé et le médecin vétérinaire indiquera au dossier les éléments qui ont été modifiés ou qui diffèrent du protocole habituel (diagnostic, agents de sédation, description de la chirurgie, spécimens envoyés au laboratoire, recommandations).

Les diagnostics doivent être formulés dans les termes les plus précis possibles et selon une nomenclature reconnue. Encore une fois, il n'est pas indiqué de compléter les protocoles normalisés électroniques à l'aide d'un mode d'inscription par défaut, et ce, pour les mêmes raisons énoncées en référence avec les formulaires normalisés électroniques pour l'examen physique.

INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE

La consultation pour une procédure chirurgicale mineure a lieu occasionnellement en pratique vétérinaire, et ce, avec ou sans rendez-vous. Les actes requis sont souvent le débridement et la suture d'une plaie, le drainage d'un abcès, l'amputation d'un onglon, la correction d'un problème mineur au trayon, etc. Ces interventions, effectuées sous anesthésie locale ou topique, nécessitent la rédaction d'une note opératoire brève, mais complète.

Le dossier relatif à une intervention chirurgicale mineure doit contenir :

- l'observation médicale, incluant l'examen physique;
- la note opératoire;
- la demande d'analyses histopathologiques ou cytologiques, s'il y a lieu;
- un document ou une note attestant le consentement libre et éclairé du client, si cela est jugé pertinent.

La rédaction d'un protocole chirurgical/anesthésique peut inclure certains renseignements décrits ci-dessus pour les interventions chirurgicales plus invasives dans la mesure où les éléments sont pertinents en fonction de l'intervention effectuée (par exemple : 5 ml de lidocaïne 2 % intradermique).

EXAMEN DE SANTÉ PÉRIODIQUE (EXAMEN ANNUEL, RAPPEL DE VACCIN)

Les aspects qui ont de l'importance pour l'examen annuel et le rappel de vaccin, couramment effectués dans les domaines des animaux de compagnie et des équins, peuvent recouper certains éléments de l'hospitalisation et du suivi à long terme.

Outre les éléments communs, l'examen annuel comporte quelques particularités :

Dans le secteur des animaux de compagnie :

- la révision de l'entourage et de l'environnement auquel l'animal est exposé (nouvel animal, accès à l'extérieur, etc.);
- la considération des facteurs de risque propres à ce patient ou à son groupe d'âge;
- un examen physique orienté en fonction du sexe et de l'âge;
- une conduite qui reflète la prise en considération des facteurs de risque présents ainsi que l'enseignement donné au client à ce sujet ou la discussion tenue avec lui;
- tout acte relatif à une injection telle l'administration d'un vaccin doit être consigné de façon complète au dossier.

Dans le secteur des grands animaux et des grandes populations :

- la révision de l'entourage et de l'environnement auquel l'animal est exposé (nouvel animal, accès à l'extérieur, etc.);
- la considération des facteurs de risque;
- une conduite qui reflète la prise en considération des facteurs de risque présents ainsi que l'enseignement donné au client à ce sujet ou la discussion tenue avec lui;
- tout acte relatif à une injection telle l'administration d'un vaccin doit être consigné de façon complète au dossier.

Il est important de rappeler que toute administration de vaccin doit être précédée d'un examen physique de l'animal concerné ou d'un examen global du troupeau dans les grands animaux et grandes populations. Évidemment, il est important de bien documenter l'examen, ainsi que la date d'administration du vaccin.

Pour chaque produit biologique injecté, la note prévue à cet effet devrait comprendre :

- les réactions lors d'une administration antérieure;
- le nom du produit injecté;
- la voie et le site d'administration;
- le numéro de lot du produit.

Le médecin vétérinaire devrait aussi noter que le client a été informé verbalement ou par la remise d'un formulaire à compléter (communément distribué par les compagnies pharmaceutiques) :

- des risques de réactions indésirables ou d'effets secondaires pouvant survenir à la suite de cette injection;
- du temps d'attente exigé avant de quitter l'établissement vétérinaire.

Les suivis de médecine préventive, communément effectués dans les bovins, équins et ovins, ciblent habituellement un grand nombre d'animaux à la fois et génèrent ainsi plusieurs données à inscrire au dossier adéquatement. Bon nombre de facteurs peuvent jouer un rôle important dans la bonne rédaction du dossier, dont :

- l'utilisation d'un dossier tenu à jour, qu'il soit « papier » ou informatisé;
- la bonne lisibilité des numéros d'identification des animaux;
- la bonne connaissance des animaux par le client ou l'employé responsable;
- la méthode de contention des animaux ou le type de stabulation;
- la fonctionnalité des outils de travail;
- l'écriture lisible du client ou du médecin vétérinaire;
- la bonne communication entre le médecin vétérinaire et le client.

PARTICULARITÉS DU SERVICE VÉTÉRINAIRE MOBILE OU AMBULATOIRE

Le dossier des visites au domicile du client doit refléter la prise en charge globale de l'animal. Il ne peut pas se contenter d'être une simple liste de visites ponctuelles. Les notes consignées à la suite des visites à domicile doivent respecter les critères mentionnés précédemment pour la prise en charge et le suivi.

Le médecin vétérinaire ne doit pas laisser le dossier médical original au domicile du client. Comme tous les autres dossiers médicaux, le dossier relatif aux visites à domicile doit être conservé au domicile professionnel du médecin vétérinaire et mis à jour régulièrement.

Toutefois, pour chacune des consultations au domicile du client, il est souhaitable de laisser une note abrégée de la raison de la consultation, de l'examen physique, des traitements effectués ou à effectuer par le client et de toute autre information pertinente afin de faciliter le suivi par un autre médecin vétérinaire, s'il y a lieu.



Conclusion

La tenue de dossiers est un élément déterminant dans la qualité de l'exercice de la médecine vétérinaire. Puisque le dossier médical traduit sur papier (ou sur écran) l'ensemble des interventions justifiées par le cheminement médical du médecin vétérinaire, il devient, par le fait même, le principal reflet de ses compétences. Un travail bien fait nécessite donc d'être soutenu par la rédaction d'un dossier complet et pertinent.

Les médecins vétérinaires, tout comme les autres professionnels, ont l'obligation de tenir leurs dossiers conformément aux Normes d'exercice de la profession.

Le manque de temps ou la volonté du médecin vétérinaire d'accorder plus d'importance aux patients qu'aux dossiers sont les raisons communément invoquées pour justifier une tenue de dossiers non conforme. Pourtant, il se trouve qu'une bonne tenue de dossiers peut rendre plus efficace la gestion d'une pratique achalandée et même contribuer au bien-être des patients. Nombreuses sont les raisons d'exiger une bonne tenue de dossiers. On ne saurait trop insister sur la nécessité, pour le médecin vétérinaire, de s'astreindre à une tenue de dossiers impeccable puisque le dossier médical constitue un document dont les objectifs sont multiples. Une bonne tenue de dossiers est un atout à la fois pour le client et pour le membre. ♦

Références :

- ¹ Ordre des travailleurs sociaux du Québec c. Valfer, 01-001, 1^{er} février 2005
- ² Collège des médecins du Québec c. Richer, 24-03-00579, 2 février 2006
- ³ Collège des médecins du Québec c. Bergeron, 24-04-00590, 23 octobre 2006
- ⁴ Ordre des ergothérapeutes du Québec c. Léonard, 17-11-00023, 20 juillet 2011
- ⁵ Ordre professionnel des audioprothésistes c. Caron, 05-2010-00136, 24 janvier 2011
- ⁶ Ordre des denturologistes du Québec c. Fillion, 15-0800057, 16 septembre 2009
- ⁷ Collège des médecins du Québec c. Gauthier, 24-08-00677, 14 août 2012
- ⁸ Collège des médecins du Québec c. Mouaikel, 24-11-00755, 27 mars 2013
- ⁹ Collège des médecins du Québec c. Bergeron, 24-04-00590, 23 octobre 2006
- ¹⁰ Collège des médecins du Québec c. Fortin, 24-01-00528, 3 décembre 2002
- ¹¹ Collège des médecins du Québec c. Mouaikel, 24-11-00755, 16 avril 2014
- ¹² Corporation professionnelle des médecins du Québec c. Trahan, 24-90-00252, 18 octobre 1990
- ¹³ Ordre des ergothérapeutes du Québec c. Légaré, 17-07-00012, 28 juillet 2009

Sources :

- Collège des médecins du Québec. *La rédaction et la tenue des dossiers par le médecin en milieu extrahospitalier : guide d'exercice*, Montréal : le Collège, avril 2013. 56 pages.
- Ordre des médecins vétérinaires du Québec. *Normes minimales d'exercice*, Saint-Hyacinthe, 22 janvier 2015, 54 p.
- Ordre des médecins vétérinaires du Québec. *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires*, Lois et règlements régissant l'exercice des médecins vétérinaires au Québec, Saint-Hyacinthe, janvier 2015, 160 p.
- Perreault, Janick, « La tenue des dossiers », *Nutrition, science et évolution*, volume 12 No1, printemps 2014.



La tenue de dossiers :

l'inspection professionnelle vous dit comment, l'assurance responsabilité professionnelle vous explique pourquoi

Par Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV

Au cours de votre carrière professionnelle, vous devrez rédiger des milliers de pages de notes en effectuant la tenue de vos dossiers médicaux et cet exercice représentera une grande partie de votre temps de pratique. Mais pourquoi tant d'efforts et de temps consacrés à la paperasse?

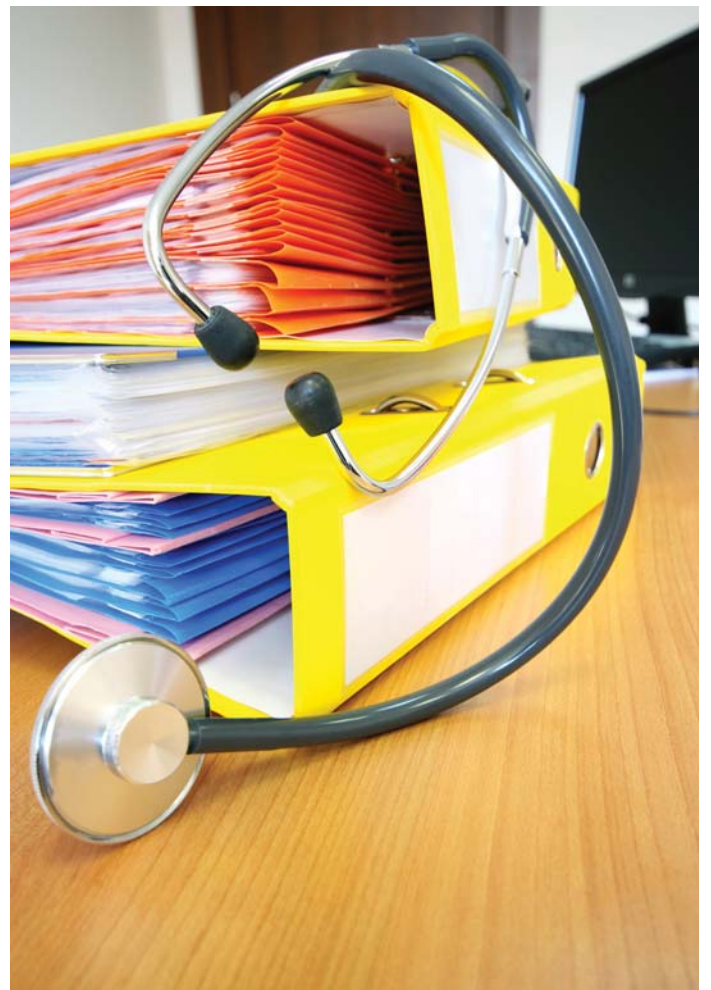
Eh bien, souvent nous ne réalisons pas l'utilité de cet outil de travail quotidien tant que nous n'avons pas fait face à une réclamation ou une enquête disciplinaire. C'est effectivement lors d'une analyse médico-légale que l'on constate abruptement que les dossiers médicaux peuvent être nos meilleurs alliés ou nos pires ennemis. C'est souvent à la lumière des informations contenues dans votre dossier médical que les enquêteurs arrêteront leur décision au regard de l'engagement — ou non — de votre responsabilité professionnelle.

Voici quelques conseils simples et faciles à mettre en œuvre au quotidien pour, d'une part, vous rendre la tenue de dossiers plus agréable, mais surtout pour que l'exercice soit efficace et pertinent lorsque vos dossiers seront analysés par des enquêteurs en assurance responsabilité professionnelle, en cas de sinistre et de réclamation de la part de votre client.

- L'utilisation d'un modèle préétabli dans un logiciel de tenue de dossiers pour l'examen physique ou pour des procédures anesthésiques n'est pas contre-indiquée, mais rappelez-vous que ces canevas sont et demeurent des « squelettes ». Tout législateur émettra des doutes sur votre tenue de dossier si tous vos dossiers semblent identiques d'un patient à l'autre à cause de ce modèle. Habillez vos squelettes pour qu'ils soient, au final, des entités uniques qui correspondent à la réalité médicale de vos patients.
- L'inscription « normal » pour une valeur de température corporelle ou pour une fréquence cardiaque n'est pas acceptable. Un rythme cardiaque peut s'avérer normal; cependant, la fréquence cardiaque ou la température corporelle de l'animal sont établies par une valeur numérique.
- Les abréviations générales, ou de nature médicale, sont très utiles dans la tenue de dossiers et leur utilisation est tout à fait correcte, mais assurez-vous qu'elles sont d'usage répandu ou qu'elles soient définies clairement dans un document et qu'elles soient bien comprises au sein de votre équipe.
- Ne tardez pas à compléter vos dossiers; vos notes, commentaires, recommandations et traitements devraient être consignés en moins de 24 heures après la consultation ou l'intervention. Des délais prolongés peuvent entraîner des oublis importants et, pire encore, pourraient sembler suspects à un enquêteur qui pourrait croire qu'il y a eu falsification des écritures lorsque les entrées sont datées dans un système informatique.

- N'oubliez pas de colliger au dossier vos communications avec le client, en personne ou par téléphone. Si la communication n'est pas documentée au dossier médical, elle peut être réputée ne pas avoir eu lieu, même si vous savez pertinemment que vous avez avisé votre client, que vous jurez l'avoir informé. Dans la très grande majorité des cas, devant une autorité légale, dans le doute, la balance penchera en faveur du client.

En conclusion, il est vrai d'affirmer que la tenue de dossiers exige temps et efforts, mais gardez en tête que, comme dans la fable de La Fontaine, lorsque la bise sera venue, c'est-à-dire quand vous ferez face au client difficile, vous pourrez compter sur cet outil indispensable pour vous protéger, vous défendre et démontrer la qualité de vos actes professionnels. ♦



NOUVEAU!



Du fabricant de

Heartgard³⁰ 
(ivermectin/pyrantel) **Plus**

Enfin, un produit mensuel contre les puces et les tiques que **les chiens adoreront¹!**

**NexGard est le premier et le seul
comprimé tendre à croquer à saveur
de bœuf administré **MENSUELLEMENT**
qui tue les puces et les tiques.**

- **Rapide** Il commence à tuer les puces en seulement 30 minutes¹
- **Puissant** Il tue les puces ET les tiques, y compris les tiques à pattes noires (tiques du chevreuil)¹
- **Facile à utiliser** Les chiens l'AIMENT¹, et il n'est pas nécessaire de l'administrer avec de la nourriture¹
- **Sûr** Il peut être administré aux chiots dès l'âge de 8 semaines¹
- **Mensuel** Sa posologie est conforme aux protocoles auxquels les propriétaires d'animaux sont habitués²



©HEARTGARD-30 est une marque déposée et
MCNexGard est une marque de commerce de Merial
Limitée ©2014 Merial Canada Inc. Tous droits
réservés. NEX-14-1056-TRD/AD (F) XCN230720.

¹ Monographie canadienne de NexGard.

² Données d'Impact Vet, juin 2014.

NexGard^{MC}
(afoxolaner)



VETERINARY USE ONLY
USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

4.6–10.9 kg



NexGard^{TM/MC}

28.3 mg

6 Chewable Tablets
Comprimés à croquer

(afoxolaner)

Soft Beef-Flavoured
Chewable Tablets for Dogs
Comprimés tendres à croquer
à saveur de bœuf pour chiens



Flea and tick treatment and control
Traitement et maîtrise des puces
et des tiques

Active Ingredients: Each chewable tablet
contains 28.3 mg of afoxolaner.

Warnings: Keep out of reach of children. In
case of accidental ingestion, contact a
physician immediately.

Ingrédients actifs : Chaque comprimé à
croquer contient 28,3 mg d'afoxolaner.
Mises en garde : Garder hors de la
portée des enfants. En cas d'ingestion
accidentelle, communiquer
immédiatement avec un médecin.



DIN 02427443

LE LEADER

et le développement de son équipe

Par Dre Johanne Hamel m.v., Cert. Marketing, Leadership et Supervision, étudiante Msc option Développement Organisationnel



Un modèle simple pour comprendre le cœur de son entreprise : son équipe. Un guide pour des interventions d'équipe réussies

En pratique de la médecine vétérinaire et dans de nombreux autres milieux, le travail d'équipe permet d'atteindre de meilleurs résultats par la qualité, la productivité ou l'innovationⁱ. Cependant, amener une équipe à adopter un comportement optimal prend du temps et comporte des enjeux spécifiques liés à sa maturationⁱⁱⁱ. Le modèle de B. W. Tuckman^{iv} aide les **leaders** à mieux **comprendre la progression** de leurs équipes, à anticiper les changements, et finalement, à **intervenir judicieusement** à chacune des étapes qui mèneront à l'atteinte de cet objectif.

1. CONNAÎTRE LE STADE DE DÉVELOPPEMENT DE SON ÉQUIPE

À la suite de ses recherches, Tuckman a identifié quatre stades de développement des équipes liés au climat interpersonnel et à la performance au travail. Lors de votre lecture, tentez d'identifier le stade de développement de votre équipe.

Le stade de formation. Les membres ressentent un mélange d'enthousiasme et d'anxiété lié à leur intégration. Ils sont préoccupés autant par le volet cognitif, soit leur rôle dans l'équipe, les attentes envers eux, les objectifs organisationnels à atteindre; que par le volet relationnel, soit la manière d'interagir avec les autres. L'autorité du leader est bien acceptée et nécessaire pour diriger à cette étape. Lors de l'intégration d'un ou de plusieurs employés, une équipe peut fort bien revenir au stade de formation.

Le stade de l'agitation se reconnaît par les conflits interpersonnels entre les membres. Les différends portent sur les priorités des activités, la façon d'exécuter les tâches et la distribution du travail. Par ailleurs, les valeurs, les croyances et les attitudes peuvent aussi causer des

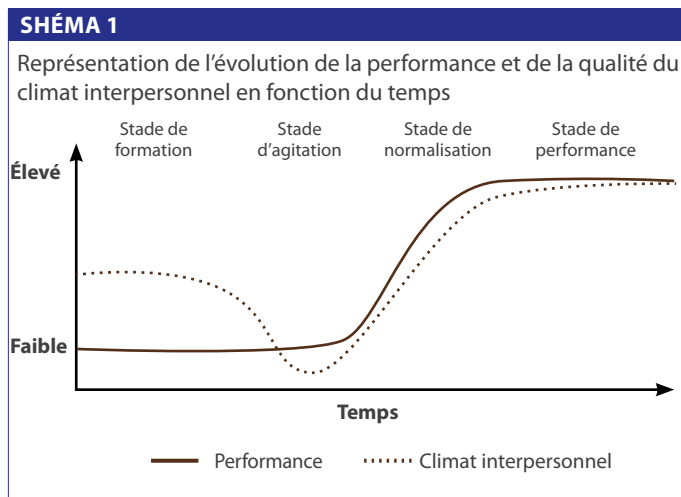
conflits relationnels et l'émergence de coalitions. À cette étape, nous assistons à un désir d'affirmation de soi et à la recherche d'un statut. De plus, certains membres pourraient remettre en question la capacité de la direction.

Le stade de normalisation reflète une période de consolidation sur les normes formelles et informelles. Les membres acquièrent une compréhension partagée des résultats visés et des moyens à utiliser. Ils acceptent leurs rôles respectifs et développent une confiance mutuelle et une cohésion quant à l'atteinte d'objectifs. Les membres s'identifient et s'engagent envers leur équipe. En général, ils acceptent bien le leadership du responsable.

Le stade de performance se caractérise par une efficacité dans le travail autant que par des relations positives entre les membres. Ceux-ci se concentrent sur leurs objectifs tout en manifestant la capacité de résoudre des problèmes et des conflits sans affecter leurs relations. Dans un climat de soutien mutuel, les membres émettent leurs opinions, demandent de l'aide et prennent des risques. Un leader facilitateur et non contrôlant est apprécié à ce stade.

En rétrospective, le passage d'un stade à l'autre se fait en général, de manière linéaire et graduelle. Toutefois, une régression à un stade antérieur est possible lors de changements significatifs : intégration de nouveaux membres et modifications des fonctions au travail. Ainsi, un mouvement de va-et-vient entre les stades est observé en pratique.

Le schéma 1 présente l'évolution de la performance de l'équipe et de la qualité du climat interpersonnel en fonction du temps. Notez la limite des capacités des membres à travailler ensemble au stade d'agitation à cause des conflits. Observez la progression de la performance grâce à l'appropriation d'une structure et à la création d'une réelle collaboration.



2. INTERVENIR JUDICIEUSEMENT POUR DÉVELOPPER SON ÉQUIPE

Pour aider son équipe à atteindre la maturité, le gestionnaire a intérêt à appliquer la meilleure intervention selon le stade de développement de celle-ci et les enjeux qui y sont reliés. Identifiez, les actions correspondant au stade de développement de votre équipe.

Intervenir au stade de formation. Ce stade mérite une attention particulière malgré son apparence superficielle. **Les préoccupations** des individus ressemblent à : quelles sont les objectifs de performance

(nombre de chirurgies par quart de travail, minutes par consultation, satisfaction client)? Quels sont les rôles et les responsabilités de chacun? Comment allons-nous travailler en ensemble (relations employés de soutien et médecins vétérinaires, entre médecins vétérinaires, etc.)? Ces inquiétudes portent sur des enjeux majeurs, d'une part, l'orientation et l'engagement des membres face au travail et, d'autre part, le démarrage de relations positives entre eux.

...le passage d'un stade à l'autre se fait en général, de manière linéaire et graduelle. Toutefois, une régression à un stade antérieur est possible lors de changements significatifs...

Pour **mobiliser et orienter**, le leader prend soin de présenter la mission (en quoi cette entreprise est unique), les attentes sur les résultats (par exemple : les éléments de satisfaction client, le respect des protocoles internes et des politiques, etc.) tant pour l'équipe que pour les individus. Ainsi, une compréhension partagée dirige les efforts collectifs dans le même sens. Une direction claire précise aussi les responsabilités et rôles de chacun : qui fait quoi à l'intérieur des processus d'équipe et à quel moment? Cette image d'ensemble permet de comprendre l'interdépendance entre les membres.

Dès le départ, des **relations positives** ont besoin de se bâtir. Ainsi, le leader prévoit des moments de rencontre informels, par exemple : réunir l'équipe et prendre le temps de présenter un nouveau collègue ou encore, d'expliquer des changements dans les fonctions. De plus, des occasions d'échanger en dehors du lieu de travail (activités sociales) permettent d'établir des liens entre les individus. Le responsable favorise ainsi la création de relations solides et durables.

Les enjeux du développement des équipes

Stades	Enjeux
Stade de formation	- Orienter et mobiliser les membres par rapport à leur travail - Faciliter les relations positives
Stade d'agitation	- Concilier les différences et les divergences de points de vue - Susciter la collaboration
Stade de normalisation	- Responsabiliser les membres face à leur équipe - Mettre en place une structure efficace
Stade de performance	- Entretenir l'engagement des membres - Mettre en place une approche d'amélioration continue

Intervenir au stade d'agitation. Durant ce stade, il importe de respecter les idées et les différences. Ainsi, il est bénéfique d'encourager la participation de chacun tout en évitant que quelques membres contrôlent les discussions. L'exercice vise la recherche de solutions constructives et la création du sens au travail en mode collaboratif. Si des comportements d'agression (remarques blessantes ou insultes) se manifestent, il est important d'intervenir rapidement pour les faire cesser ou pour faire usage de mesures disciplinaires (si récurrence).

Un bon leader veillera à attribuer les tâches selon les forces de chacun pour susciter de la mobilisation.

Intervenir au stade de normalisation. Dans un esprit d'amélioration continue, le leader met en place, périodiquement, des séances de **réflexion** sur le fonctionnement de l'équipe. On y aborde des sujets tels que les méthodes de travail, la coordination et les relations entre les membres, les rapports avec les clients, les autres équipes et les fournisseurs.

Par ailleurs, le moment est opportun pour **déléguer** des responsabilités de gestion aux membres, en augmentant progressivement leur importance. Des tâches telles que les horaires de vacances ou de travail, l'entretien des équipements, l'achat de fournitures, de médicaments et d'équipements pourraient aussi être confiées aux membres.

De plus, des **rencontres d'équipe régulières** sont recommandées. Ainsi, des comptes rendus aux autres membres sur les résultats de travail (suivis de patients ou de cas importants, par exemple) représentent non seulement des occasions de responsabilisation, mais aussi d'échanges de conseils et de trucs.

Intervenir au stade de performance. À pleine maturité, les groupes interdépendants vivent des enjeux de motivation et d'amélioration continue.

Le leader soutient son équipe en **reconnaissant** les succès et les réalisations. Des récompenses d'équipe sont appropriées pour des succès collectifs. Les récompenses peuvent être symboliques (félicitations privées ou publiques, lettre d'appréciation) ou matérielles (cadeaux, repas de groupe, activité sociale) ou pécuniaires. Les récompenses collectives favorisent, en général, la collaboration.

Aussi, le responsable d'équipe peut accroître les responsabilités attribuées aux membres. Ceux-ci maîtrisant les aspects techniques du travail, peuvent alors assumer des fonctions de gestion à un niveau plus élevé. Ceci constitue un enrichissement du travail.

De plus, il est bénéfique de miser dorénavant sur la créativité et l'innovation des pratiques en place. Une approche d'**amélioration continue** mise sur « mieux faire les choses » plutôt que « bien faire les choses » (stade de normalisation). L'innovation constitue une source de stimulation et de défis pour l'équipe.

En résumé, le modèle de Tuckman peut servir de grille d'analyse autant pour les équipes déjà existantes que pour les nouvelles. La connaissance des stades de développement permet au leader de situer l'avancement de son équipe et de choisir les meilleurs moyens de consolidation au bénéfice de l'équipe et de son entreprise. ♦

Références :

ⁱ ROUSSEAU, Vincent, et autres. *Développement organisationnel : relever les défis contemporains*, Montréal, Céline Bareil et Caroline Aubé (Éditrices), 2012, 551 p.

ⁱⁱ RITCHER, A.W., J. F. DAWSON, et M. A. WEST, *The effectiveness of teams in organizations: A meta-analysis*, The International Journal of Human Resource Management, Vol. 22, N° 13, 2011, p.2749-2769

ⁱⁱⁱ MILLER, D.L. The stages of group development: A retrospective study of dynamic teams processes, *Canadian Journal of Administrative Science*, Vol. 20, No 2, 2003, p.121-134.

^{iv} TUCKMAN, B.W. et M.A.C. Jensen. *Stages of small group development revisited*, *Small group Research*, Vol. 40, no 2, 1977, p. 419-427





La gestion disciplinaire d'une attitude négative au travail

L'insubordination peut prendre diverses formes. Il s'agit essentiellement du refus d'un salarié d'obéir à un ordre qui lui a été donné par une personne en autorité. Cette notion implique une intention de défier ou de résister à l'autorité de l'employeur. L'insubordination est fréquemment associée à un problème d'attitude générale au travail, tant envers les supérieurs qu'envers les autres salariés.

Comme une attitude négative au travail constitue de l'insubordination, la gradation des sanctions est très importante afin que le salarié comprenne qu'il doit modifier son attitude, à moins que celui-ci ne déclare n'avoir rien à se reprocher.

Par exemple, le congédiement imposé à un serveur a été maintenu, l'employeur lui reprochant son arrogance, ses retards et le non-respect des règles de façon générale¹. Un premier avis écrit avait été remis au salarié en raison de son attitude générale au travail, de sa propension à flâner et de ses remarques arrogantes. Un second avis écrit, accompagné d'une suspension d'un jour, lui reprochait d'avoir contrevenu à une directive de sa supérieure en quittant le travail plus tôt alors qu'il y avait plusieurs clients à servir. Le salarié a ensuite été suspendu trois jours, puis cinq jours, en raison de sa nonchalance et du non-respect de la procédure de compostage. Une suspension d'une journée, non contestée, lui a été imposée à la suite d'une absence injustifiée. Le salarié a finalement été congédié en raison de son refus d'exécuter les tâches qui lui étaient assignées et de son défaut d'effectuer les tâches de fermeture du restaurant. Selon l'arbitre, le salarié a eu plusieurs occasions d'amender son comportement et il ne l'a pas fait, refusant constamment de se soumettre aux instructions qu'il recevait. L'employeur ayant respecté le principe de la gradation des sanctions, le congédiement était justifié.

Par contre, dans une autre affaire, la Commission des relations du travail a accueilli la plainte logée par un représentant aux ventes ayant 27 ans de service qui contestait son congédiement en raison de son attitude négative². Selon la commissaire, même si tous les reproches relatifs à l'attitude du salarié étaient fondés, il ne s'agissait pas d'une faute

grave ou d'un comportement incorrigible permettant de déroger au principe de la gradation des sanctions. Avant de mettre fin à l'emploi, l'employeur devait intervenir de façon explicite afin que le salarié comprenne l'importance de se conformer à ses attentes et de modifier son comportement.

...si un salarié ayant une attitude négative a été toléré pendant de nombreuses années, et ce, sans que l'employeur ne lui fasse de reproches, il n'est jamais trop tard pour intervenir afin d'obtenir le redressement de la situation, en dénonçant clairement la fin de votre tolérance.

Ainsi, tout employeur devrait intervenir et ne pas faire preuve de tolérance face à une attitude négative au travail. Toutefois, si un salarié ayant une attitude négative a été toléré pendant de nombreuses années, et ce, sans que l'employeur ne lui fasse de reproches, il n'est jamais trop tard pour intervenir afin d'obtenir le redressement de la situation, en dénonçant clairement la fin de votre tolérance. En effet, ce genre de comportement peut miner le climat de travail et entraîner le dépôt de plaintes de harcèlement psychologique. Le salarié qui affiche une attitude négative peut aussi contrevenir à son obligation de civilité. ♦

1. *Restaurant St-Hubert Chicoutimi et Syndicat des métallos, section locale 9400*, SA 13-06019, M^e André Truchon, arbitre

2. *Kirouac et Ampak inc.*, 2014 QCCRT 0374

Source : Le Corre Express, n^o 40, décembre 2014



La diarrhée épidémique porcine se propage

La diarrhée épidémique porcine (DEP) est apparue aux États-Unis en avril 2013. Cette maladie est causée par un virus qui affecte le système digestif des porcs, mais ne présente aucun risque pour la santé publique ou la salubrité des aliments. Au cours des dernières semaines, le Québec a assisté à une propagation du virus avec plus d'une dizaine de cas confirmés dans la région de la Montérégie à la fin janvier 2015.

Dans tous les cas déclarés, les sites ont été mis en quarantaine et le plan d'action sur la DEP a immédiatement été mis en œuvre de même

que l'application de mesures de biosécurité rehaussées.

Au Canada, plus de 85 cas de DEP ont été diagnostiqués à ce jour, et ce, dans les provinces du Québec, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario où l'on compte le plus grand nombre de cas déclarés (plus de 65).

EN MODE PRÉVENTION

Pour contrer la propagation de cette maladie, il est indispensable que tous les intervenants du secteur se mobilisent collectivement pour appliquer rigoureusement les mesures

de biosécurité préconisées. Une biosécurité rigoureuse doit être appliquée à tous les niveaux de la filière porcine québécoise. L'une des mesures les plus importantes concernant le transport demeure que les véhicules de transport des porcs soient lavés, désinfectés et séchés après chaque voyage à un abattoir ou un centre de rassemblement avant de retourner sur une ferme.

Surveillez les mises à jour sur la situation de la DEP au Québec dans les prochains *Veterinarius* Flash de l'Ordre et rendez-vous sur le site Internet des éleveurs de porc du Québec (www.leseleveursdeporsduquebec.com) sous la section « DEP » pour plus de détails ou pour consulter la documentation disponible à cet effet telle que les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs, des transporteurs et des centres de rassemblement. ♦

Sources : EQSP et www.leseleveursdeporsduquebec.com

Signes cliniques	Transmission de la maladie
• Porcelets sous la mère (non sevrés) : diarrhée abondante accompagnée de vomissements chez la majorité. Mortalité variant de 50 à 100 %. • Porcelets en pouponnière ou porcs en engraissement : anorexie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité variant de 1 à 5 %. • Porcs adultes (truies et verrats) : anorexie et apathie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité de moins de 1 %.	• Par contact direct : - de porcs infectés • Par contact indirect : - quais de chargement et de déchargement; - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques; - visiteurs (vêtements et chaussures).

Dr Émile Bouchard est élu président de l'Association mondiale de Buiatrie



C'est du 27 juillet au 1^{er} août 2014, en Australie, que la 28^e édition du congrès mondial de Buiatrie a eu lieu. Plus de 974 personnes, en provenance de 53 pays, ont participé à cet événement mondial, dont 645 médecins vétérinaires. Cinquante-huit conférences ont alors été présentées et sept ateliers pratiques ont été offerts.

En marge du programme scientifique de ce congrès, l'Association mondiale de Buiatrie a tenu son assemblée générale annuelle à laquelle des représentants de 21 pays étaient

présents, dont l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la France, la Germanie, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne et les États-Unis.

Lors de cette assemblée générale annuelle, les délégués ont adopté des changements aux statuts de constitution de l'Association, ont accepté la démission du président de l'Association, Dr Jessen du Danemark, et ont créé trois postes, soit les postes de président élu, de secrétaire général élu et de trésorier.

Après l'assemblée générale annuelle, le comité exécutif de l'Association a nommé :

- **Dr Émile Bouchard – Président élu (Canada)**
- Dr A. Gentile – Secrétaire général élu (Italie)
- Dr D. Black – Trésorier (UK)

Le Dr Émile Bouchard est actuellement vice-doyen au développement, aux communications et aux relations externes à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Il occupera ses nouvelles fonctions de président de l'Association mondiale de Buiatrie à la suite du congrès de Dublin en 2016, et ce, pour un terme de quatre ans. Puis, il occupera le poste de président sortant pendant deux ans.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à transmettre ses plus sincères félicitations au Dr Émile Bouchard pour cette nomination et pour le rayonnement international qu'elle génère. Cette élection témoigne, avec éloquence, de la notoriété dont le Dr Bouchard jouit mondialement et donc, de la qualité du travail qu'il a accompli tout au long de sa carrière afin de développer la médecine vétérinaire dans le secteur des bovins. ♦

Le programme de collecte de pesticides agricoles et de médicaments vétérinaires d'AgriRECUP connaît un franc succès

Les résultats du programme de collecte de pesticides agricoles et de médicaments vétérinaires périmés d'AgriRECUP sont excellents alors que l'édition 2014 a permis de recueillir 77 105 kg de pesticides et 4 005 kg de médicaments périmés pour animaux de ferme et chevaux. Fruit d'un partenariat avec l'industrie des technologies de la phytologie, de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de l'Institut canadien de la santé animal (ICSA), cette campagne de récupération s'est déroulée du 7 septembre au 9 octobre 2014, à partir de 20 sites de collecte établis chez des détaillants participants à travers la province.

Grâce à cette initiative, les agriculteurs ont ainsi pu éliminer de façon sécuritaire leurs produits périmés ou non utilisés en les apportant dans ces sites de collecte, et ce, tout à fait gratuitement. En outre, cette année, le programme a été amélioré par l'ajout d'un nouveau volet permettant la collecte de médicaments pour animaux de ferme et de chevaux n'ayant plus d'utilité à la ferme.

Cette année marquait la quatrième édition du programme au Québec et son plus grand succès à ce jour. Depuis le début du programme en 1998, AgriRECUP a recueilli, au Québec seulement, 255 740 kg de

produits de pesticides. Les produits ciblés sont incinérés à des températures très élevées dans un incinérateur spécialisé pour ce type de produits, conformément aux exigences gouvernementales canadiennes et américaines. Rappelons que cette initiative vise à éviter que les pesticides agricoles ainsi que les médicaments pour animaux de ferme et chevaux ne s'accumulent à la ferme ou dans l'environnement, où ils peuvent présenter un risque de contamination de l'eau et des sols.

AgriRECUP est un éco-organisme sans but lucratif créé par les professionnels de l'industrie agricole. Elle a pour mission d'organiser la collecte et la valorisation des intrants agricoles devenus inutiles à la ferme. Le programme de collecte des produits périmés est une composante de l'engagement de l'industrie envers une gestion responsable de ses produits durant tout leur cycle de vie.

Pour plus d'information, on peut visiter www.agrirecup.ca. ♦

Source : AgriRECUP

L'Ontario resserre la réglementation des parcs animaliers



Deux ans et demi après les allégations d'animaux maltraités au parc d'attractions Marineland, l'Ontario interdit l'acquisition et la reproduction en captivité des épaulards.

À l'été 2012, un ex-entraîneur animalier du populaire parc d'attractions Marineland avait affirmé qu'il y avait des problèmes récurrents relativement au système de filtration des différents bassins d'eau du parc de Niagara Falls. Résultat : des morses et des dauphins perdaient, selon lui, des morceaux de peau, en plus de souffrir de problèmes visuels ou de devenir carrément aveugles.

L'Ontario a donc décidé de mettre de nouvelles mesures en place :

Espèces : La nouvelle réglementation vise à mieux protéger les dauphins, les bélugas, les morses et les épaulards.

Bassins : La loi régira notamment la taille des bassins, la teneur en bactéries, l'éclairage et le bruit, ainsi que le groupement des animaux.

Acquisition : L'Ontario interdit l'acquisition et la reproduction en captivité des épaulards.

Surveillance : La province va former des comités dans tous les établissements qui ont des mammifères marins. Leur mandat : « superviser » le traitement des animaux et fournir des « protections additionnelles, dont l'accès à des médecins vétérinaires spécialisés dans les mammifères marins. »

Ces nouvelles normes sont le fruit des recommandations du biologiste David Rosen de l'Université de la Colombie-Britannique et sont « parmi les plus rigoureuses au monde », selon le gouvernement ontarien.

La date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures n'a pas été précisée. La province explique qu'elle « établira un groupe consultatif technique, composé de vétérinaires ainsi que de représentants de groupes de protection des animaux, de l'industrie et de partenaires de l'application de la loi, pour fournir des conseils sur les normes définitives et sur le calendrier de leur mise en œuvre ». Ce groupe doit présenter ses recommandations d'ici six mois. ♦

Source : Radio-Canada

Jeunes Explorateurs d'un jour accueillez un jeune sur votre lieu de travail!

Fondé en 2005, Jeunes Explorateurs d'un jour est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de faire vivre à des jeunes, principalement de 4^e et 5^e secondaires, une journée de stage en milieu de travail.

L'organisme Jeunes Explorateurs d'un jour invite les médecins vétérinaires à collaborer à son édition 2015 en vous permettant de recevoir un ou plusieurs jeunes dans votre milieu de travail le 16 avril 2015.

Si vous êtes intéressés à contribuer à la relève en lui faisant vivre une journée dans votre univers de travail, vous êtes invités à visiter le www.jeunes-explorateurs.org et à contacter Audrey Bouchard au 418 643-3672 ou au 1 855 580-0865 pour connaître les modalités d'inscriptions. ♦

Chiots Nordiques : une année 2014 bien remplie!

Par Dre Daphnée Veilleux-Lemieux, m.v., administratrice de l'organisme Chiots Nordiques

Depuis près de trois ans, Chiots Nordiques organise de façon ponctuelle des cliniques de stérilisation ciblées afin d'avoir un impact direct sur le mieux-être animal et donc, de favoriser une cohabitation harmonieuse des chiens et des humains au sein des communautés autochtones du Québec. À ce jour, près de neuf cliniques ont été tenues et ont permis de procéder à près de 800 stérilisations de chiens dans sept communautés autochtones différentes.

La tenue d'une clinique nécessite l'implication d'une quinzaine de bénévoles dont quatre à cinq médecins vétérinaires et son déroulement se résume à peu près ainsi : de longues heures de route, deux à trois jours de chirurgie, de la capture, de la formation, des cas cliniques, des visites quotidiennes de chiens loyaux et fidèles et... des souvenirs inoubliables! Au total, ce sont quarante à cinquante chirurgies qui sont réalisées, chaque jour, à l'aide d'un équipement de pointe. L'horaire est bien rempli!

Grâce au travail acharné des bénévoles, trois cliniques de stérilisation ont été tenues en 2014 dans les communautés d'Opitciwan et de Chisasibi. Ces cliniques ont permis non seulement des rencontres humaines et animales extraordinaires, mais aussi de battre des records! Effectivement, le nombre maximal de stérilisations a été atteint grâce à une équipe de

trois médecins vétérinaires chevronnés lors de la deuxième clinique tenue à l'automne à Opitciwan. Un nombre record de kilomètres parcourus a également été enregistré par l'équipe qui a fait le voyage vers la Baie-James l'année dernière.

Il n'y a pas que sur le plan des cliniques que l'année 2014 a été fructueuse! En effet, Chiots Nordiques a également réussi à augmenter sa liste de bénévoles et à discuter avec de précieux collaborateurs grâce à l'appui de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et au kiosque que l'organisme a tenu lors du leur congrès annuel. Les cliniques ne pourraient se tenir sans l'apport précieux et constant de tous les bénévoles. Le temps, l'énergie, le dévouement et la passion de ces personnes sont inespérés pour tout organisme comme Chiots Nordiques. L'apport financier de l'ensemble des commanditaires est aussi primordial et essentiel.

Même si nos coups de cœur à quatre pattes restent toujours gravés en notre mémoire, l'expérience humaine est, sans contredit, une partie importante de toute l'aventure Chiots Nordiques! Des remerciements sincères à tous ceux et celles qui ont contribué, en 2014, à la réalisation de la mission de l'organisme. ♦



Un nouveau centre de soins de 700 000 \$ à l'Ecomuseum

L'Ecomuseum, seul et unique zoo extérieur à Montréal, s'apprête à construire un centre de soins pour animaux de 4 200 pieds carrés. Selon le directeur de ce zoo, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, David Rodrigue, le bâtiment, qui devrait coûter un peu plus de 700 000 \$, regroupera plusieurs installations sous un même toit, dont la zone de quarantaines des animaux.

Le projet fait partie d'un plan d'amélioration des infrastructures chiffré à 1,3 M\$. C'est l'investissement le plus important de l'histoire du zoo depuis qu'il a ouvert ses portes au public en 1988. Le financement se fait entièrement grâce aux dons privés.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Le zoo sert de refuge aux animaux orphelins, blessés ou nés en captivité. On y trouve entre autres caribous, ours et hiboux.

Les zoologistes vont enfin obtenir une clinique vétérinaire entièrement fonctionnelle. Celle-ci sera construite dans le nouveau bâtiment. Auparavant, les animaux devaient être transportés ailleurs pour se faire soigner.

Le nouveau centre de protection des animaux aidera le personnel à mieux gérer les animaux, mais le nouveau bâtiment aura également un impact sur l'objectif principal du zoo : éduquer les visiteurs, surtout les jeunes. En effet, le nouveau centre, qui devrait ouvrir au mois d'août, permettra au personnel de tenir des séances d'éducation avec le public.

NOUVEAUX HABITATS EN 2015

Trois nouveaux habitats pour les animaux seront construits cette année et l'aménagement d'un espace de type forêt de 350 mètres carrés est déjà en cours. De plus, l'aigle à tête blanche, l'aigle royal et le lynx du Canada obtiendront leur habitat respectif au cours du printemps. « On refait nos habitats pour améliorer les conditions de vie des animaux », a précisé M. Rodrigue. ♦

Source : Journal Métro



DR JEAN GAUVIN

Président de l'Association canadienne des médecins vétérinaires

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

Tenant sa passion et son amour pour les animaux de son grand-père, lui-même médecin vétérinaire, Dr Jean Gauvin connaît — depuis sa diplomation de la Faculté de médecine vétérinaire en 1980 — une carrière bien remplie au service de la profession, de la santé animale et publique. Lui qui s'est orienté vers la pratique privée des animaux de compagnie une fois son diplôme en poches, a cumulé des expériences toutes plus enrichissantes les unes que les autres le menant, aujourd'hui, à occuper le poste de président de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV).

En effet, sans jamais arrêter sa pratique privée auprès des animaux de compagnie, que ce soit en clinique vétérinaire ou pendant quelques années, au défunt Jardin zoologique de Montréal, Dr Gauvin s'est engagé de façon significative afin de partager sa passion pour les animaux et la médecine vétérinaire.

Il a notamment enseigné, de 1985 à 1996, en milieux universitaires (Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et Atlantic Veterinary College de l'Université de l'Île du Prince-Édouard) et collégial (Collège Lionel-Groulx). Puis, à la suite de diverses circonstances, il a commencé à s'impliquer dans le domaine des médias radiophoniques, télévisuels et écrits. Il a participé aux émissions *Télé-Service*, *Le club des 100 watts*, *Pas si bête que ça!*, *Libre-Service* et bien d'autres. Il a également donné plusieurs conférences sur la médecine aviaire et exotique à travers le Canada.

Ce n'est pas tout! En 2009, Dr Gauvin attrape la piqure pour les médias sociaux et cumule, depuis, les interventions sur Twitter, Facebook, Pinterest, Instagram, Tumblr, Blogger, Google+ en plus de son blogue personnel, *Le blogue d'un vétérinaire de Lachine*, et de celui de la clinique.

Le Dr Gauvin a également occupé diverses fonctions au sein de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux ainsi qu'à l'Association

canadienne des médecins vétérinaires dont il a été nommé président en juillet 2014.

ÉLEVONS LA VOIX, À L'UNISSON

En tant que président de l'ACMV, Dr Gauvin est préoccupé par les différents défis auxquels la profession fait actuellement face, dont les démarches récurrentes de divers lobbys et organismes qui cherchent à diminuer l'importance de la présence vétérinaire en santé et bien-être animal, en santé publique et en salubrité alimentaire. Bien qu'au Canada, la médecine vétérinaire soit de juridiction provinciale, beaucoup de décisions qui auront un impact majeur sur la profession seront prises au niveau fédéral, à Ottawa, et au niveau international. Il est donc important que la voix des médecins vétérinaires canadiens se fasse entendre à tous ces échelons.

À ce chapitre, Dr Gauvin était très fier de nous annoncer que l'ACMV est sur le point de conclure un accord de collaboration entre l'American Veterinary Medical Association (AVMA) et la Fédération des Vétérinaires d'Europe. Une alliance regroupant plus de 300 000 médecins vétérinaires et qui aura donc un poids considérable lors des forums internationaux.

UN ENJEU DE TAILLE

Parmi les défis que le Canada devra relever en matière de santé animale et de santé publique au cours des prochaines années, Dr Gauvin est d'avis que l'antibiorésistance en est un de taille. Selon lui, des décisions importantes devront être prises rapidement afin de diminuer les préoccupations grandissantes sur l'antibiorésistance telles que l'élimination des lacunes réglementaires qui permettent l'entrée au Canada de quantités inconnues d'antibiotiques non approuvés qui sont ensuite utilisés chez les animaux, la cessation de l'importation de produits pharmaceutiques actifs et, en ce sens, l'instauration d'une stratégie globale visant toutes les espèces et tous les secteurs en lien avec l'agriculture, la médecine vétérinaire et la médecine humaine.

D'ici à ce qu'une meilleure réglementation voit le jour, Dr Gauvin soutient que les médecins

vétérinaires, les ordres professionnels et les associations vétérinaires canadiennes, doivent éduquer les consommateurs sur l'importance d'acheter des médicaments homologués qui sont offerts par leurs médecins vétérinaires et qui eux, sont en mesure d'utiliser des dosages adéquats, de bien les conseiller sur leur utilisation, les effets secondaires et faire le suivi médical nécessaire.

UN REGARD SUR L'AVENIR

Dr Gauvin souhaite que la profession vétérinaire prenne encore plus de place en santé animale, en santé publique et en santé des écosystèmes dans le futur. « Nous devons protéger nos acquis et nous devons bien nous préparer à faire face aux attaques constantes des lobbys qui ont beaucoup plus de ressources financières que nous », mentionne-t-il.

Selon lui, les gouvernements fédéraux et provinciaux doivent permettre une plus grande supervision vétérinaire autant sur le terrain qu'au niveau administratif afin de permettre la détection et le contrôle rapide des maladies en émergence comme la grippe aviaire. La meilleure façon d'assurer une santé animale et publique optimale est de favoriser une plus grande implication vétérinaire à tous les niveaux.

Dr Gauvin juge que l'image de la profession est encore assez bonne, particulièrement au Québec, et que c'est donc le bon moment d'en profiter pour consolider la position des médecins vétérinaires en tant que défenseurs du bien-être animal et de la santé animale et publique. Comment? Dr Gauvin pense que c'est en misant sur leur plus grande force que les médecins vétérinaires pourront y arriver : leur formation.

« Grâce à notre formation et à notre engagement, nous sommes en excellente position pour être les portes-étendards du bien-être animal, de la santé animale et de la santé publique. Occupons, encore davantage, cette place qui nous revient », conclut-il. ♦

L'ACMV lance une campagne de promotion de la profession vétérinaire sur le Web

Par Dre Odette Girard, m.v., représentante du Québec au conseil d'administration de l'ACMV

Avez-vous remarqué qu'on vante les mérites des médecins vétérinaires dans les médias sociaux?

Depuis le début de l'année, l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) mène une campagne de sensibilisation qui met en valeur le travail du médecin vétérinaire.

Cette campagne cible le grand public et est diffusée sur les comptes Facebook et Twitter de l'Association.

Une série d'énoncés sur les soins vétérinaires ont été élaborés avec le groupe consultatif des communications de l'ACMV. Ces énoncés visent à renseigner la population au sujet du rôle du médecin vétérinaire dans le maintien de la santé des animaux de compagnie et des grands animaux, la santé publique, la gestion responsable des antimicrobiens, le lien humain-animal et plus encore.

Cette campagne se déroulera tout au long de l'année 2015. Son objectif est de promouvoir la valeur des soins vétérinaires et de faire connaître les multiples facettes de la médecine vétérinaire auprès du public et, en particulier, auprès de votre propre clientèle.

UNE CAMPAGNE À S'APPROPRIER

Suivez cette nouvelle campagne, au cours des prochains mois, en devenant amis Facebook et Twitter avec l'ACMV, puis partagez ces messages importants sur vos propres réseaux.

Vous trouverez l'ACMV sur Facebook à l'adresse www.facebook.com/CanadianVeterinaryMedicalAssociation et sur Twitter en français @Assocanmedvet et en anglais @CanVetMedAssoc.



Bannière de mars 2015

LE CONGRÈS 2015, À CALGARY

L'ACMV tiendra son congrès annuel à Calgary, du 16 au 19 juillet 2015. Le programme et l'inscription en ligne seront disponibles à partir de la mi-février, sur le site www.veterinairesauCanada.net

Pour toute information, communiquez avec le bureau de l'ACMV par téléphone au 1 800 567-2862 ou, par courriel, à admin@cvma-acmv.org. Vous pouvez aussi joindre votre représentante du Québec au sein du Conseil, la docteure Odette Girard, au 514 383-2345 ou à odettegirard@monveterinaire.ca. ♦



Appel de conférenciers Congrès vétérinaire québécois 2015

Le prochain Congrès vétérinaire québécois se tiendra du 19 au 21 novembre prochain au Centre des congrès de Québec.

Vous avez une idée d'atelier ou de conférence?

Les membres de l'Ordre, de tous les secteurs de pratique, sont invités à soumettre au comité scientifique une proposition de présentation pour un atelier de 90 minutes ou une conférence de trois heures.

Veuillez transmettre un titre de conférence et un résumé du contenu proposé à l'adresse congres@omvq.qc.ca au plus tard le vendredi 13 mars 2015.

Pour information, veuillez communiquer avec Lysanne Brunet, par courriel, à lysanne.brunet@omvq.qc.ca.

Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés

Par Guy Sabourin



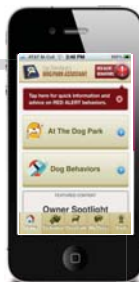
DOG PARK ASSISTANT

Cette application renferme des vidéos et des photos sur le comportement des chiens, sur leur façon de jouer et d'être agressif. Le but : qu'un chien s'amuse, écoute et reste en sécurité lors de ses visites au parc à chien. Elle fournit aussi des renseignements au propriétaire afin que son chien lui obéisse et ne se fasse pas agresser. Elle lui permet enfin de choisir des compagnons de jeu compatibles avec le caractère de son chien.

Pour iPhone, iPad et iPod touch.

Coût : 1 \$

Disponible sur iTunes



SOUND PROOF PUPPY TRAINING

Certains chiens restent calmes dans des environnements bruyants alors que d'autres deviennent nerveux. Entraîner le chien à devenir à l'aise dans divers univers sonores est essentiel pour en faire un animal calme et équilibré. Cette application renferme donc une multitude de sons ambiants, de vidéos d'entraînement, en plus de trucs et de conseils pour familiariser le chien avec les bruits. L'entraîneur peut commencer les exercices quand le chien a trois semaines et le nouveau propriétaire quand son animal atteint huit semaines.

Pour iPhone, iPad et iPod touch.

Coût : 4 \$

Disponible sur iTunes



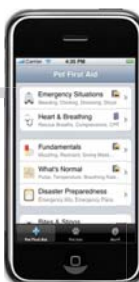
PET FIRST AID APP

Mise au point par la Croix-Rouge américaine, cette application permet aux propriétaires de chats et de chiens d'apprendre les premiers soins dans 25 situations communes à l'aide, notamment, d'une combinaison de textes, de vidéos et d'images. Elle permet de localiser l'hôpital vétérinaire le plus près et de personnaliser plusieurs fonctions, dont les coordonnées du vétérinaire. Elle fournit aussi bien la façon de se comporter envers son animal en cas d'urgence que le meilleur moyen de lui administrer les médicaments.

Pour iPhone, iPad, iPod touch et appareils sous Android

Coût : 1,15 \$

Disponible sur iTunes et Google



CHEZ LE VÉTÉRINAIRE!

Voici un jeu pour sensibiliser l'enfant de trois à six ans à la santé animale et aux visites chez le vétérinaire tout en le familiarisant avec l'écran tactile. À partir de dessins d'animaux de compagnie malades, l'enfant choisit différents traitements. Il peut appliquer des gouttes, de la pommade ou des pansements, prendre la température, retirer une écharde avec une pince, donner une bouillotte ou des médicaments à l'animal malade et le voir, comme par magie, recouvrer sa santé.

Pour iPhone, iPad et iPod touch

Coût : gratuit

Disponible sur iTunes



Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

Par Guy Sabourin



Plus de femmes médecins vétérinaires

Selon les dernières statistiques de 2014, les femmes maintiennent le cap et sont plus nombreuses à devenir médecins vétérinaires; elles sont 7 124 au Canada, contre 6 216 homologues masculins. La tendance se maintient : elles représentaient 50,7 % des effectifs en 2013, et 53,4 % en 2014. Les soins aux animaux de compagnie dominent largement la pratique, avec 2 160 établissements, contre 370 établissements se consacrant aux grands animaux et 937 établissements à pratique mixte.

Sources :

www.veterinairesauCanada.net/media-centre/statistics

Pour une panoplie de statistiques et de perspectives sur la profession :

www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/3114.shtml



Soigner les oiseaux en difficulté pour maintenir la biodiversité

Le Nichoir fournit, depuis 1996, des soins aux oiseaux sauvages blessés ou orphelins et les relâche ensuite dans leur environnement naturel. Le centre, situé à Hudson, admet 1 500 oiseaux chaque année en provenance de 140 municipalités du Québec (chiffres de 2013). Un des constats de l'organisme : un impact humain malheureux explique presque chaque admission. C'est pourquoi le Nichoir, en plus de soigner les oiseaux, consacre une partie de son énergie à éduquer les humains en visitant les écoles.

À découvrir au : <http://lenichoir.org/fr/>



Zoopsy

Beaucoup des 8 millions de chiens que compte la France souffrent de problèmes de comportement, qui sont la première cause d'abandon et d'euthanasie des bêtes de moins de deux ans. Pour « rétablir l'équilibre comportemental des animaux domestiques », des médecins vétérinaires comportementalistes ont décidé de fonder Zoopsy. Le site Internet de l'organisme renferme, entre autres, une bibliothèque d'ouvrages faisant référence en la matière. Aux médecins vétérinaires intéressés, Zoopsy offre désormais une formation sur le comportement animal, en association avec l'Université de Lyon.

À découvrir au : www.zoopsy.com



Derm@Vet

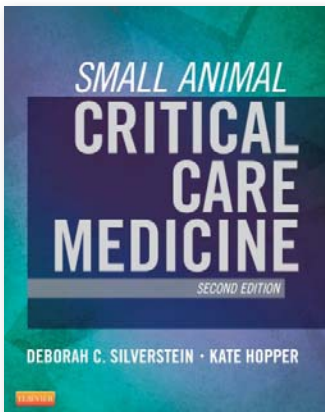
Voici un site français d'information et de formation continue exclusivement consacré à la dermatologie vétérinaire et réservé aux professionnels. L'inscription est gratuite, après vérification du statut. Le site recense plus de 9 000 résumés d'articles en dermatologie vétérinaire publiés depuis 1990, des articles de synthèse, une revue de presse, des cas cliniques, des liens vers d'autres sites d'intérêt, un forum de discussion et un chat pour dialoguer en direct.

À cette adresse : www.dermavet.com

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.

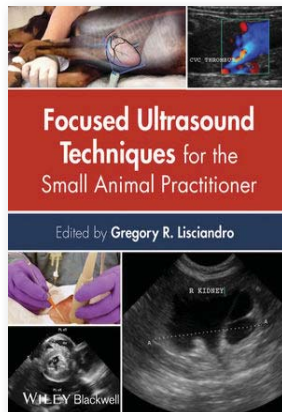


**Small Animal Critical Care
Medicine 2e édition**

Auteurs : Deborah Silverstein, DVM, DACVECC and Kate Hopper, BVSc, MVSc, DACVECC

La deuxième édition de *Small Animal Critical Care Medicine* présente les conditions urgentes associées aux maladies ou aux accidents les plus fréquemment rencontrés chez le chien et le chat. On y retrouve, clairement exposés, les soins d'urgence, du triage à la stabilisation du patient, l'évaluation du pronostic et les soins intensifs pour traverser la période critique associée à ces conditions. Cette référence vous permet de mieux comprendre l'urgentologie et les soins intensifs en médecine vétérinaire et vous aide, au quotidien, à prendre des décisions thérapeutiques plus faciles, à établir des lignes directrices de traitement à court et à plus long terme selon les observations cliniques de vos patients critiques. Cet ouvrage complet vous aide à fournir des soins répondant aux plus hautes normes à vos patients critiques ou qui nécessitent une réanimation.

Prix spécial LMS : 139,95 \$ + TPS.

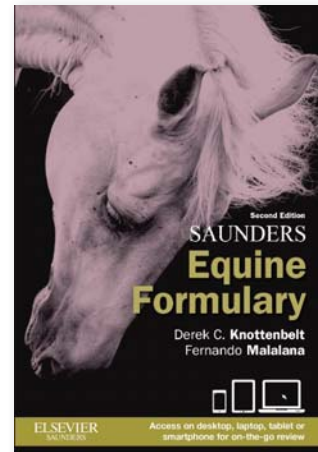


**Focused Ultrasound Techniques
for the Small Animal Practitioner**

Auteur : Greg Lisciandro DABVP, DACVECC

Cette référence vous permet d'incorporer des techniques d'échographie simples et efficaces dans votre pratique au quotidien afin d'optimiser vos diagnostics. Les techniques d'examen échographiques ciblés présentées dans cet ouvrage représentent une façon efficace de déceler la présence de conditions ou de complications qui pourraient passer inaperçues lors de l'examen physique, de tests de laboratoire ou d'autres examens radiologiques. Exposant des examens ciblés pour tous les systèmes du corps, le livre décrit également les principes de la radiologie interventionnelle, la documentation médicale, et les principes fondamentaux de l'échographie. Avec l'achat du volume, vous aurez accès à un site Internet d'accompagnement qui propose 87 vidéoclips démontrant des examens avec des résultats normaux et anormaux à www.wiley.com/go/lisciandro/ultrasound.

Prix spécial LMS : 104,50 \$ + TPS.



**Knottenbelt Saunders Equine
Formulary, 2e édition**

Auteur : Derek Knottenbelt, OBE, BVM&S, DVM&S, DECEIM, MRCVS

Cette édition est un guide pratique pour l'utilisation des principaux médicaments actuels utilisés en médecine équine; il est rapide et facile à consulter pendant que vous êtes sur le terrain. Ce livre fournit également des valeurs de référence sur les signes vitaux et les valeurs normales afin que vous puissiez correctement interpréter des tests diagnostiques. Cette nouvelle édition est la seule du genre, disponible à la fois sur papier et sous forme d'application mobile. Écrit par un expert de renommée mondiale sur la médecine équine, le Dr Derek Knottenbelt, ce livre est une référence indispensable pour les praticiens équins vétérinaires, les étudiants vétérinaires et toute autre personne impliquée dans l'élevage des chevaux.

Prix spécial LMS : 95,95 \$ + TPS.

Merci à nos partenaires

DIAMANT



PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page	Compagnie	Descriptif	Page
Vétoquinol	Reprogramme	2	TD Bank	Des services bancaires confortables	19
Banque Nationale	Programme financier pour votre vie après le travail	5	Merial	Nexgard	44-45
Merial	Vaccins	9	Bayer	Advantage Multi	67
La Personnelle	Assurances de groupe auto, habitation et entreprise	12	Bayer	K9 Advantix II	68

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
FÉVRIER 2015		
Les 8 et 9 février Las Vegas, Nevada	Atelier offert en janvier • Dysplasie juvénile	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary
Du 8 au 12 février Whistler, Colombie-Britannique	Ski Symposium Focus sur la gastro-entérologie et l'ophtalmologie	ContinuED T : 800 539-7395 · F : 206 230-8359 info@continued.com · www.continued.com
Le 12 février Ottawa, Ontario	Journée thématique Réhabilitation physique canine : minimiser la douleur et maximiser la mobilité	Ottawa Academy of Veterinary Medicine (OAVM) oavm.org@gmail.com · www.oavm.org
Le 13 février Saint-Hyacinthe, Québec	Journée pharmaceutique et formation continue obligatoire de l'OMVQ : • tronc commun • tronc animaux de compagnie • tronc grands animaux	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca · www.medvet.umontreal.ca/ etudes/FormationContinue.html
Le 15 février Laval, Québec	Colloque Maladies cardiaques, respiratoires et imagerie thoracique Dres Kate Alexander, Marie-Claude Bélanger et Marilyn Dunn	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Le 15 février Lac Tahoe, Californie	Séminaire L'ophtalmologie en pratique	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com
Du 15 au 19 février Las Vegas, Nevada	Congrès annuel	Western Veterinary Conference (WVC) T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.wvc.org
Du 22 au 26 février Mont Washington, New Hampshire	Symposium annuel	Northern New England Veterinary Alpine Symposium bonairesun@aol.com · http://veterinaryskimeeting.com
Du 28 février au 3 mars Orlando, Floride	Congrès annuel	American Association of Swine Veterinarians (AASV) T : 515 465-5255 · F : 515 465-3832 aasv@aasv.org · www.aasv.org/annmtg
MARS 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en mars • Problèmes urinaires (Park City, UT) • Médecine et chirurgie d'urgence (Palm Springs, CA) • Les 24 ^{es} heures : urgentologie (Belize) • Trucs et astuces de spécialistes (Big Island, HI) • Anesthésie, chirurgie et contrôle de la douleur (Bahamas) • Dermatologie et pharmacologie (Savannah, GA)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en mars • Chirurgie des tissus mous et orthopédie • Principes de chirurgie générale	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 7 au 12 mars Freeport, Bahamas	Symposium Focus sur les problèmes cardiovascu- laires et respiratoires	ContinuED T : 800 539-7395 · F : 206 230-8359 info@continued.com · www.continued.com
Du 12 au 15 mars Tampa, Floride	Congrès annuel	AAHA T : 800 252-2242 · F : 303 986-1700 info@aaha.org · www.aaha.org

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
MARS 2015		
Du 21 au 26 mars Ile de Maui, Hawaii	Symposium Focus sur le comportement animal et la neurologie	ContinuED T : 800 539-7395 · F : 206 230-8359 info@continued.com · www.continued.com
Le 26 mars Ottawa, Ontario	Journée thématique Comportement canin	Ottawa Academy of Veterinary Medicine (OAVM) oavm.org@gmail.com · www.oavm.org
AVRIL 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en avril • Urgentologie : l'importance des 24^e heures (Kiawah Island SC) • Chirurgie (Nashville, TN) • Problèmes abdominaux (Boston, MA) • Trucs et astuces en pratique (Nouvelle-Orléans, LA)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en avril • Endoscopie flexible et rigide • Orthopédie canine, médecine sportive et réhabilitation • chirurgie de TPLO pour rupture du ligament croisé	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 15 au 18 avril Nashville, Tennessee	Forum de dermatologie vétérinaire	American Academy of Veterinary Dermatology (AAVD) T : 877 758-6838 · http://navdf.org
Le 16 avril Ottawa, Ontario	Journée thématique Les maladies infectieuses	Ottawa Academy of Veterinary Medicine (OAVM) oavm.org@gmail.com · www.oavm.org
Du 17 au 19 avril Montréal, Québec	Congrès annuel	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 17 au 19 avril Halifax, Nouvelle-Écosse	Congrès annuel	Atlantic Provinces Veterinary Conference (APVC) T : 902 899-2233 eprowse@eastlink.ca · www.apvc.ca
MAI 2015		
Du 3 au 6 mai Nouvelle-Orléans, Louisiane	Forum annuel	American College of Laboratory Animal Medicine (ACLAM) T : 603 887-2467 · F : 603 887-0096 mwbaclam@gsinet.net · www.aclam.org/forum
Du 4 au 9 mai Saskatoon, Saskatchewan	Cours et ateliers pratiques d'échographie et de transfert d'embryons	Western College of Veterinary Medicine, Université de Saskatoon T : 306 966-7108 · F : 306 966-8747 jackie.bahnmann@usask.ca

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Réservez les dates **du 15 au 18 mai 2015** pour le congrès mondial de la World Small Animal Veterinary Association à Bangkok et vivez l'exotisme de la Thaïlande. Pour plus d'information au sujet des conférenciers et du programme, visitez le site www.wsava2015.com.

ANIMAUX EXOTIQUES

Participez au congrès international des animaux de la faune et de zoo qui aura lieu à Barcelone en Espagne, **du 13 au 16 mai 2015**. Une occasion rêvée de mieux connaître ce domaine de pratique. Plus de renseignements sont disponibles sur le site www.zoovet-conference.org

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE

Du 3 au 6 juin 2015, assistez au congrès annuel de l'American College of Veterinary Internal Medicine à Indianapolis, en Indiana. Pour plus d'information, visitez le www.acvimforum.org.

Du 16 au 19 juillet 2015, l'Association canadienne des médecins vétérinaires vous invite à Calgary pour son congrès annuel. Visitez le www.veterinairesauCanada.net/science-knowledge/annual-convention pour plus d'information.

Planifiez votre agenda pour un événement de formation continue international; le congrès mondial vétérinaire pour les praticiens de tous les domaines de pratique. Cette année, Istanbul en Turquie vous accueille **du 13 au 17 septembre 2015**. Pour plus de renseignements, visitez le site www.wvcistanbul2015.com.

OFFRES D'EMPLOI – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.

Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dre Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

Madame Renée Giroux
T : 450 524-0524
C : renee.giroux33@hotmail.com

Postes de médecin vétérinaire et de technicien(ne) — Urgent besoin de personnel à la Clinique vétérinaire Lavaltrie inc., située entre Montréal et Trois-Rivières. Clinique bien équipée, constituée de 2 médecins vétérinaires d'expérience, de 6 TSA et de personnel de soutien. Poste de médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Salaire de 42 \$ à 48 \$ de l'heure et plus, selon compétences, 3 semaines de vacances, maximum 2 soirs par semaine, horaire flexible, gardes de fins de semaine en alternance, congé d'ancienneté, possibilité de partenariat et autres avantages. Poste de technicien(ne) à temps plein, salaire à partir de 14 \$ à 18 \$ de l'heure, selon compétences, congé d'ancienneté, autres avantages, etc. Pour nous joindre :

T : 450 586-4435
C : christophemiran@hotmail.com

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
T : 418 665-6410

AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES LES PLUS PASSIONNÉS — Les Hôpitaux vétérinaires Victoria – HVV (Rive-Sud et Montréal) comptent maintenant 4 hôpitaux et ont besoin de médecins vétérinaires des plus enthousiastes en pratique des petits animaux. L'Hôpital vétérinaire Victoria offre des soins de qualité à ses patients et un environnement de travail stimulant, par l'acquisition d'équipements de pointe, des équipes dynamiques et des avantages sociaux intéressants. Chacun a un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'entreprise et participe à son épanouissement. L'évolution constante de la médecine vétérinaire est très stimulante et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous. Contacter :

Dre Chantal Riendeau, m.v.
C : chantal.vetvictoria@gmail.com

La Clinique vétérinaire La Providence Inc., située à Saint-Jérôme, à 30 km au nord de Montréal, recherche un médecin vétérinaire pour travailler à temps partiel ou à temps plein, avec possibilité de devenir propriétaire. Clinique vétérinaire bien équipée, laboratoire sur place et ambiance familiale. Pour plus d'information, visiter le www.veterinairielaprovidence.com. Contacter :

Dre Danielle Beauséjour, m.v.
T : 819 560-2804
C : daniellebeausejour@yahoo.com

Médecin vétérinaire recherché dans la région des Laurentides, dans le magnifique petit village de Ste-Agathe-des-Monts. Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel. Excellentes conditions de travail. La clinique est équipée de radiographie numérique, hématologie et biochimie sur place. Contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
T : 514 833-4826
C : hafizamine@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire qui aime travailler de concert avec la clientèle afin de faire un bon suivi de la santé de leur animal et qui aime travailler dans une ambiance familiale. Notre hôpital est bien équipé : radio dentaire numérique, échographie, tonométrie, radiographie DR numérique. Tous nos dossiers sont informatisés. Notre horaire est flexible et équitable envers chaque médecin vétérinaire et le salaire est au-dessus de la moyenne. Les gardes après les heures d'ouverture sont assurées par Dre Arseneau. Nous offrons plusieurs avantages : formation continue en Floride ou Las Vegas, inscription à l'Ordre et une assurance collective. Contacter :

Dre Janique Arseneau, m.v.
T : 450 671-7264
T : 514 241-6078 (cell)
C : cvaslca@gmail.com
M. Jean Tremblay, directeur du personnel
T : 514 945-1258

Trois-Rivières – Vous voulez exercer la médecine vétérinaire dans un milieu stimulant, au sein d'une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux? L'Hôpital vétérinaire Laviolette est votre meilleur choix!

Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi :

- Un horaire stable;
- La possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel;
- L'accès à de la formation de perfectionnement;
- L'acquittement de vos cotisations professionnelles;
- Un salaire à la hauteur de vos aspirations;
- Une clientèle bien établie, chaleureuse et stimulante.

Un hôpital vétérinaire de pointe :

- Laboratoire IDEXX;
- Radio numérique – Échographie;
- Chirurgie laser;
- Chirurgie orthopédique;
- Et bien plus encore.

Optez pour la qualité de vie, choisissez la Mauricie. Situé à Trois-Rivières, l'Hôpital vétérinaire Laviolette offre le meilleur des deux mondes! Profitez des avantages des grands centres, tout en bénéficiant d'un rythme de vie humain. Que vous appréciez la ville ou la campagne, la Mauricie a tout pour vous combler. L'Hôpital vétérinaire LAVIOLETTE, mon choix de carrière! Pour plus d'information, communiquer avec :

Dr Louis-Paul Dubé, m.v.
Hôpital vétérinaire Laviolette
T : 819 373-1196
M : 819 841-3369
C : hvlaviolette@bellnet.ca
Web : Hopitalvet.com/emplois

La Clinique vétérinaire St-Louis, à Québec, est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire désireux s'impliquer activement au sein de l'entreprise. Il s'agit d'un temps plein ou partiel, si désiré. Le candidat doit posséder de l'intérêt pour la médecine et la chirurgie. Contacter :

Dre Marie-Josée Hamel, m.v.
T : 418 651-6777
C : mj.hamel@videotron.ca

Remise en question? Changement de décor? Réorientation? Revalorisation? Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire!

Rémunération supérieure à 75 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue, l'AMVQ et l'OMVQ, un incitatif à l'association est à discuter. Et on est à moins de 2 heures de Québec. Veuillez contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

La Clinique vétérinaire St-Tite, en Mauricie, recherche un(e) médecin vétérinaire pour compléter son équipe du secteur des petits animaux. Travail au sein d'une équipe expérimentée et dynamique dans un local fraîchement rénové et très fonctionnel. Radiologie numérique, échographie, biochimie sur place. Poste à temps plein dans un horaire favorisant la conciliation travail-famille. Notre entreprise mise sur la qualité des services dans le respect de la clientèle et sur le développement des objectifs professionnels de son personnel. Contacter :

Dre Sylvie Plamondon, m.v.
T : 418 365-7302

L'Hôpital vétérinaire Chambly inc., situé sur la Rive-Sud à Chambly (à 40 minutes de Montréal ou de St-Hyacinthe), cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou partiel, avec une fin de semaine sur quatre (10 h - 14 h). Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout. L'hôpital dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie. Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages.

L'offre s'adresse aussi aux finissantes et finissants. Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter par courriel :

C : mboussouira@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Valleyfield inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Nous proposons un horaire flexible selon vos disponibilités. La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi.

Venez pratiquer dans une clinique neuve où la clientèle est à l'écoute des recommandations préventives et est disposée à effectuer les tests nécessaires aux diagnostics et les traitements qui s'ensuivent. Équipe chaleureuse et dévouée, stable depuis 7 ans. Le salaire offert est compétitif et assorti de plusieurs avantages sociaux. Venez nous visiter pour une entrevue. Contacter :

Dr Claude-André Grenier, m.v.
T : 450 373-8432

Vous êtes dynamique, autonome, faisant preuve de maturité et aimant le milieu rural semi-éloigné? Ne cherchez plus! La Clinique vétérinaire du Pontiac a besoin de vous! Une équipe professionnelle et enthousiaste de 4 personnes vous invite à vous joindre à elle pour soigner les petits animaux. En plus de la médecine vétérinaire traditionnelle, nous offrons également une approche holistique : acupuncture et homéopathie. Emploi à temps plein, horaire flexible et bonnes conditions. Le bilinguisme est essentiel. Vous avez le goût de relever de nouveaux défis? N'hésitez plus! Contacter :

Dre Alida Jong, m.v.
T : 819 647-3945
C : cliniquevetpontiac@hotmail.com

La Clinique vétérinaire Iberville inc., située à Montréal, recherche un ou une médecin vétérinaire dynamique, en pratique des petits animaux et des animaux exotiques, pour se joindre une équipe passionnée. Un minimum de 25 h/semaine avec un samedi sur deux est offert. Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout.

La clinique dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie et tout le nécessaire pour les animaux exotiques.

Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, formation continue et autres avantages. L'offre s'adresse également aux finissantes et finissants.

Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter :

Dr Hysni Marku, m.v.
C : dr.h.marku@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Montmagny inc., désireux de compléter son équipe, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie. L'hôpital dispose de locaux modernes et bien équipés. Il s'agit d'un poste à temps plein, libre immédiatement. Contacter :

Dre Mireille Bourget, m.v., propriétaire
Hôpital vétérinaire Montmagny inc.
120, boul. Taché ouest
Montmagny QC G5V 3A5
T : 418 248-5522
C : merbou@videotron.ca

Rimouski — Mont-Joli — La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Équipe dynamique, constituée de 9 médecins vétérinaires et de 9 TSA, offrant les services suivants : hématologie/biochimie, radio, écho, sysvet. Nous sommes situés dans la belle région du Bas St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr David Caron, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 739-3171 (soir)
F : 418 775-2835

LE GROUPE VÉTÉRINAIRE VETCOM INC.- L'Hôpital vétérinaire Coeur de Lotbinière, situé au 140, rue Olivier, Laurier Station et la Clinique vétérinaire St-Étienne, située au 693, route Lagueux, Lévis, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Conditions de travail et salariales intéressantes :

- Médecine et chirurgie;
- Service d'urgence 24 h;
- Radiologie numérique;
- Échographie;
- Laboratoire (hématologie, biochimie);
- Dentisterie.

Un intérêt pour l'orthopédie et la dentisterie serait un atout. Pour plus de renseignements, contacter :

Dr Yves St-Onge, m.v.
T : 418 728-5121
C : y.st-onge@groupevetcom.com

Les Hôpitaux vétérinaires ANIMA-PLUS : RÉGION DE MONTRÉAL, de L'OUEST DE MONTRÉAL, de GATINEAU et de QUÉBEC cherchent des médecins vétérinaires! Pour une ambiance de travail unique et stimulante en médecine de pointe auprès des animaux de compagnie, ne cherchez plus! Anima-Plus est à la recherche de deux médecins vétérinaires, à temps plein, qui recherchent des défis, qui aiment l'action et qui sont à l'aise en médecine des chats et des chiens!

Anima-Plus vous offre :

- Une période de formation et d'intégration adaptée à vos besoins;
- Un soutien en tout temps pour vos questions et vos incertitudes médicales;
- Une équipe de techniciennes d'expérience;
- Cinq hôpitaux vétérinaires travaillant en collaboration afin d'offrir un service hors pair en tout temps;
- Un équipement offrant des services diagnostiques de pointe tels : l'ECG, la radiographie numérique, le laboratoire sur place, etc.;
- Des conditions de travail supérieures à la moyenne : rencontre d'évaluation annuelle, augmentations de salaire préétablies et supérieures à la moyenne du Québec, budget pour la formation continue, dont possibilité de formation à l'étranger, cotisation à l'OMVQ et assurances professionnelles payées, assurance collective, uniformes, bonus à la signature du contrat de travail, etc.;
- Équipe du tonnerre;
- Généreux programme de rabais-employé et plus encore!

Visitez notre site Web et postulez seulement par courriel à l'attention de :

Dre Sarah Annie Guénette, m.v.
C : recrutement@anima-plus.com

L'Hôpital vétérinaire Lachute inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue pour la pratique mixte (petits animaux et équins).

Situé dans les Basses-Laurentides, l'hôpital est à 45 minutes de Montréal et de ses services et à 30 minutes des Laurentides pour ses loisirs et sa qualité de vie!

L'Hôpital est équipé d'un laboratoire interne, de radiographie numérique et dentaire, d'endoscopie, d'échographes et de laser chirurgical. Nous avons une équipe de soutien technique exceptionnelle. Nous sommes dévoués au bien-être de nos patients. Nous offrons un service à la clientèle personnalisé et nous recherchons des médecins vétérinaires aussi dévoués qui ont le désir de s'accomplir dans un milieu de travail agréable et professionnel. Salaire et vacances plus que compétitifs, selon l'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

Madame Linda Lachapelle
Directrice administrative
Hôpital vétérinaire Lachute inc.
431, rue Principale
Lachute QC J8H 1Y4
F : 450 562-1320
C : li.lachapelle@hvlachute.ca

Médecin vétérinaire recherché pour service à domicile, situé à Montréal. Vous aimeriez offrir des soins personnalisés aux chats et chiens dans le confort de leur foyer? Vous êtes une personne bilingue, enthousiaste et ayant beaucoup de compassion pour vos patients et leurs maîtres. Milieu de travail agréable, belle clientèle appréciant qu'on les visite à la maison. Emploi stimulant, dynamique et non routinier. Une technicienne d'expérience vous assistera. Poste temporaire jusqu'en septembre 2015. Temps partiel : 1 ou 2 jours en semaine. Voiture requise. Contacter :

Dre Rachel Frenette, m.v.
AniMobile, Service vétérinaire à domicile
T : 514 591-2169
C : animobilevet@gmail.com
Site web : www.animobile.ca

Une médecine vétérinaire de qualité et un service à la clientèle hors pair... si ces mots vous parlent, nous avons besoin de vous! Vous complèterez une équipe de cinq médecins vétérinaires. Dans nos locaux rénovés récemment, vous aurez à votre disposition un équipement moderne ainsi qu'une équipe de soutien exceptionnelle. Nous travaillons ensemble pour offrir à notre clientèle les meilleurs soins et services. Nous vous offrons un poste à temps partiel ou à temps plein (environ 20 à 30 h par semaine). Les soirs et les samedis étant répartis équitablement. Nous avons une pratique bien établie (la clinique existe depuis 1972) dans un joli quartier résidentiel et nos clients considèrent leurs animaux comme des membres de leur famille. Le médecin vétérinaire idéal est bilingue, enthousiaste, motivé et aime le travail d'équipe. Nous offrons de la formation continue et une rémunération compétitive selon votre expérience, votre motivation et votre engagement. Venez vous joindre à nous! Contacter :

Dre Carine Bourrellis, m.v.
ou Dre Hélène Tessier, m.v.
Clinique vétérinaire Lasalle
7559, Broadway Lasalle QC H8P 1G7
T : 514 364-1233
F : 514 364-9529
C : vetlasalle@yahoo.ca
Site web : www.cliniqueveterinairelasalle.com

La Clinique vétérinaire COSVet est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire dans le secteur des animaux de compagnie pour se joindre à une équipe dynamique, dans une clinique à saveur familiale, bien établie et en pleine croissance. Nous offrons les services de : consultation (médecine), dentisterie, radiologie numérique et chirurgie.

Nous sommes à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps partiel, ayant une dizaine d'années d'expérience. Le besoin immédiat est en consultation (médecine) et les éléments suivants demeurent cependant un atout : médecine des animaux exotiques, imagerie et chirurgie de routine.

Salaires et mode de rémunération compétitifs et établis selon expérience, disponibilités et intérêts. Le tout discuté en entrevue. Contacter :

Isabelle ou Stéphane
C : stephane@cosvet.onmicrosoft.com
T : 450 951-6545
Clinique vétérinaire COSVet
13986, Curé-Labelle
Mirabel (Saint-Janvier) QC J7J 1L4

Médecin vétérinaire recherché à Chicoutimi. Clinique de petits animaux, service personnalisé, très à l'écoute de sa clientèle. Nous sommes ouverts à tout plein de nouveautés et de suggestions. Horaire sur 4 jours, poste disponible maintenant. Venez nous rencontrer. Contacter :

Clinique vétérinaire Paradis inc.
Dre Karina Paradis, m.v.
T : 418 690-0064
C : vetparadis@qc.aira.com

Clinique des animaux de compagnie à la réputation bien établie, située dans un nouvel établissement moderne depuis 2012, au centre-ville de Hull et à quelques minutes d'Ottawa. Pratique de plusieurs types de chirurgies, allant de l'orthopédie à la dentisterie, en plus des procédures de routine. Notre pratique combine une philosophie et des valeurs traditionnelles avec les technologies modernes : programme informatique Cornerstone, laboratoire complet (Idexx), radiographie et radiographie dentaire numériques. Nous sommes à la recherche d'un cinquième médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou à temps partiel, pour compléter notre équipe. Nous offrons un salaire compétitif, un montant pour la formation continue et une protection médicale et dentaire. Nouveaux finissants bienvenus!

Clinique vétérinaire de Hull inc.
546, boul. St-Joseph Gatineau QC J8Y 4A4
T : 819 777-1333, poste 225
C : jmaxsom@veterinairehull.ca

La Clinique vétérinaire de Matane recherche un 3^e médecin vétérinaire pour se joindre à son équipe. L'ambiance de travail est amicale et notre personnel est très attentionné envers les animaux et notre belle clientèle. Si vous recherchez un milieu de travail stimulant, une qualité de vie agréable, un horaire adapté à vos besoins et une rémunération compétitive, cette offre est pour vous. Contacter :

Dr Alain Chénard, m.v.
T : 418 562-9696

Emploi offert à la Clinique vétérinaire Cimon et associés inc., à Québec.

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour compléter notre équipe dynamique. Stimulant et humain, l'environnement de travail que nous offrons permet la pleine expression de votre autonomie, de votre leadership et de votre entrepreneuriat.

Nous offrons une grande flexibilité au niveau des horaires de travail, que ce soit de jour, de soir ou de fin de semaine, dans deux succursales. La rémunération sera adaptée selon les préférences du candidat, soit à salaire horaire ou à honoraires. De plus, vous trouverez chez nous une grande liberté d'action dans le traitement de vos patients.

Nos cliniques vétérinaires, sous une nouvelle administration, présentent une ambiance amicale et familiale. Notre clientèle est fidèle et en constante croissance. Nous traitons une grande variété de cas stimulants, autant en médecine qu'en chirurgie.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information. Il nous fera plaisir de vous rencontrer et de vous faire visiter nos installations. Contacter :

Dre Cindy Trudel, m.v.
T : 418 688-4106
C : veterinairecimon@msn.com

La Clinique vétérinaire du Kamouraska inc., à La Pocatière, et La Clinique vétérinaire Grand-Portage inc., à Rivière-du-Loup, sont à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein (horaire partagé entre deux établissements) dans le domaine des animaux de compagnie. Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant dans un milieu dynamique qui rime avec qualité de vie; pensez à venir vivre dans le Bas-Saint-Laurent! Contacter :

Dr Martin Thibault, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 324-9400
Dr Sylvain Parent, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 868-1505

L'équipe dynamique de la Clinique vétérinaire St-André inc., d'Acton Vale, est à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux, pour environ 30 h par semaine, à partir du mois de mars 2015. Le médecin vétérinaire sera appuyé par une équipe de techniciennes en santé animale et de 3 autres médecins vétérinaires. La clinique est équipée d'un laboratoire sanguin, d'un échographe et d'une machine à radiographie numérique. Nous sommes situés en Montérégie, à 30 minutes de Saint-Hyacinthe et de Drummondville. Veuillez faire parvenir votre CV par courriel. Au plaisir de vous rencontrer!

Dre Djessica Dechamplain, m.v.
Dre Julie Lefrançois, m.v.
C : cvstandre@hotmail.com

La Clinique vétérinaire Fontainebleau est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste à temps plein. Nous offrons un service personnalisé à une clientèle agréable qui soigne ses animaux comme des membres de la famille. Nous sommes ouverts 7 jours et nous acceptons toutes les urgences. Laboratoire Idexx complet sur place avec radiographie numérique haut de gamme. La qualité de vie des employé(e)s est pour nous une priorité et les horaires sont flexibles et accommodants. Les salaires sont compétitifs. Une cuisine complète avec nourriture fournie par la compagnie lors des heures de travail. Contacter :

Dre Laura Frascarelli, m.v.
T : 514 708-1305

La Clinique vétérinaire Mont-Tremblant inc. recherche un médecin vétérinaire à temps plein pour compléter son équipe composée de 4 médecins vétérinaires, 4 techniciennes et 2 réceptionnistes. La clinique, située dans un environnement enchanteur, est très bien équipée (radio numérique, laboratoire complet, échographie, radio dentaire, chirurgie au laser) et l'équipe, jeune et dynamique, y pratique une médecine actuelle. Ouverte 6 jours, la clinique permet un bel équilibre travail-loisirs. Située à 1 h 30 de Montréal, à proximité des pistes cyclables, des pistes de randonnées, de nombreux lacs et monts de ski, que demander de mieux! Rémunération selon expérience, avantages sociaux, budget de formation continue et cotisation de l'Ordre assumés par l'employeur. Belle clientèle établie depuis plus de 30 ans en constante augmentation. Arrêtez de perdre votre temps dans le trafic, retrouvez du temps pour vous! Pour information, contacter :

Dre Julie Robillard, m.v.
ou Dre Marie-Josée Hupé, m.v.
T : 819 425-9855
C : mjhupe@hotmail.ca

Chambly / Carignan, St-Hubert – Médecin vétérinaire demandé à temps plein ou partiel, pour un remplacement de congé de maternité de 2 ans avec possibilité de permanence, pour se joindre à une équipe de 6 médecins vétérinaires, 8 techniciennes, 1 animalière et 4 réceptionnistes. Navette entre 2 hôpitaux vétérinaires situés à une distance de 10 minutes. Un hôpital neuf de 4 200 pi², un deuxième de même superficie en planification. Équipement à la fine pointe : échographe, radiographie numérique standard et dentaire, ECG Cardiopet, tonomètre, sphynganomètre (Petmap), appareil d'analyse sanguine maison. Roulement intéressant. Plusieurs cas de médecine et chirurgie tous les jours. Plusieurs avantages sociaux (OMVQ, AMVQ, assurance collective et formation continue). Salaire selon l'expérience. Pour de plus amples renseignements, contacter :

Hôpital vétérinaire de la Montérégie
 Dre Caroline Grondin, m.v.
 Dr Patrick Aillerie, m.v.
 T : 450 447-0838
 T : 450 443-0893

Carrefour santé animale Hôpital vétérinaire inc., à Sherbrooke, recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux, pour compléter une équipe de 4 médecins vétérinaires et 15 techniciens. Excellente ambiance de travail, hôpital bien établi et très achalandé et beaucoup de services offerts. Contacter :

Dr Patrick Metcalfe, m.v.
 T : 819 578-7827
 C : csavet@sympatico.ca

Vous recherchez un milieu de travail motivant et vous voulez travailler avec une équipe soudée, très professionnelle et qui se fait un devoir d'inclure des fous rires dans leur quotidien? On a un poste pour vous.

Le Groupe vétérinaire soinsvet.com est propriétaire de l'Hôpital vétérinaire de la Laurentie inc. à Joliette, de l'Hôpital vétérinaire de Repentigny inc. à Repentigny, de l'Hôpital vétérinaire des Moulins inc. à Mascouche et prochainement, d'un nouvel hôpital vétérinaire à L'Assomption. Nous sommes à la recherche de médecins vétérinaires à temps plein, dans le domaine des animaux de compagnie et désirant travailler dans la région de Lanaudière. Des hôpitaux modernes et très bien équipés avec des équipes jeunes et dynamiques vous attendent. Nous sommes en mesure de vous offrir :

- Un excellent soutien technique et vétérinaire;
- Une période d'adaptation et d'intégration adéquate;
- Un équipement à la fine pointe : radiographie numérique et dentaire, laboratoire complet, échographie;
- D'excellentes conditions de travail et avantages très compétitifs.

Vous avez des questions ou vous désirez nous rencontrer? Contacter :

Dr Alexandre Laporte, m.v.
 T : 450 916-8785
 C : alexlaporte9@gmail.com
 Web : www.soinsvet.com

Située dans la belle région de la Beauce, la Clinique vétérinaire Beauceville inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps partiel afin de compléter la dynamique équipe actuellement composée de trois médecins vétérinaires et de 7 techniciennes.

Spécialisée dans le domaine des animaux de compagnie (chiens, chats), la clinique vient tout juste de réaménager ses locaux. Dotée d'appareils à la fine pointe de la technologie (radiographie numérique, appareils de détartage, de surveillance d'anesthésie, etc.) ainsi que d'un laboratoire sur place, la clinique offre un environnement stimulant et propose des pratiques exemplaires. Le candidat recherché possède idéalement de l'expérience, mais est surtout passionné par son métier et est motivé à apprendre.

La clinique est en perpétuel développement et est fière de son ambiance de travail à saveur familiale. Si vous croyez être la personne qu'il faut pour occuper ce poste, une visite s'impose au 573, boulevard Renault, Beauceville! Votre cœur sera conquis! Nous vous attendons avec impatience! Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Nicole Julien, m.v.
 T : 418 774-8881
 C : julnic@sogetel.net

OFFRES D'EMPLOI – GRANDS ANIMAUX OU MIXTES

La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (principalement bovins laitiers) ou mixte. Équipe dynamique constituée de 9 médecins vétérinaires offrant les services suivants : hémato/bio, écho, DSA, sysvet, transfert d'embryons et alimentation. Nous sommes situés dans la belle région du Bas-St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr Martin Fournier, m.v.
 T : 418 775-5321
 T : 418 725-1317 (soir)
 F : 418 775-2835

Vous voulez vous joindre à une équipe dynamique qui s'occupe activement de suivi de troupeau, de contrôle de la mammite, de confort et de transfert embryonnaire. Contactez-nous à la Clinique vétérinaire Centre-du-Québec inc. Nous sommes une équipe de 7 médecins vétérinaires et nous sommes à la recherche d'une personne supplémentaire. Nous faisons le suivi de troupeau assisté par DSA et échographie et le suivi de santé mammaire par pétrofilm. Nous avons aussi accès à la radiographie à la ferme. Nous offrons les services de récolte et d'implantation d'embryons.

Situés à 10 minutes de Drummondville, nous sommes au « Centre du Québec ». Nous vous offrons des conditions avantageuses et un cadre de travail stimulant. Il vous sera possible de développer vos passions. Un intérêt pour le transfert embryonnaire est un atout. Contacter :

Dre Nicole Ruest, m.v.
 Dre Isabelle Veilleux, m.v.
 Dre Line Simoneau, m.v.
 Dr Jean-Yves Perreault, m.v.
 Dr Louis Mills, m.v.
 T : 819 336-5050

OFFRE DE SERVICE

Médecin vétérinaire disponible pour chirurgie générale (canins, félins). Temporaire, permanent ou occasionnel. Région de Montréal/Rive-Nord. Contacter :

Dr Christian De Tillieux, m.v.
 C : servicesveterinaires@gmail.com

OFFRES D'EMPLOI – TSA

L'Hôpital vétérinaire Vimont inc, en pratique des petits animaux, est à la recherche d'un(e) technicien(e) en santé animale pour un poste à temps plein et/ou à temps partiel. Nous sommes ouverts 7 jours par semaine. Doit être disponible certaines fins de semaine, en rotation. Nous offrons une couverture d'assurance collective, cotisation à l'ATSQ et formation continue. Contacter :

Madame Claudine Bellemare, gérante
 Hôpital vétérinaire Vimont inc.
 4790, boul. des Laurentides
 Laval QC H7K 2J5
 T : 450 622-3804
 F : 450 622-5860
 C : cbellemare@hopitalvetvimont.com

L'Hôpital vétérinaire de Candiac souhaite agrandir sa famille! Déjà 6 médecins vétérinaires, 9 TSA, 3 réceptionnistes font partie de notre belle équipe! Nous recherchons « LA TSA » dont les forces sauront promouvoir l'épanouissement de notre entreprise et favoriser la relation client-animal-vétérinaire. L'Hôpital vétérinaire de Candiac vous offre la possibilité de vous réaliser pleinement et de mettre en lumière chacune de vos aptitudes. Party, activités, avantages sociaux et bien plus. Contacter :

Madame Sophie Allard, technicienne en chef
 T : 450 633-9099
 C : sophie.allard@vetcandiac.ca

RECHERCHE CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

LES HÔPITAUX VÉTÉRINAIRES ANIMA-PLUS RECHERCHENT DES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE PARTOUT AU QUÉBEC! Contacter :

Monsieur Mathieu Doyon
 T : 514 979-2141
 C : mdoyon@anima-plus.com

À VENDRE

Clinique vétérinaire Touraine, située au 2303, rue St-Louis, Gatineau. Clinique ayant 35 ans d'existence, excellente clientèle et bien située sur une avenue achalandée. Local vaste avec sous-sol pour clinique, vente de nourriture, laboratoire et enclos pour pension avec possibilité d'expansion. Local pour toilette. Contacter :

Dr Gilles Lanthier, m.v.
 T : 819 568-1444

Immeuble et pratique dans les petits animaux à vendre, sur la Rive-Nord de Montréal, dont l'emplacement est connu depuis trente ans pour services vétérinaires. Équipement médical récent. Intéressant pour un ou deux médecins vétérinaires, avec potentiel de croissance future. Prix raisonnable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-03**.

Développeur automatique de radiographies usagé à vendre, de marque JPI, modèle JP-33. En bon état et entretien fait régulièrement. Prix demandé : 1 000 \$. Cassettes et films à donner. Contacter :

Dre Marie-Claude Labelle, m.v.
T : 450 622-3691
C : hvste-rose@bellnet.ca

Clinique vétérinaire à vendre. Clinique vétérinaire bien établie, informatisée, bien équipée et clientèle fidèle. Loyer modique avec possibilité d'agrandissement. Prix négociable pour vendre. Cause : retraite. S'adresser à l'Ordre et demander la **cote 14-06**.

Clinique à vendre — Maison avec clinique au sous-sol, en place depuis 38 ans. Devenez propriétaire de votre maison et de votre entreprise; goûtez aux plaisirs et avantages de travailler chez soi et soyez votre propre patron tout en doublant votre salaire!

La Côte-Nord est une région exceptionnelle qui vous offre un environnement de vaste nature et une grande qualité de vie. Contacter :

Dr Jean-Guy Paquette, m.v.
255, Évangéline
Sept-Îles QC
T : 418 968-5841

À ne pas manquer! Clinique vétérinaire à vendre, située sur la Rive-Sud de Montréal et localisée sur une artère principale depuis 25 ans. Local avec vaste sous-sol avec beaucoup de potentiel. Bâtiment et aménagement intérieur en bon état. Clientèle toujours en expansion. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-07**.

Clinique vétérinaire à vendre, entièrement équipée, dans les Laurentides. Si intéressé, s'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-08**.

Six cages en acier inoxydable 30/30, neuves (dans l'emballage d'origine). Valeur : 695 \$. Raison de la vente : achetées en 2010, pas la bonne grandeur et avaient été entreposées. Prix demandé : 450 \$ chaque. Contacter :

Madame Lucie Paquette, adjointe administrative
Hôpital vétérinaire de l'Ornière
4100, boul de l'Auvergne, local 109
Québec QC
T : 418 840-0444
C : lucie.paquet@hotmail.com

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

À VENDRE OU À LOUER

ESTRIE — Clinique pour petits animaux, située dans une localité en pleine expansion, établie depuis 25 ans, informatisée, clientèle stable et fidèle. TRÈS GRAND POTENTIEL — FAUT VOIR!

TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
T : 514 287-9200

Maison d'un étage et demi à louer, pour clinique vétérinaire, avec grand stationnement, située au 15014, boul. Henri-Bourassa, à Charlesbourg (Orsainville). Site très intéressant, car il n'y a aucune clinique dans le secteur et l'endroit est très achalandé. Pour information, contacter :

Madame Noëlla Bédard
T : 418 841-4104
C : noella.bedard@gmail.com



Ne vous contentez pas d'une protection antiparasitaire incomplète.

Comblez les lacunes avec avantage multi®.

Grâce à une puissante combinaison de **deux ingrédients actifs**, avantage multi® offre une protection complète à large spectre contre les parasites internes et externes des chiens, des chats et des furets.

1. L'**imidaclopride** élimine les puces au contact : elles n'ont pas besoin de piquer l'animal pour être tuées^{1,2}.
2. La **moxidectine** prévient la maladie du ver du cœur et traite le ver pulmonaire en plus de traiter et de maîtriser les mites et les parasites intestinaux.



Ver pulmonaire
Chiens seulement

Gale démodectique
Chiens seulement

Gale sarcoptique
Chiens seulement

Ver du cœur

Puces

Vers ronds

Vers en crochet

Vers en fouet
Chiens seulement

Mites d'oreilles



Pour les furets
Puces | Ver du cœur

avantage multi®

Recommandez le produit qui offre une meilleure protection.

Pour en apprendre davantage, téléphonez au 1-888-NOFLEA-6 (1-888-663-5326) ou visitez le site Web.animalhealth.bayer.ca

¹Mehlhorn H. (2000). Mode of action of imidacloprid and comparison with other insecticides (i.e., fipronil and selamectin) during *in vivo* and *in vitro* experiments. *Suppl. Compend Contin Educ Pract Vet.* 22(4A) : 4-8.

²Mehlhorn H, Mencke N, Hansen O. (1999). Effects of imidacloprid on adult and larval stages of the flea *Ctenocephalides felis* *in vivo* and *in vitro* application : a light and electron-microscopy study. *Parasitol Res.* 85(8-9) : 625-637.

* Bayer, la croix Bayer et avantage multi sont des marques déposées de Bayer AG utilisées sous licence par Bayer Inc.



La tique grimpe sur le chien

~~Elle se fixe au chien pour se nourrir~~

Elle meurt



Une étape de moins fait toute la différence.

Une tique qui meurt avant de s'être fixée à un chien ne peut pas transmettre de maladies. Conçu spécialement pour les chiens, K9 advantix® II commence à agir avant que les tiques se fixent à l'animal, réduisant le risque de maladie de Lyme et d'autres maladies transmises par les tiques. Homologué contre TOUTES les principales espèces de tiques, K9 advantix® II empêche également les puces de piquer en 3 à 5 minutes* et interrompt tous les stades du cycle de vie des puces. Contribuez à la lutte contre les tiques. Informez-vous auprès de votre représentant de Bayer dès aujourd'hui et découvrez en quoi K9 advantix® II est différent.

* Mehlhorn H., Hansen O., Mencke N. *Parasitol Res.* 2001;87(3):198-207.
Mehlhorn H. *Suppl Compend Contin Educ Pract Vet.* 2000;22(4A):4-8.
Mehlhorn H., Mencke N., Hansen O. *Parasitol Res.* 1999; 85(8-9): 625-663.

K9 advantix® II